Me Éric BALDY
Me Jérémie MAS

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

HUISSIERS DE JUSTICE

SCP ERIC BALDY

Eric BALDY
Huissier de Justice Associé
Qualifié Commissaire de Justice

Jérémie MAS
Huissier de Justice

COMPETENCE SUR LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT

3 Rue Guibal
34500 BEZIERS
Tél 04 67 28 43 00
Fax 04 67 28 00 81
e.mail:scp.eric.baldy@huissier-justice.fr
Banque IBAN
FR7616607004494000052558
204 CCBPFRPPPPG

No Acte : 170136_12
Réf. : 20190646/BB/SC

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE VINGT-TROIS MARS

Maître GALY Michel Mandataire Judiciaire domicilié 47 A[illegible]

SUR QUOI

Je, Jérémie MAS,
Huissier de Justice au sein de la SCP Éric BALDY,
3 rue Guibal,
34500 BEZIERS

SOUSSIGNE

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Me suis transporté ce jour à MARGON 5 rue du Château, parcelle cadastrée section B n° 575,

Où étant en présence de Madame BAUME V[illegible]

L'immeuble dont il s'agit est une maison située en centre historique, élevée sur deux étages, en pieds de château et à proximité de l'église.
L'immeuble est ancien mais l'appartement du rez de chaussée a été entièrement rénové. L'enduit façade est ancien.

REZ DE CHAUSSEE

Entrée :

Sol carrelage
Murs tapissés
Plafond peint
Un placard sous escalier
La première pièce située à gauche n'a pu être visitée, Madame BAUME Valérie me déclare qu'il s'agit d'une simple pièce dans laquelle a été installé un lavabo

Premier appartement

Coin cuisine :

Sol carrelage
Murs enduits
Plafond peint
Un accès au patio
Poutres apparentes

Salle d'eau :

Sol carrelage
Murs enduits
Plafond enduit
Une douche
Un lavabo
Un WC
Dommages importants en plafond
Une fenêtre sur patio
Placard avec cumulus

Salon en contre-bas :

Sol carrelage
Murs enduits
Plafond peint
Deux fenêtres sur rue

Donne accès à

Chambre :

Sol carrelage
Murs enduits
Plafond peint
Une fenêtre sur rue

Chambre :

Sol carrelage
Murs enduits
Plafond peint
Pas d'ouverture

Escalier :

Marches pierres reconstituées
Garde-corps fer et bois
Murs tapissés
Plafond peint
Plusieurs fenêtres sur rue

PREMIER ETAGE

Deuxième appartement

Hall d'entrée :

Equipement : disjoncteur
Sol carrelage
Murs enduits
Plafond peint

A droite

Chambre :

Sol carrelage
Murs enduits
Plafond peint
Dégâts en plafond
Une fenêtre sur patio

En face

WC :

Sol carrelage
Murs enduits et faïences
Plafond enduit
Une fenêtre sur patio

Couloir :

Sol parquet
Murs enduits
Plafond peint

A gauche

Chambre :

Sol parquet
Murs enduits
Plafond fibre de verre
Une fenêtre sur rue

En face

Pièce à vivre avec coin cuisine :

Sol parquet
Murs enduits
Plafond fibre de verre
Poutres apparentes
Un évier

A droite

Salle de bains :

Sol lino
Murs enduits et faïences
Plafond enduit
Une fenêtre sur patio
Un lavabo
Une baignoire
Un bidet
Un placard avec cumulus

Troisième appartement

Entrée :

Sol carrelage
Murs enduits
Plafond fibre de verre
Disjoncteur

A droite

Chambre :

Sol lino
Murs enduits
Plafond peint
Une fenêtre sur patio
Dommages en plafond

En face

WC :

Sol carrelage
Murs peints et enduits
Plafond peint
Placoplâtre à terre
Trappe en plafond
Une fenêtre sur patio

Couloir :

Sol carrelage
Murs enduits
Plafond fibre de verre

A gauche

Chambre :

Sol carrelage
Murs enduits
Plafond fibre de verre partiellement décollée
1 fenêtre sur rue
Dommages importants en plafond

En face

Pièce à vivre avec cuisine :

Sol parquet
Murs enduits
Plafond fibre de verre
Poutres apparentes
Une fenêtre sur rue
Trappe accès à combles
Un évier
Traces d'eau anciennes sur parquet

A droite

Salle d'eau :

Sol carrelage
Murs enduits
Plafond fibre de verre
Un lavabo
Une douche
Une fenêtre sur patio
Une VMC

Patio :

Vitres brisées en plafond
Peinture cloques et décroûtées

ient de préciser que dans toutes les pièces de cet appartement, des tâches brunes sont visibles sur les murs et plafonds.

Les clés restent à la disposition de [redacted]

Au présent procès-verbal sont annexés :

- Un Extrait de plan cadastral de la parcelle susvisée
- Une vue Géoportail de la parcelle concernée
- Etat des diagnostics immobiliers établi par le Cabinet BOGUET
- Quatre-vingt-dix-huit photographies prises de mes constatations

Ces photographies prises au moyen d'un appareil numérique sont certifiées conformes à la réalité et non modifiées par un quelconque procédé technique.

Ces constatations effectuées, je me suis retiré,

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Durée des opérations : 1 h 30

cadastre.gouv.fr

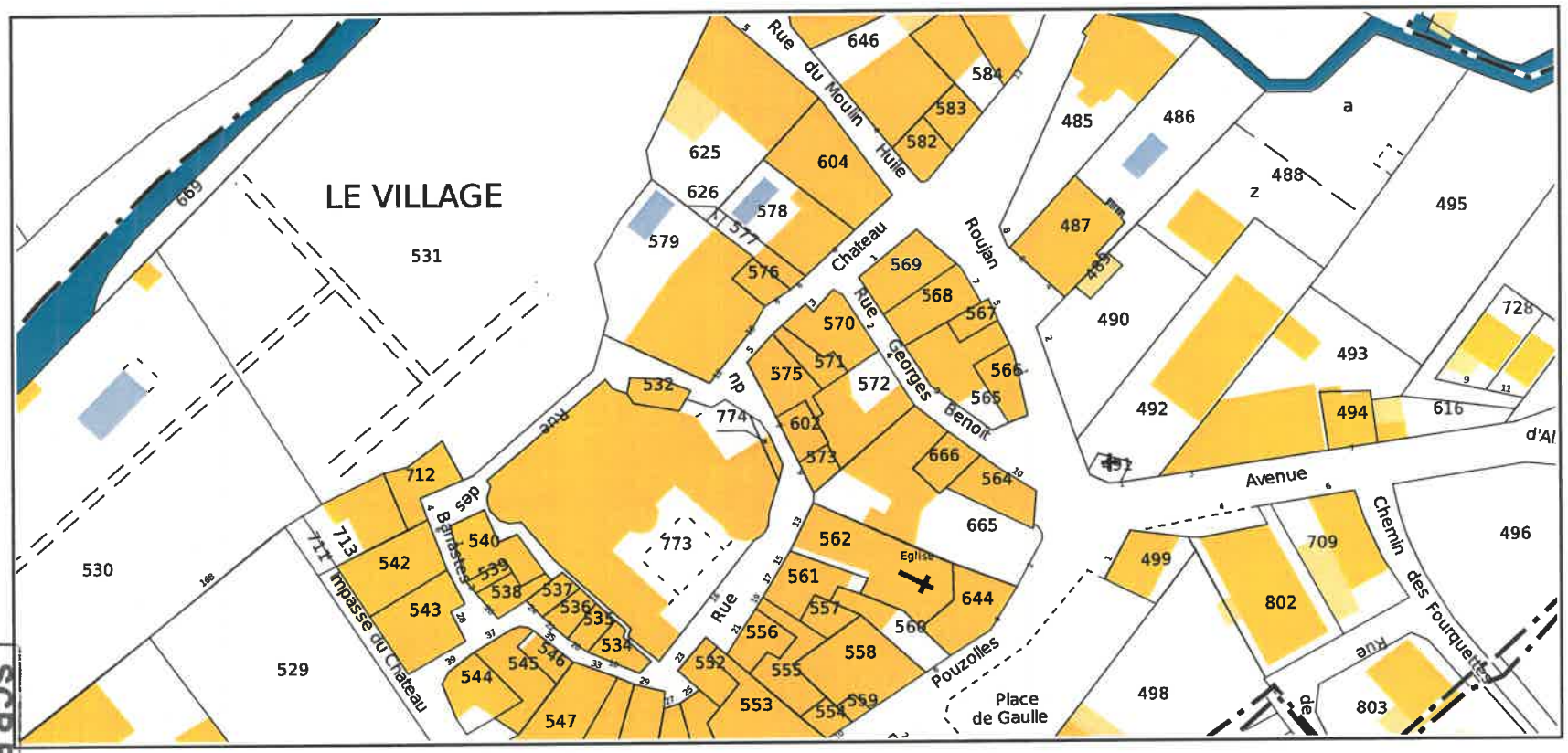

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral

géoportail

© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 18′ 22″ E
Latitude : 43° 29′ 12″ N

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

CABINET
Geoffroy Boguet
diagnostics immobiliers
Sète : Port St Clair II – 2bis quai de la Dunette - 34200 Sète - Tél. 04 67 51 00 95 - Fax 04 67 51 27 40 - sete@cabinetboguet.com
Béziers : chemin du Lirou – 34500 Béziers – Tél. 04 67 31 04 04 – Fax : 04 67 31 04 05 – beziers@cabinetboguet.com

Cabinet Geoffroy BOGUET
Signature numérique de Cabinet Geoffroy BOGUET
Date : 2021.04.12 09:19:08 +02'00'

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence [redacted] 23.03.21

Le 29/03/2021

Bien : **Maison individuelle**
Adresse : **5 rue du Château**
34320 MARGON

Numéro de lot :
Référence Cadastrale : **B - 575**

PROPRIETAIRE	DEMANDEUR
[redacted]	Maître BALDY Eric 3 rue Guibal 34500 BÉZIERS

Date de visite : **23/03/2021**
Opérateur de repérage : **AZAIS Régis**

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Page de garde

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

CABINET
Geoffroy Boguet
diagnostics immobiliers
Sète : Port St Clair II – 2bis quai de la Dunette - 34200 Sète - Tél. 04 67 51 00 95 - Fax 04 67 51 27 40 - sete@cabinetboguet.com
Béziers : chemin du Lirou – 34500 Béziers – Tél. 04 67 31 04 04 – Fax : 04 67 31 04 05 – beziers@cabinetboguet.com

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGES DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**
Cat. du bâtiment : **Habitation (Maisons individuelles)**
Nombre de Locaux : **7**
Référence Cadastrale : **B - 575**
Date du Permis de Construire : **Non communiquée**
Adresse : **5 rue du Château**
34320 MARGON

Propriété de: [redacted]

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : **Maître BALDY Eric**
Adresse : **3 rue Guibal**
34500 BÉZIERS
Qualité : **Huissiers**

Documents fournis : **Néant**
Moyens mis à disposition : **Néant**

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : [redacted] 27702 23.03.21 A
Le repérage a été réalisé le : 23/03/2021
Par : **AZAIS Régis**
N° certificat de qualification : **C 400**
Date d'obtention : **01/10/2017**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
QUALIXPERT

Date de commande : 19/03/2021

Date d'émission du rapport : **12/04/2021**
Accompagnateur : **L'huissier**
Laboratoire d'Analyses : **Eurofins Analyse pour le Bâtiment Sud**
Adresse laboratoire : **75 chemin de Sommières 30310 VERGÈZE**
Numéro d'accréditation : **1 - 5922**
Organisme d'assurance professionnelle : **AXA**
Adresse assurance : **313 terrasse de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX**
N° de contrat d'assurance **10592956604**
Date de validité : **31/12/2021**

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise

Date d'établissement du rapport :
Fait à **SÈTE** le **12/04/2021**
Cabinet : **CABINET GEOFFROY BOGUET**
Nom du responsable : **BOGUET Geoffroy**
Nom du diagnostiqueur : **AZAIS Régis**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

Amiante

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES 1

DESIGNATION DU BATIMENT 1

DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 1

EXECUTION DE LA MISSION 1

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR 1

SOMMAIRE 2

CONCLUSION(S) 3

LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION 3

LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION 4

PROGRAMME DE REPERAGE 4

LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20) 4

LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21) 4

CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 5

RAPPORTS PRECEDENTS 5

RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 5

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION 6

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE 7

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR 8

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE 8

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS. 8

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE) 8

COMMENTAIRES 8

ELEMENTS D'INFORMATION 9

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION 10

ANNEXE 2 – CROQUIS 12

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES 13

ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS 17

ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ 21

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Amiante

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
17	Chambre n°1	2ème	Conduit	B	Amiante ciment - Peinture	B	Jugement personnel	MND	
21	Chambre 2	2ème	Plancher bas (sol)	Sol	Dalles de sol - PVC	B	Résultat d'analyse	MD	
22	Combles	2ème	Conduit	C	Amiante ciment - Peinture	B	Jugement personnel	MND	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

➔ **Recommandation(s) au propriétaire**

EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
17	Chambre n°1	2ème	Conduit	B	Amiante ciment - Peinture
21	Chambre 2	2ème	Plancher bas (sol)	Sol	Dalles de sol - PVC
22	Combles	2ème	Conduit	C	Amiante ciment - Peinture

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste
12	Salle de Bains	1er	Plancher bas (sol)	Sol	Dalles de sol - PVC	B
13	WC	1er	Plancher bas (sol)	Sol	Dalles de sol - PVC	B

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 23/03/2021

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.
Conditions spécifiques du repérage :
Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.
En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.
Procédures de prélèvement :
Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.
Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.
L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.
Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :

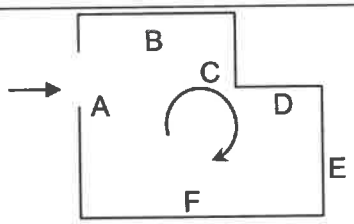

G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION				
N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	RDC	OUI	
2	Cuisine	RDC	OUI	
3	Cour	RDC	OUI	
4	Salle d'eau/WC	RDC	OUI	
5	Séjour	RDC	OUI	
6	Chambre n°1	RDC	OUI	
7	Chambre n°2	RDC	OUI	
8	Pallier	1er	OUI	
9	Entrée dégagement	1er	OUI	
10	Chambre n 1	1er	OUI	
11	Séjour/Cuisine	1er	OUI	
12	Salle de Bains	1er	OUI	
13	WC	1er	OUI	
14	Chambre n°2	1er	OUI	
15	Pallier	2ème	OUI	
16	Entrée dégagement	2ème	OUI	
17	Chambre n°1	2ème	OUI	
18	Séjour/Cuisine	2ème	OUI	
19	Salle d'eau	2ème	OUI	
20	WC	2ème	OUI	
21	Chambre 2	2ème	OUI	
22	Combles	2ème	OUI	

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée	RDC	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
2	Cuisine	RDC	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
3	Cour	RDC	Murs	A, B, C, D	Béton - Peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Verre
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
4	Salle d'eau/WC	RDC	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Faïence peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
5	Séjour	RDC	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
6	Chambre n°1	RDC	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
7	Chambre n°2	RDC	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
8	Pallier	1er	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
9	Entrée dégagement	1er	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Parquet flottant
10	Chambre n 1	1er	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Parquet flottant
11	Séjour/Cuisine	1er	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Plâtre - poutres bois - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Parquet flottant
12	Salle de Bains	1er	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Faïence peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Plâtre - Peinture
13	WC	1er	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Faïence peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Plâtre - Peinture
14	Chambre n°2	1er	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
15	Pallier	2ème	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
16	Entrée dégagement	2ème	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
17	Chambre n°1	2ème	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
18	Séjour/Cuisine	2ème	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Parquet flottant
19	Salle d'eau	2ème	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Faïence peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
20	WC	2ème	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Faïence peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plancher bas (sol)	Sol	Béton - Carrelage
21	Chambre 2	2ème	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Plâtre - Peinture
22	Combles	2ème	Murs	A, B, C, D	Plâtre
			Plancher haut (plafond)	Plafond	Bois - tuiles
			Plancher bas (sol)	Sol	Laine de verre

Amiante

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Ra[redacted]03.21 A

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120B
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA [redacted]
Agrément DGNSR n° T340358 S2

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Présence	Critère de décision	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
17	Chambre n°1	2ème	Conduit	B	Amiante ciment - Peinture	B	A	Jugement personnel	MND	EP
22	Combles	2ème	Conduit	C	Amiante ciment - Peinture	B	A	Jugement personnel	MND	EP

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Référence prélèvement	Présence	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
21	Chambre 2	2ème	Plancher bas (sol)	Sol	Dalles de sol - PVC	B	P002	A	MD	EP

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Référence prélèvement	Critère de décision
12	Salle de Bains	1er	Plancher bas (sol)	Sol	Dalles de sol - PVC	B	P001	Résultat d'analyse
13	WC	1er	Plancher bas (sol)	Sol	Dalles de sol - PVC	B	P001	Résultat d'analyse

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	**A** : Amiante	**N** : Non Amianté	**a?** : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	**F, C, FP**	**BE** : Bon état	**DL** : Dégradations locales	**ME** : Mauvais état
	Autres matériaux	**MND** : Matériau(x) non dégradé(s)	**MD** : Matériau(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	**1** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation			
	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement			
	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	**EP** Evaluation périodique			
	AC1 Action corrective de premier niveau			
	AC2 Action corrective de second niveau			

COMMENTAIRES

Néant

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Amiante

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 5000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Conduit

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
[redacted]	[redacted]27702 23.03.21	2ème - Chambre n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment - Peinture		AZAIS Régis

Localisation	Résultat
Conduit - B	Présence d'amiante

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

Emplacement

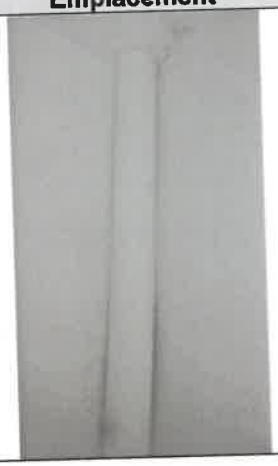

ELEMENT : Conduit

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
[redacted]	[redacted]7702 23.03.21	2ème - Combles
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment - Peinture		AZAIS Régis

Localisation	Résultat
Conduit - C	Présence d'amiante

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

Emplacement

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

PRELEVEMENT : P001

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
[redacted]S	[redacted]S 27702 23.03.21	1er - Salle de Bains
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Dalles de sol - PVC	23/03/2021	AZAIS Régis

Localisation	Résultat
Plancher bas (sol) - Sol	absence d'amiante

Emplacement

PRELEVEMENT : P002

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
[redacted]	[redacted]	2ème - Chambre 2
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Dalles de sol - PVC	23/03/2021	AZAIS Régis

Localisation	Résultat
Plancher bas (sol) - Sol	Présence d'amiante

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

Emplacement

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Amiante

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	5 rue du Château 34320 MARGON
N° dossier :	[redacted]2 23.03.21				
N° planche :	1/2	Version : 0	Type : Croquis	Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics				

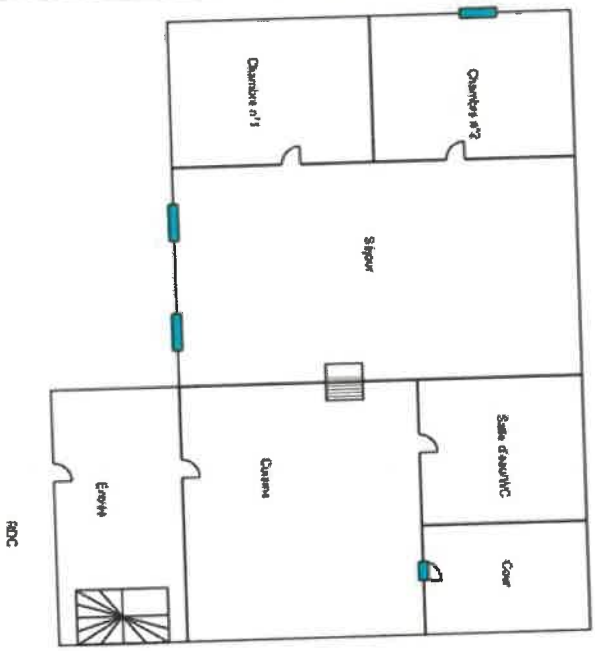

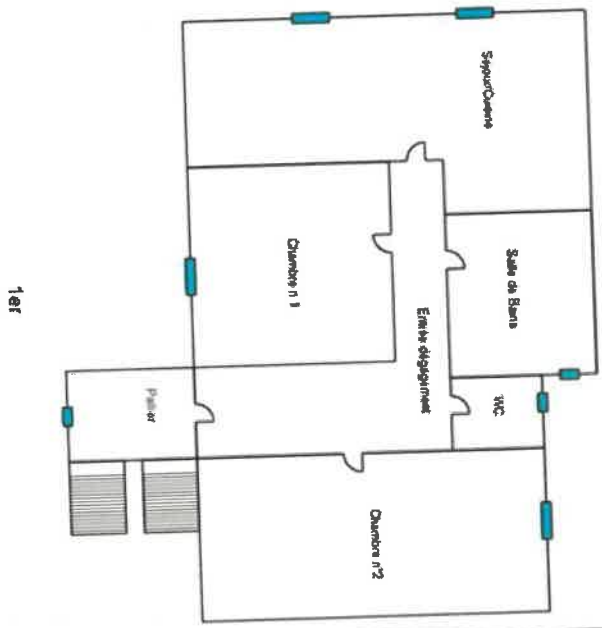

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	[redacted]2 23.03.21			Adresse de l'immeuble :	5 rue du Château 34320 MARGON
N° planche :	2/2	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°2

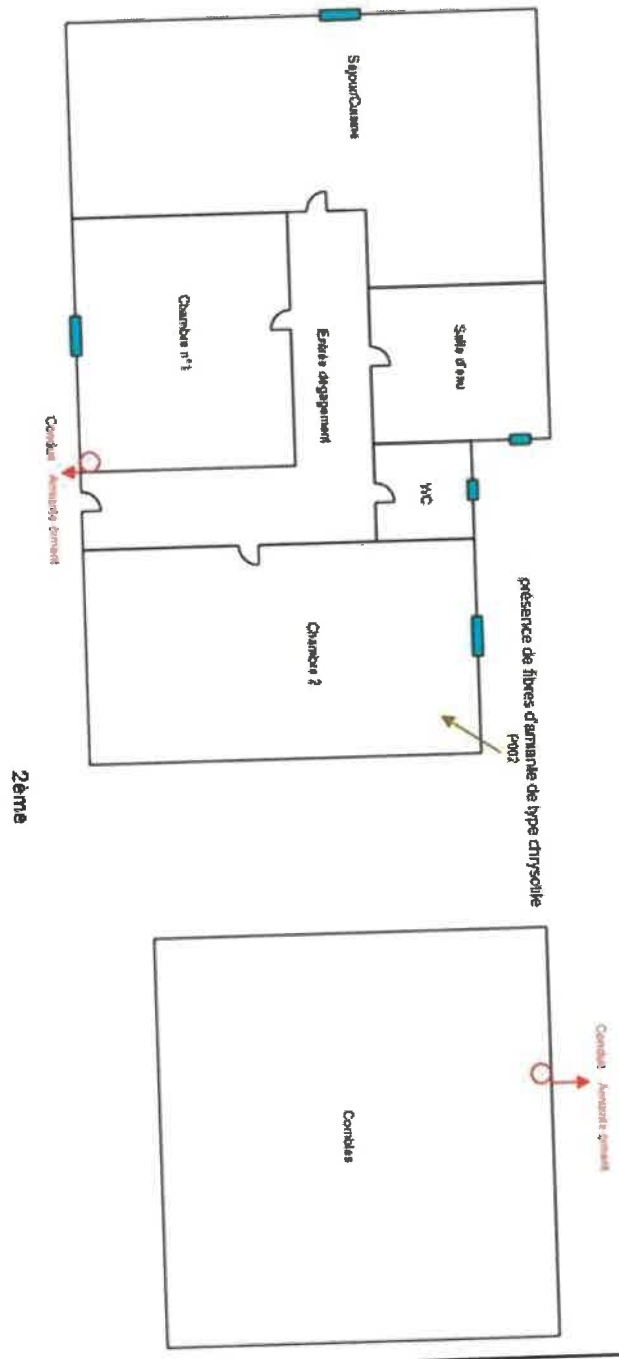

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIER
Monsieur Geoffroy BOGUET
Port Saint Clair 2
2bis quai de la dunette
34200 SETE

Notre référence : AR-21-KE-016690-01

Numéro de dossier : 21KE007724
Référence de dossier [redacted]7702 23.03.21

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant

- N° 21KE007724-001 - Référence *P001 - SOL SALLE DE BAIN 1ER ETAGE - DALLES DE SOL*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

- N° 21KE007724-002 - Référence *P002 - SOL CHAMBRE 2 2E ETAGE - DALLES DE SOL*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE
Tél. +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax. +33 3 88 91 65 31 - Site Web : www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR28 804 354 619 APE 7120B

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Amiante

[redacted] A

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Ouest SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT SUD SAS
Résultats Analyses
75C Avenue de Pascalet
30310 VERGEZE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-NS-019605-01
Référence laboratoire sous-traitant N° : 21W012461
Reçu au laboratoire le : 06/04/2021
Date d'analyse : 07/04/2021
Référence dossier Client:B-JEANGHIS 27702 23.03.21

Date d'émission de rapport : 08/04/2021 15:38
Référence de suivi du dossier N° : 21KE007724
Date de réception : 01/04/2021

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	21KE007724-001 - P001 - SOL SALLE DE BAIN 1ER ETAGE - DALLES DE SOL	Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	MET * / MLD8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau de type colle (jaune)	MET * / MLD8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	21KE007724-002 - P002 - SOL CHAMBRE 2 2E ETAGE - DALLES DE SOL	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	MET * / MLD8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
		Matériau de type colle (jaune)	MET * / MLD8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscop
Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
2 rue Pierre Adolphe Bobierre .CS 90827
F-44308 NANTES Cedex 3, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31 +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5597
Portée disponible sur www.cofrac.fr

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Amiante

Rapp[redacted]

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-NS-019605-01
Référence laboratoire sous-traitant N° : 21W012461
Reçu au laboratoire le : 06/04/2021
Date d'analyse : 07/04/2021
Référence dossier Client : [redacted]27702 23.03.21

Date d'émission de rapport : 08/04/2021 15:38
Référence de suivi du dossier N° : 21KE007724
Date de réception : 01/04/2021

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" : "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Pierre Belloeil
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827
F-44308 NANTES Cedex 3, FRANCE
Tél. +33 3 88 91 65 31 +33 2 51 83 49 48 - Fax. +33 3 88 91 65 31 - Site Web www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5597
Portée disponible sur www.cofrac.fr

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Amiante

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1er niveau
AC2	Action corrective de 2nd niveau

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	[redacted]27702 23.03.21 A
Date de l'évaluation	23/03/2021
Bâtiment	Maison individuelle 5 rue du Château 34320 MARGON
Etage	2ème
Pièce ou zone homogène	Chambre n°1
Elément	Conduit
Matériau / Produit	Amiante ciment - Peinture
Repérage	B
Destination déclarée du local	Chambre n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☑				EP
	Matériau non dégradé ☐		Risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☐				
	Matériau dégradé ☐	Ponctuelle ☐	Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	[redacted]7702 23.03.21 A
Date de l'évaluation	23/03/2021
Bâtiment	Maison individuelle 5 rue du Château 34320 MARGON
Etage	2ème
Pièce ou zone homogène	Chambre 2
Elément	Plancher bas (sol)
Matériau / Produit	Dalles de sol - PVC
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Chambre 2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☑	Matériau non dégradé ☐		Risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
	Matériau dégradé ☑	Ponctuelle ☑	Risque faible d'extension de la dégradation ☑	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

[redacted]

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	[redacted] 27702 23.03.21 A
Date de l'évaluation	23/03/2021
Bâtiment	Maison individuelle 5 rue du Château 34320 MARGON
Etage	2ème
Pièce ou zone homogène	Combles
Elément	Conduit
Matériau / Produit	Amiante ciment - Peinture
Repérage	C
Destination déclarée du local	Combles
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☑				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☐	Matériau non dégradé ☐		Risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐	Ponctuelle ☐	Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Amiante

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

***a)* Dangerosité de l'amiante**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

***b)* Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation**

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;

– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;

– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : **www.amiante.inrs.fr**.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les ravaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

Amiante

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
2 Rue Cujoul - 34500 BEZIERS
Tél. 04 67 28 43 81 - Fax : 04 67 28 00 81
mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 3000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00013 - Code NAF 7120B
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés, Techniques et Artistiques en Immobilier
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T34032 [illegible]

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;

– de la mairie ;

– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : **www.sinoe.org.**

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

CABINET
Geoffroy Boguet
diagnostics immobiliers
Sète : Port St Clair II – 2bis quai de la Dunette - 34200 Sète - Tél. 04 67 51 00 95 - Fax 04 67 51 27 40 - sete@cabinetboguet.com
Béziers : chemin du Lirou – 34500 Béziers – Tél. 04 67 31 04 04 – Fax : 04 67 31 04 05 – beziers@cabinetboguet.com

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- **Localisation du ou des bâtiments**

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison individuelle**
Adresse : **5 rue du Château 34320 MARGON**
Nombre de Pièces : **7**
Référence Cadastrale : **B - 575**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien : **Maison trois niveaux occupée partiellement (rez-de-chaussée), les deux autres niveaux sont vides et inhabités**
Encombrement constaté : **Néant**
Situation du lot ou des lots de copropriété
Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**
Document(s) joint(s) : **Néant**

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Maître BALDY Eric**
Qualité : **Huissiers**
Adresse : **3 rue Guibal**
34500 BÉZIERS

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **L'huissier**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **AZAIS Régis**
Raison sociale et nom de l'entreprise :
EURL CABINET GEOFFROY BOGUET
Adresse : **2 bis quai de la Dunette 34200 SÈTE**
N° siret : **501 826 770 00023**
N° certificat de qualification : **C 400**
Date d'obtention : **01/10/2017**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT**

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA**
N° de contrat d'assurance : **10592956604**
Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2021**

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
RDC		
Entrée	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Ensemble des balustres - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Placard dorm ouv ext - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Placard dorm ouv int - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Ensemble des contre-marches - Béton	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Ensemble des marches - Béton	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Limon - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Nez de marches - Béton	Absence d'indice.
Cuisine	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Cour	Murs - Béton Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre n°1 Dormant ouvrant externe - PVC	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Verre	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Salle d'eau/WC	Murs - Placoplâtre Faïence peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Séjour	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Barreaudage - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Rap[redacted] T

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°1	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Chambre n°2	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Barreaudage - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
1er		
Pallier	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Barreaudage - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Ensemble des balustres - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Ensemble des contre-marches - Béton	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Ensemble des marches - Béton	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Limon - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Nez de marches - Béton	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Sous-bassement - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Entrée dégagement	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Métal Peinture	Absence d'indice.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

[redacted]

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Parquet flottant	Absence d'indice.
Chambre n 1	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Parquet flottant	Absence d'indice.
Séjour/Cuisine	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Plâtre - poutres bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Parquet flottant	Absence d'indice.
Salle de Bains	Murs - Plâtre Faïence peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Barreaudage - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Dalles de sol PVC	Absence d'indice.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

[redacted]

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
WC	Murs - Plâtre Faïence peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Dalles de sol PVC	Absence d'indice.
Chambre n°2	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
2ème		
Pallier	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Barreaudage - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Ensemble des balustres - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Ensemble des contre-marches - Béton	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Ensemble des marches - Béton	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Limon - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Nez de marches - Béton	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Sous-bassement - Plâtre Peinture	Absence d'indice.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

[redacted]

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Entrée dégagement	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°1	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Séjour/Cuisine	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Parquet flottant	Absence d'indice.
Salle d'eau	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Faïence peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Barreaudage - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

[redacted]

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plancher haut (plafond) - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
WC	Murs - Plâtre Faïence peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Chambre 2	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant externe - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant interne - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Dalles de sol PVC	Absence d'indice.
Combles	Murs - Plâtre	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Bois - tuiles	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Laine de verre	Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Néant

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

[redacted]

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Néant

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Séjour/Cuisine (1er) :
Plancher haut (plafond) (Plâtre - poutres bois - Peinture) : Indice d'infestation de Capricornes des maisons : Trous de sorties, Vermoulures
Chambre 2 (2ème) :
Plancher haut (plafond) (Plâtre - Peinture) : Indice d'infestation de Champignons de discoloration : Discoloration

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de termites le jour de la visite.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

R[redacted]

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **28/09/2021**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

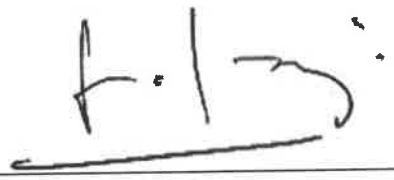

Référence : [redacted]27702 23.03.21 T
Fait à : **SÈTE** le : **29/03/2021**
Visite effectuée le : **23/03/2021**
Durée de la visite : **0 h 45 min**
Nom du responsable : **BOGUET Geoffroy**
Opérateur : Nom : **AZAIS**
Prénom : **Régis**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;
NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.
NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

DOCUMENTS ANNEXES

Croquis N°1

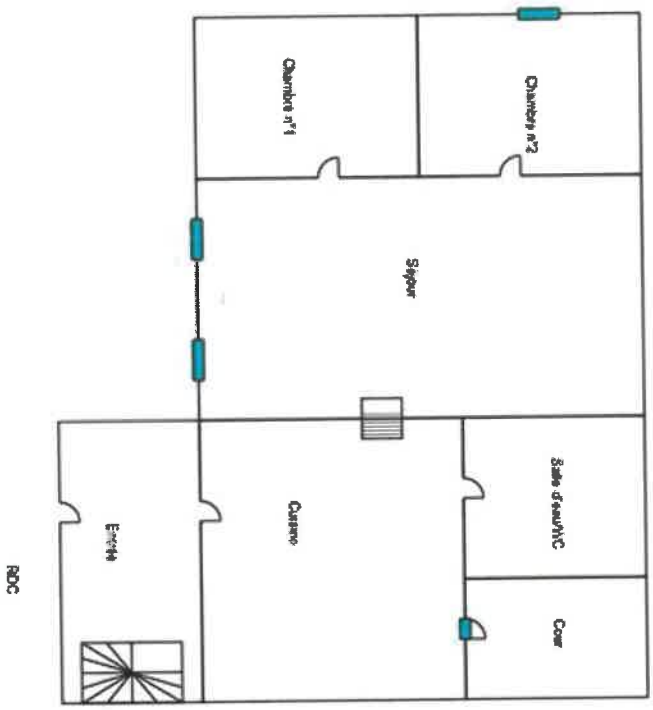

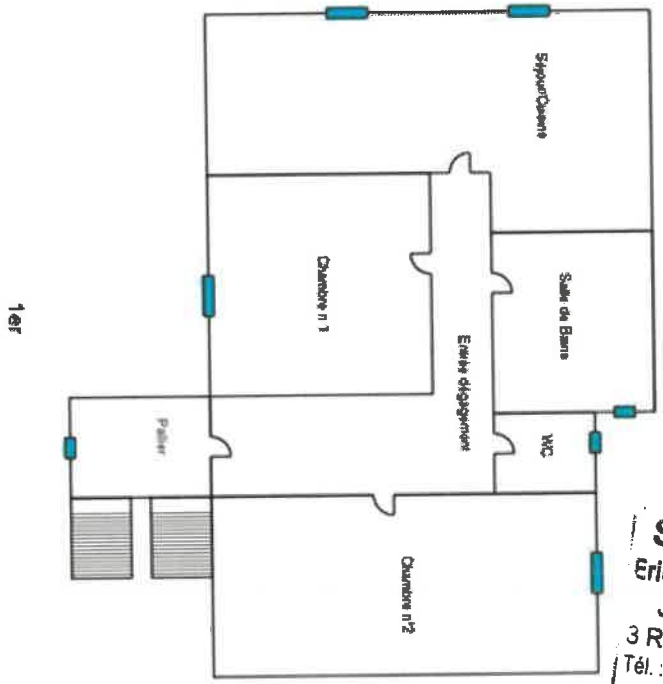

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

[redacted]

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

Croquis N°2

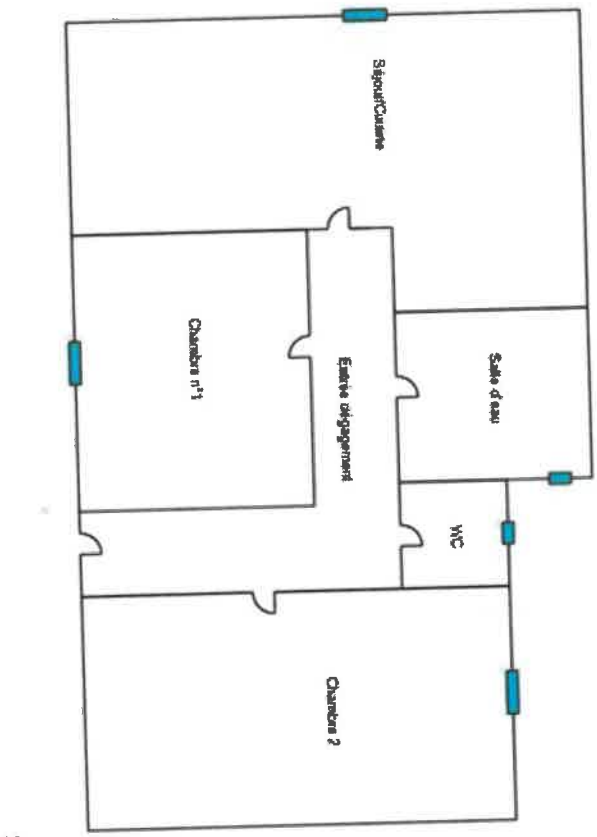

2ème

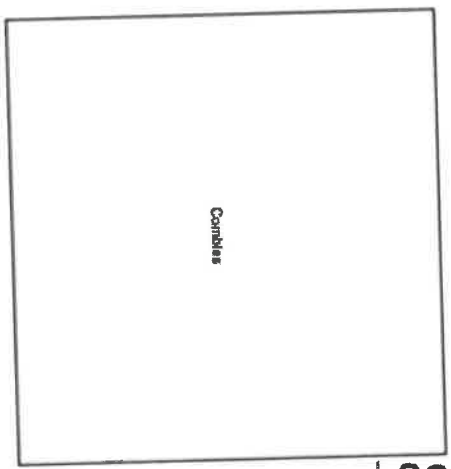

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

[redacted]

CABINET
Geoffroy Boguet
diagnostics immobiliers
Sète : Port St Clair II – 2bis quai de la Dunette - 34200 Sète - Tél. 04 67 51 00 95 - Fax 04 67 51 27 40 - sete@cabinetboguet.com
Béziers : chemin du Lirou – 34500 Béziers – Tél. 04 67 31 04 04 – Fax : 04 67 31 04 05 – beziers@cabinetboguet.com

RELEVE DE SURFACE

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**
Nombre de Pièces : **7**
Référence Cadastrale : **B - 575**

Adresse : **5 rue du Château 34320 MARGON**
Propriété de: [redacted]

Mission effectuée le : **23/03/2021**
Date de l'ordre de mission : **19/03/2021**
N° Dossier : [redacted]27702 23.03.21 C

Total : 160,50 m²
(Cent cinquante-quatre mètres carrés)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface
Entrée	RDC	1,500 m²
Cuisine	RDC	5,000 m²
Cour	RDC	5,000 m²
Salle d'eau/WC	RDC	3,000 m²
Séjour	RDC	19,000 m²
Chambre n°1	RDC	8,000 m²
Chambre n°2	RDC	10,000 m²
Pallier	1er	1,000 m²
Entrée dégagement	1er	5,000 m²
Chambre n 1	1er	8,000 m²
Séjour/Cuisine	1er	23,000 m²
Salle de Bains	1er	5,000 m²
WC	1er	1,500 m²
Chambre n°2	1er	10,000 m²
Pallier	2ème	1,000 m²
Entrée dégagement	2ème	5,000 m²
Chambre n°1	2ème	8,000 m²
Séjour/Cuisine	2ème	26,000 m²
Salle d'eau	2ème	4,000 m²
WC	2ème	1,500 m²
Chambre 2	2ème	10,000 m²
Total		**160,500 m²**

Le détail des surfaces ne vous est communiqué par CABINET GEOFFROY BOGUET qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à **SÈTE**, le **29/03/2021**

Le Technicien :
Régis AZAIS

Nom du responsable :
BOGUET Geoffroy

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Rapport N : B[redacted]

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

DOCUMENTS ANNEXES

Croquis N°1

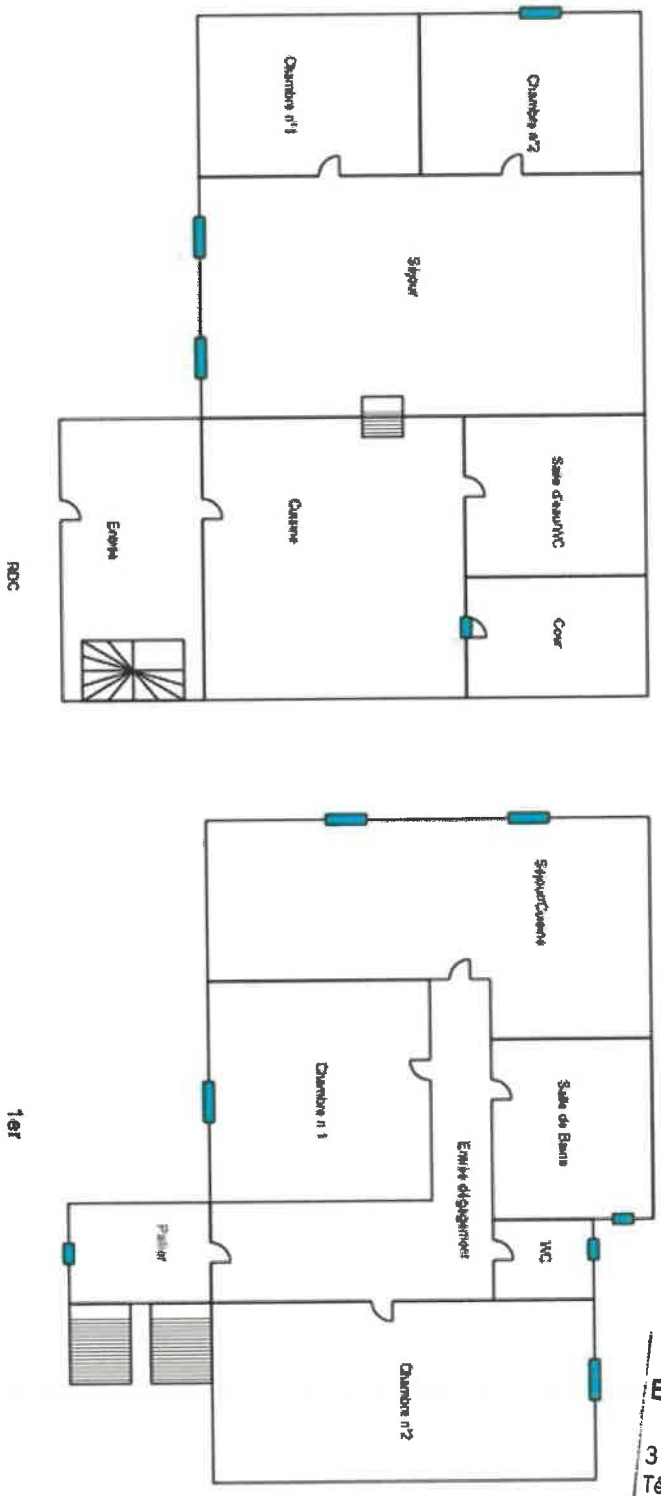

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

Croquis N°2

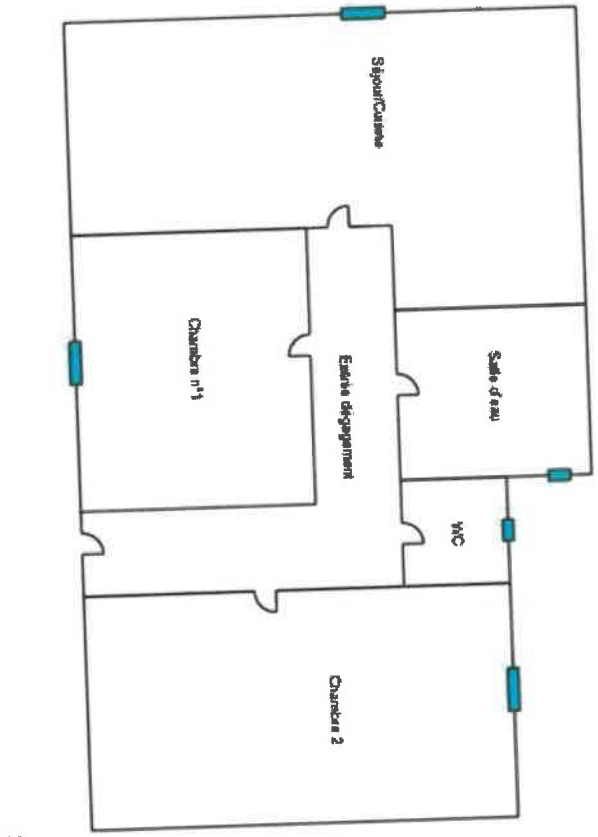

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Rapp[redacted]

CABINET
Geoffroy Boguet
diagnostics immobiliers
Sète : Port St Clair II – 2bis quai de la Dunette - 34200 Sète - Tél. 04 67 51 00 95 - Fax 04 67 51 27 40 - sete@cabinetboguet.com
Béziers : chemin du Lirou – 34500 Béziers – Tél. 04 67 31 04 04 – Fax : 04 67 31 04 05 – beziers@cabinetboguet.com

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.
Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).
Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)
Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).
La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.
Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

☑ Les parties privatives
☑ Occupées
Par des enfants mineurs : ☐ Oui ☒ Non
Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

☑ Avant la vente
☐ Ou avant la mise en location

☐ Ou les parties communes d'un immeuble

☐ Avant travaux

C Adresse du bien

5 rue du Château
34320 MARGON

D Propriétaire

Nom : [redacted]
Adresse : [redacted]

E Commanditaire de la mission

Nom : **Maître BALDY Eric**
Qualité : **Huissiers**

Adresse : **3 rue Guibal**
34500 BÉZIERS

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil :**Niton**
Modèle de l'appareil :**XLP300S**
N° de série : **12052**

Nature du radionucléide :**Cd 109**
Date du dernier chargement de la source :**01/03/2016**
Activité de la source à cette date :**40 mCi**

G Dates et validité du constat

N° Constat : [redacted]7702 23.03.21 P
Date du constat : **23/03/2021**

Date du rapport : **29/03/2021**
Date limite de validité : **28/03/2022**

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
266	32	12,03 %	226	84,96 %	0	0,00 %	7	2,63 %	1	0,38 %

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

I Auteur du constat

Signature

Cabinet : **CABINET GEOFFROY BOGUET**
Nom du responsable : **BOGUET Geoffroy**
Nom du diagnostiqueur : **AZAIS Régis**
Organisme d'assurance : **AXA**
Police : **10592956604**

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT 1

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP 1
OBJET DU CREP 1
ADRESSE DU BIEN 1
PROPRIETAIRE 1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION 1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X 1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT 1
CONCLUSION 1
AUTEUR DU CONSTAT 3

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES 3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; 3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB 3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 3

L'AUTEUR DU CONSTAT 3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) 3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL 3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL 3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION 3
OCCUPATION DU BIEN 4
LISTE DES LOCAUX VISITES 4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES 4

METHODOLOGIE EMPLOYEE 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X 4
STRATEGIE DE MESURAGE 5
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE 5

PRESENTATION DES RESULTATS 6

CROQUIS 8

RESULTATS DES MESURES 21

COMMENTAIRES 21

LES SITUATIONS DE RISQUE 21

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE 21

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES 22

ANNEXES 22

NOTICE D'INFORMATION

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : **AZAIS Régis**	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT,** Numéro de Certification de qualification : **C 400** Date d'obtention : **01/10/2017**

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : **T3403358 S2** Nom du titulaire : **CABINET GEOFFROY BOGUET**	Date d'autorisation :**08/02/2012** Expire-le :**06/03/2020**

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **BOGUET Geoffroy**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : N° NIST de l'étalon :	Concentration : mg/cm² Incertitude : mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	23/03/2021	1
En fin du CREP	462	23/03/2021	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC** Nom du contact : **NC**	Coordonnées : **NC**

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Non communiquée** Nombre de bâtiments : **1**	Nombre de cages d'escalier : **1** Nombre de niveaux : **3**

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **5 rue du Château 34320 MARGON** Type : **Maison individuelle** Nombre de Pièces : **7** Référence Cadastrale : **B - 575**	Destination du bâtiment : **Habitation (Maisons individuelles)**

2.7 Occupation du bien

L'occupant est ☐ Propriétaire ☑ Locataire ☐ Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

[redacted]

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

2.8 Liste des locaux visites

N°	Local	Etage
1	Entrée	RDC
2	Cuisine	RDC
3	Cour	RDC
4	Salle d'eau/WC	RDC
5	Séjour	RDC
6	Chambre n°1	RDC
7	Chambre n°2	RDC
8	Pallier	1er
9	Entrée dégagement	1er
10	Chambre n 1	1er
11	Séjour/Cuisine	1er
12	Salle de Bains	1er
13	WC	1er
14	Chambre n°2	1er
15	Pallier	2ème
16	Entrée dégagement	2ème
17	Chambre n°1	2ème
18	Séjour/Cuisine	2ème
19	Salle d'eau	2ème
20	WC	2ème
21	Chambre 2	2ème
22	Combles	2ème

2.9 Liste des locaux non visites

Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm2.
Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm2

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000€
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

3.3 Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2 ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).
Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

5 CROQUIS

Croquis N°1

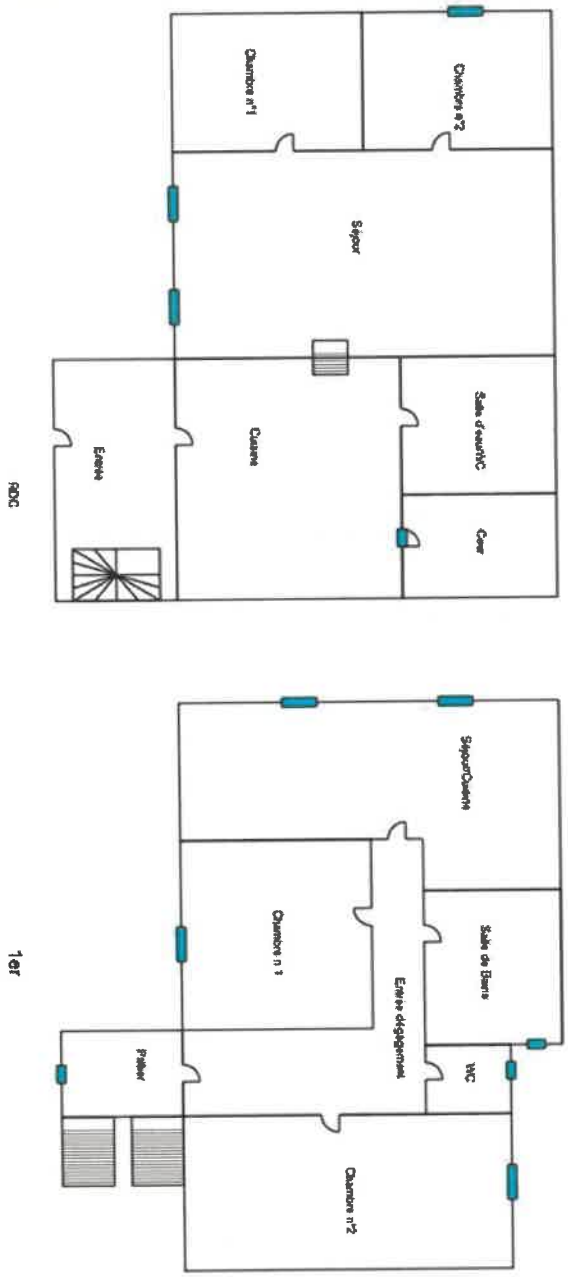

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Croquis N°2

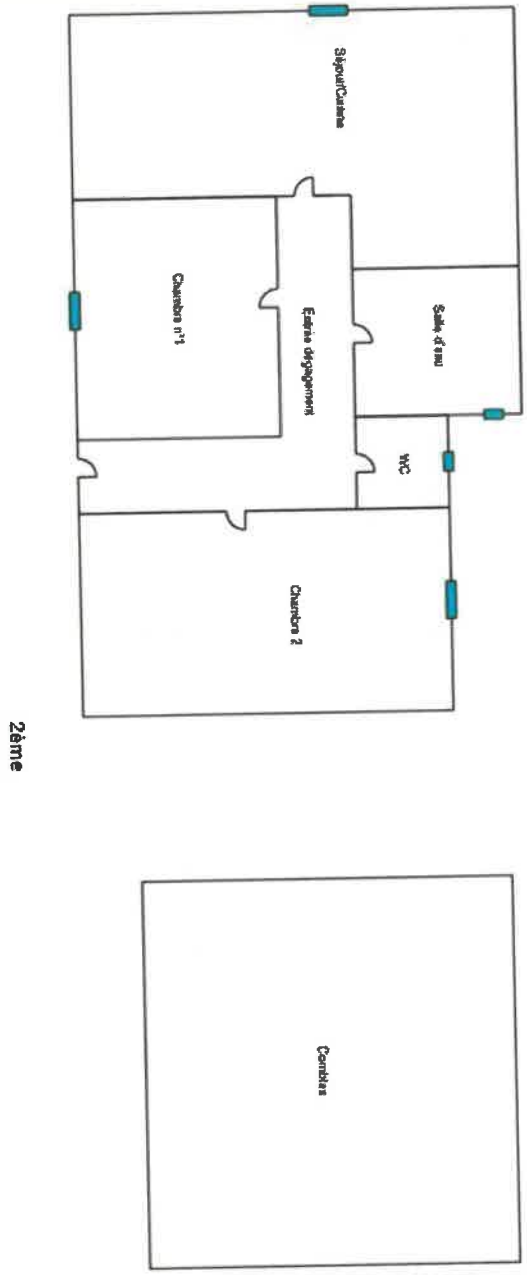

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

[redacted]

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

6 RESULTATS DES MESURES

Local : Entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Murs	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,45	0	
3					+ de 1 m	ND		0,32		
12	A	Porte n°1 Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
13					+ de 1 m	ND		0,23		
14	A	Porte n°1 Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,34	0	
15					+ de 1 m	ND		0,51		
4	B	Murs	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,53	0	
5					+ de 1 m	ND		0,33		
18	C	Escalier n°1 Ensemble des balustres	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,33	0	
19					+ de 1 m	ND		0,54		
24	C	Escalier n°1 Ensemble des contre-marches	Béton		- de 1 m	ND		0,32	0	
25					+ de 1 m	ND		0,09		
26	C	Escalier n°1 Ensemble des marches	Béton		- de 1 m	ND		0,28	0	
27					+ de 1 m	ND		0,29		
28	C	Escalier n°1 Limon	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,14	0	
29					+ de 1 m	ND		0,05		
30	C	Escalier n°1 Nez de marches	Béton		- de 1 m	ND		0,09	0	
31					+ de 1 m	ND		0,56		
6	C	Murs	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,35	0	
7					+ de 1 m	ND		0,1		
8	D	Murs	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,18	0	
9					+ de 1 m	ND		0,35		
20	D	Porte n°1 Placard dorm ouv ext	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,28	0	
21					+ de 1 m	ND		0,15		
22	D	Porte n°1 Placard dorm ouv int	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
23					+ de 1 m	ND		0,36		
10	Plafond	Plancher haut (plafond)	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,07	0	
11					+ de 1 m	ND		0,66		
16	Sol	Plancher bas (sol)	Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,1	0	
17					+ de 1 m	ND		0,41		

Nombre total d'unités de diagnostic	15	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
32	A	Porte n°1 Dormant ouvrant externe	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,58	0	
33					+ de 1 m	ND		0,37		
34	A	Porte n°1 Dormant ouvrant interne	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,3		
35					+ de 1 m	ND		0,22		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : sco.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plancher haut (plafond)	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
36	Sol	Plancher bas (sol)	Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,13	0	
37					+ de 1 m	ND		0,07		
Nombre total d'unités de diagnostic		8	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %		

Local : Cour (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
38	A	Murs	Béton	Peinture	- de 1 m	ND		0,26	0	
39					+ de 1 m	ND		0,55		
	A	Porte-fenêtre n°1 Dormant ouvrant externe		PVC						PVC
40	B	Murs	Béton	Peinture	- de 1 m	ND		0,29	0	
41					+ de 1 m	ND		0,38		
42	C	Murs	Béton	Peinture	- de 1 m	ND		0,55	0	
43					+ de 1 m	ND		0,62		
44	D	Murs	Béton	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
45					+ de 1 m	ND		0,21		
46	Plafond	Plancher haut (plafond)	Verre		- de 1 m	ND		0,31	0	
47					+ de 1 m	ND		0,1		
48	Sol	Plancher bas (sol)	Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,1	0	
49					+ de 1 m	ND		0,65		
Nombre total d'unités de diagnostic		7	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %		

Local : Salle d'eau/WC (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Faïence peinture						Postérieur à 1949
50	A	Porte n°1 Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
51					+ de 1 m	ND		0,09		
52	A	Porte n°1 Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,48	0	
53					+ de 1 m	ND		0,24		
	B	Murs	Placoplâtre	Faïence peinture						Postérieur à 1949
	C	Murs	Placoplâtre	Faïence peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Faïence peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plancher haut (plafond)	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
54	Sol	Plancher bas (sol)	Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,62	0	
55					+ de 1 m	ND		0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic		8	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %		

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 5000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

Local : Séjour (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
56	B	Fenêtre n°1 Barreaudage	Métal	Peinture	- de 1 m	EU		1,94	2	
57	B	Fenêtre n°1 Dormant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		1,94	2	
60	B	Fenêtre n°1 Dormant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		1,94	2	
61	B	Fenêtre n°1 Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		1,94	2	
62	B	Fenêtre n°1 Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		1,94	2	
63	B	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D		1,26	3	
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plancher haut (plafond)	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
58	Sol	Plancher bas (sol)	Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,09	0	
59					+ de 1 m	ND		0,1		

Nombre total d'unités de diagnostic	12	Nombre d'unités de classe 3	1	% de classe 3	8,33 %

Local : Chambre n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
64	A	Porte n°1 Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
65					+ de 1 m	ND		0,08		
66	A	Porte n°1 Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0	
67					+ de 1 m	ND		0,06		
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plancher haut (plafond)	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
68	Sol	Plancher bas (sol)	Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,09	0	
69					+ de 1 m	ND		0,14		

Nombre total d'unités de diagnostic	8	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Chambre n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
70	A	Porte n°1 Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,51	0	
71					+ de 1 m	ND		0,09		
72	A	Porte n°1 Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	

[redacted]

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

73			ouvrant interne			+ de 1 m	ND		0,52		
74	B	Fenêtre n°1	Barreaudage	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
75						+ de 1 m	ND		0,13		
76	B	Fenêtre n°1	Dormant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,39	0	
77						+ de 1 m	ND		0,09		
78	B	Fenêtre n°1	Dormant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,16	0	
79						+ de 1 m	ND		0,09		
80	B	Fenêtre n°1	Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,26	0	
81						+ de 1 m	ND		0,1		
82	B	Fenêtre n°1	Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,61	0	
83						+ de 1 m	ND		0,18		
84	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,36	0	
85						+ de 1 m	ND		0,12		
	B	Murs		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Murs		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plancher haut (plafond)		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
86	Sol	Plancher bas (sol)		Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,54	0	
87						+ de 1 m	ND		0,41		

Nombre total d'unités de diagnostic	14	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Pallier (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
88	A	Murs		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,37	0	
89						+ de 1 m	ND		0,5		
90	B	Fenêtre n°1	Barreaudage	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
91						+ de 1 m	ND		0,02		
108	B	Fenêtre n°1	Dormant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,15	0	
109						+ de 1 m	ND		0,09		
110	B	Fenêtre n°1	Dormant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,27	0	
111						+ de 1 m	ND		0,12		
116	B	Fenêtre n°1	Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,4	0	
117						+ de 1 m	ND		0,68		
118	B	Fenêtre n°1	Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
119						+ de 1 m	ND		0,1		
120	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,17	0	
121						+ de 1 m	ND		0,65		
92	B	Murs		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,09	0	
93						+ de 1 m	ND		0,35		
94	C	Escalier n°1	Ensemble des balustres	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
95						+ de 1 m	ND		0,51		
96	C	Escalier n°1	Ensemble des contre-marches	Béton		- de 1 m	ND		0,38	0	
97						+ de 1 m	ND		0,04		
98	C	Escalier n°1	Ensemble des marches	Béton		- de 1 m	ND		0,08		
99						+ de 1 m	ND		0,56		
100	C	Escalier n°1	Limon	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,5		
101						+ de 1 m	ND		0,23		

[redacted]

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

102	C	Escalier n°1	Nez de marches	Béton		- de 1 m	ND		0,58	0	
103						+ de 1 m	ND		0,42		
104	C	Murs		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,12	0	
105						+ de 1 m	ND		0,5		
106	D	Murs		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,13	0	
107						+ de 1 m	ND		0,09		
112	Plafond	Plancher haut (plafond)		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,69	0	
113						+ de 1 m	ND		0,08		
114	Sol	Plancher bas (sol)		Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,11	0	
115						+ de 1 m	ND		0,08		
122	Toutes zones	Sous-bassement		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
123						+ de 1 m	ND		0,32		

Nombre total d'unités de diagnostic	18	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Entrée dégagement (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
124	A	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,05	0	
125						+ de 1 m	ND		0,5		
126	A	Porte n°1	Dormant ouvrant externe	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,44	0	
127						+ de 1 m	ND		0,08		
128	A	Porte n°1	Dormant ouvrant interne	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
129						+ de 1 m	ND		0,23		
130	B	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
131						+ de 1 m	ND		0,36		
132	C	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
133						+ de 1 m	ND		0,61		
134	D	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
135						+ de 1 m	ND		0,04		
136	Plafond	Plancher haut (plafond)		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,33	0	
137						+ de 1 m	ND		0,19		
138	Sol	Plancher bas (sol)		Béton	Parquet flottant	- de 1 m	ND		0,07	0	
139						+ de 1 m	ND		0,1		

Nombre total d'unités de diagnostic	8	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Chambre n 1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
140	A	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
141						+ de 1 m	ND		0,08		
142	A	Porte n°1	Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,27	0	
143						+ de 1 m	ND		0,56		
144	A	Porte n°1	Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,24		
145						+ de 1 m	ND		0,11		
158	B	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,34		
159						+ de 1 m	ND		0,63		
148	C	Fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,37		

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

[redacted]

149			externe			+ de 1 m	ND		0,04		
150	C	Fenêtre n°1	Dormant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,12	0	
151						+ de 1 m	ND		0,08		
152	C	Fenêtre n°1	Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,31	0	
153						+ de 1 m	ND		0,19		
154	C	Fenêtre n°1	Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,4	0	
155						+ de 1 m	ND		0,1		
156	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,54	0	
157						+ de 1 m	ND		0,26		
146	C	Garde-corps		Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,33	0	
147						+ de 1 m	ND		0,4		
160	C	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
161						+ de 1 m	ND		0,39		
162	D	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,04	0	
163						+ de 1 m	ND		0,1		
164	Plafond	Plancher haut (plafond)		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,07	0	
165						+ de 1 m	ND		0,1		
166	Sol	Plancher bas (sol)		Béton	Parquet flottant	- de 1 m	ND		0,33	0	
167						+ de 1 m	ND		0,09		

Nombre total d'unités de diagnostic	14	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Séjour/Cuisine (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
168	A	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0	
169						+ de 1 m	ND		0,11		
170	A	Porte n°1	Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,41	0	
171						+ de 1 m	ND		0,22		
172	A	Porte n°1	Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,62	0	
173						+ de 1 m	ND		0,1		
186	B	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0	
187						+ de 1 m	ND		0,61		
174	C	Fenêtre n°1	Dormant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
175						+ de 1 m	ND		0,44		
176	C	Fenêtre n°1	Dormant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,39	0	
177						+ de 1 m	ND		0,16		
178	C	Fenêtre n°1	Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
179						+ de 1 m	ND		0,07		
180	C	Fenêtre n°1	Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,18	0	
181						+ de 1 m	ND		0,05		
182	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,39	0	
183						+ de 1 m	ND		0,08		
184	C	Garde-corps n°1		Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,12		
185						+ de 1 m	ND		0,06		
188	C	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,28		
189						+ de 1 m	ND		0,45		
190	D	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,51		
191						+ de 1 m	ND		0,08		
192	Plafond	Plancher haut		Plâtre - poutres	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	

[redacted] P

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

193		(plafond)	bois		+ de 1 m	ND		0,45		
194	Sol	Plancher bas (sol)	Béton	Parquet flottant	- de 1 m	ND		0,09	0	
195					+ de 1 m	ND		0,63		
Nombre total d'unités de diagnostic		**14**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**		**% de classe 3**		**0,00 %**	

Local : Salle de Bains (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
196	A	Murs	Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
197					+ de 1 m	ND		0,35		
198	A	Porte n°1 Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	
199					+ de 1 m	ND		0,33		
200	A	Porte n°1 Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,66	0	
201					+ de 1 m	ND		0,25		
212	B	Murs	Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,18	0	
213					+ de 1 m	ND		0,32		
214	C	Murs	Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,46	0	
215					+ de 1 m	ND		0,04		
210	D	Fenêtre n°1 Barreaudage	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,48	0	
211					+ de 1 m	ND		0,39		
202	D	Fenêtre n°1 Dormant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
203					+ de 1 m	ND		0,42		
204	D	Fenêtre n°1 Dormant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,64	0	
205					+ de 1 m	ND		0,1		
206	D	Fenêtre n°1 Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
207					+ de 1 m	ND		0,43		
208	D	Fenêtre n°1 Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
209					+ de 1 m	ND		0,11		
216	D	Murs	Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,01	0	
217					+ de 1 m	ND		0,3		
218	Plafond	Plancher haut (plafond)	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
219					+ de 1 m	ND		0,02		
	Sol	Plancher bas (sol)	Dalles de sol	PVC						PVC
Nombre total d'unités de diagnostic		**13**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**		**% de classe 3**		**0,00 %**	

Local : WC (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
220	A	Murs	Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
221					+ de 1 m	ND		0,08		
222	A	Porte n°1 Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
223					+ de 1 m	ND		0,11		
224	A	Porte n°1 Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,46	0	
225					+ de 1 m	ND		0,34		
226	B	Murs	Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,41	0	
227					+ de 1 m	ND		0,17		
230	C	Fenêtre n°1 Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	

[redacted] P

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 43 01
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

231			externe			+ de 1 m	ND		0,04		
232	C	Fenêtre n°1	Dormant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,67	0	
233						+ de 1 m	ND		0,09		
234	C	Fenêtre n°1	Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0	
235						+ de 1 m	ND		0,1		
236	C	Fenêtre n°1	Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,07	0	
237						+ de 1 m	ND		0,11		
228	C	Murs		Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
229						+ de 1 m	ND		0,28		
238	D	Murs		Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
239						+ de 1 m	ND		0,22		
240	Plafond	Plancher haut (plafond)		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
241						+ de 1 m	ND		0,64		
	Sol	Plancher bas (sol)		Dalles de sol	PVC						PVC
Nombre total d'unités de diagnostic			**12**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**		**0,00 %**		

Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
242	A	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,32	0	
243						+ de 1 m	ND		0,25		
244	A	Porte n°1	Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
245						+ de 1 m	ND		0,14		
246	A	Porte n°1	Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
247						+ de 1 m	ND		0,52		
248	B	Fenêtre n°1	Dormant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
249						+ de 1 m	ND		0,09		
250	B	Fenêtre n°1	Dormant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,63	0	
251						+ de 1 m	ND		0,43		
252	B	Fenêtre n°1	Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,55	0	
253						+ de 1 m	ND		0,49		
254	B	Fenêtre n°1	Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,47	0	
255						+ de 1 m	ND		0,1		
256	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,38	0	
257						+ de 1 m	ND		0,02		
258	B	Garde-corps		Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
259						+ de 1 m	ND		0,32		
260	B	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,51	0	
261						+ de 1 m	ND		0,1		
262	C	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,34	0	
263						+ de 1 m	ND		0,03		
264	D	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,26	0	
265						+ de 1 m	ND		0,45		
266	Plafond	Plancher haut (plafond)		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
267						+ de 1 m	ND		0,42		
268	Sol	Plancher bas (sol)		Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,1	0	
269						+ de 1 m	ND		0,53		
Nombre total d'unités de diagnostic			**14**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**		**0,00 %**		

[redacted]

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 50 24
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Local : Pallier (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
270	A	Murs	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,11	0	
271					+ de 1 m	ND		0,05		
272	B	Fenêtre n°1 Barreaudage	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
273					+ de 1 m	ND		0,61		
274	B	Fenêtre n°1 Dormant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,07	0	
275					+ de 1 m	ND		0,24		
276	B	Fenêtre n°1 Dormant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,43	0	
277					+ de 1 m	ND		0,64		
278	B	Fenêtre n°1 Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,02	0	
279					+ de 1 m	ND		0,33		
280	B	Fenêtre n°1 Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,44	0	
281					+ de 1 m	ND		0,1		
282	B	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,17	0	
283					+ de 1 m	ND		0,33		
284	B	Murs	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,67	0	
285					+ de 1 m	ND		0,31		
286	C	Escalier n°1 Ensemble des balustres	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,51	0	
287					+ de 1 m	ND		0,18		
288	C	Escalier n°1 Ensemble des contre-marches	Béton		- de 1 m	ND		0,31	0	
289					+ de 1 m	ND		0,49		
290	C	Escalier n°1 Ensemble des marches	Béton		- de 1 m	ND		0,57	0	
291					+ de 1 m	ND		0,06		
292	C	Escalier n°1 Limon	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,01	0	
293					+ de 1 m	ND		0,09		
294	C	Escalier n°1 Nez de marches	Béton		- de 1 m	ND		0,08	0	
295					+ de 1 m	ND		0,02		
296	C	Murs	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,31	0	
297					+ de 1 m	ND		0,29		
298	D	Murs	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,11	0	
299					+ de 1 m	ND		0,53		
300	Plafond	Plancher haut (plafond)	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0	
301					+ de 1 m	ND		0,5		
302	Sol	Plancher bas (sol)	Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,62	0	
303					+ de 1 m	ND		0,48		
304	Toutes zones	Sous-bassement	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
305					+ de 1 m	ND		0,59		

Nombre total d'unités de diagnostic	18	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Entrée dégagement (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
306	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,23	0	
307					+ de 1 m	ND		0,1		

[redacted]

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

308	A	Porte n°1	Dormant ouvrant externe	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,43	0	
309						+ de 1 m	ND		0,24		
310	A	Porte n°1	Dormant ouvrant interne	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,53	0	
311						+ de 1 m	ND		0,08		
322	A	Porte n°2	Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		19,18	2	
323	A	Porte n°2	Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		19,18	2	
312	B	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,01	0	
313						+ de 1 m	ND		0,65		
314	C	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
315						+ de 1 m	ND		0,62		
316	D	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
317						+ de 1 m	ND		0,02		
318	Plafond	Plancher haut (plafond)		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,38	0	
319						+ de 1 m	ND		0,11		
320	Sol	Plancher bas (sol)		Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,1	0	
321						+ de 1 m	ND		0,56		

Nombre total d'unités de diagnostic	10	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Chambre n°1 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
324	A	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,12	0	
325						+ de 1 m	ND		0,43		
326	A	Porte n°1	Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
327						+ de 1 m	ND		0,1		
328	A	Porte n°1	Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,05	0	
329						+ de 1 m	ND		0,41		
342	B	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
343						+ de 1 m	ND		0,57		
330	C	Fenêtre n°1	Dormant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
331						+ de 1 m	ND		0,06		
332	C	Fenêtre n°1	Dormant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
333						+ de 1 m	ND		0,14		
334	C	Fenêtre n°1	Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,65	0	
335						+ de 1 m	ND		0,5		
336	C	Fenêtre n°1	Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
337						+ de 1 m	ND		0,1		
338	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,29	0	
339						+ de 1 m	ND		0,7		
340	C	Garde-corps		Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,53	0	
341						+ de 1 m	ND		0,09		
344	C	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
345						+ de 1 m	ND		0,07		
346	D	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11		
347						+ de 1 m	ND		0,09		
348	Plafond	Plancher haut (plafond)		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,05		
349						+ de 1 m	ND		0,07		

[redacted]3,21 P

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 76 22 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

350	Sol	Plancher bas (sol)	Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,1	0	
351					+ de 1 m	ND		0,1		

Nombre total d'unités de diagnostic	14	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Séjour/Cuisine (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
352	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,25	0	
353					+ de 1 m	ND		0,29		
354	A	Porte n°1 Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
355					+ de 1 m	ND		0,05		
356	A	Porte n°1 Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,59	0	
357					+ de 1 m	ND		0,1		
358	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,38	0	
359					+ de 1 m	ND		0,2		
360	C	Fenêtre n°1 Dormant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,53	0	
361					+ de 1 m	ND		0,1		
363	C	Fenêtre n°1 Dormant interne	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,09	0	
362					- de 1 m	ND		0,55		
364	C	Fenêtre n°1 Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0	
365					+ de 1 m	ND		0,38		
366	C	Fenêtre n°1 Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,31	0	
367					+ de 1 m	ND		0,39		
368	C	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
369					+ de 1 m	ND		0,53		
370	C	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
371					+ de 1 m	ND		0,1		
372	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,34	0	
373					+ de 1 m	ND		0,09		
374	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	
375					+ de 1 m	ND		0,3		
	Plafond	Plancher haut (plafond)	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
376	Sol	Plancher bas (sol)	Béton	Parquet flottant	- de 1 m	ND		0,1	0	
377					+ de 1 m	ND		0,4		

Nombre total d'unités de diagnostic	14	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Salle d'eau (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
398	A	Murs	Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,52	0	
399					+ de 1 m	ND		0,38		
400	A	Porte n°1 Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
401					+ de 1 m	ND		0,09		
378	A	Porte n°1 Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
379					+ de 1 m	ND		0,09		
380	B	Murs	Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,47	0	

[redacted]

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3, Rue Gulbal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 84
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

381					+ de 1 m	ND		0,14		
382	C	Murs		Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
383						+ de 1 m	ND		0,69		
384	D	Fenêtre n°1	Barreaudage	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,49	0	
385						+ de 1 m	ND		0,09		
386	D	Fenêtre n°1	Dormant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
387						+ de 1 m	ND		0,66		
388	D	Fenêtre n°1	Dormant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,23	0	
389						+ de 1 m	ND		0,6		
390	D	Fenêtre n°1	Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
391						+ de 1 m	ND		0,06		
392	D	Fenêtre n°1	Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,58	0	
393						+ de 1 m	ND		0,1		
394	D	Murs		Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,18	0	
395						+ de 1 m	ND		0,65		
	Plafond	Plancher haut (plafond)		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
396	Sol	Plancher bas (sol)		Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,54	0	
397						+ de 1 m	ND		0,26		
Nombre total d'unités de diagnostic		**13**		**Nombre d'unités de classe 3**		**0**		**% de classe 3**		**0,00 %**	

Local : WC (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
402	A	Murs		Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
403						+ de 1 m	ND		0,54		
404	A	Porte n°1	Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,64	0	
405						+ de 1 m	ND		0,11		
406	A	Porte n°1	Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
407						+ de 1 m	ND		0,17		
408	B	Murs		Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
409						+ de 1 m	ND		0,63		
410	C	Fenêtre n°1	Dormant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,18	0	
411						+ de 1 m	ND		0,2		
412	C	Fenêtre n°1	Dormant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,07	0	
413						+ de 1 m	ND		0,33		
414	C	Fenêtre n°1	Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
415						+ de 1 m	ND		0,4		
416	C	Fenêtre n°1	Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,02	0	
417						+ de 1 m	ND		0,1		
418	C	Murs		Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,35	0	
419						+ de 1 m	ND		0,26		
420	D	Murs		Plâtre	Faïence peinture	- de 1 m	ND		0,57	0	
421						+ de 1 m	ND		0,66		
	Plafond	Plancher haut (plafond)		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
422	Sol	Plancher bas (sol)		Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,17	0	
423						+ de 1 m	ND		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic		**12**		**Nombre d'unités de classe 3**		**0**		**% de classe 3**		**0,00 %**	

[redacted]

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice
Jérémie MAS Huissier de Justice Associé
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Local : Chambre 2 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
424	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,62	0	
425					+ de 1 m	ND		0,69		
426	A	Porte n°1 Dormant ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,38	0	
427					+ de 1 m	ND		0,26		
428	A	Porte n°1 Dormant ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
429					+ de 1 m	ND		0,09		
432	B	Fenêtre n°1 Dormant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
433					+ de 1 m	ND		0,44		
434	B	Fenêtre n°1 Dormant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
435					+ de 1 m	ND		0,1		
436	B	Fenêtre n°1 Ouvrant externe	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,41	0	
437					+ de 1 m	ND		0,36		
438	B	Fenêtre n°1 Ouvrant interne	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0	
439					+ de 1 m	ND		0,51		
440	B	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,05	0	
441					+ de 1 m	ND		0,66		
442	B	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
443					+ de 1 m	ND		0,61		
430	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
431					+ de 1 m	ND		0,64		
444	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,44	0	
445					+ de 1 m	ND		0,08		
446	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
447					+ de 1 m	ND		0,26		
448	Plafond	Plancher haut (plafond)	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,36	0	
449					+ de 1 m	ND		0,09		
	Sol	Plancher bas (sol)	Dalles de sol	PVC						PVC

Nombre total d'unités de diagnostic	14	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Combles (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
450	A	Murs	Plâtre		- de 1 m	ND		0,65	0	
451					+ de 1 m	ND		0,68		
452	B	Murs	Plâtre		- de 1 m	ND		0,1	0	
453					+ de 1 m	ND		0,28		
454	C	Murs	Plâtre		- de 1 m	ND		0,09	0	
455					+ de 1 m	ND		0,12		
456	D	Murs	Plâtre		- de 1 m	ND		0,43	0	
457					+ de 1 m	ND		0,24		
458	Plafond	Plancher haut (plafond)	Bois - tuiles		- de 1 m	ND		0,1	0	
459					+ de 1 m	ND		0,11		
460	Sol	Plancher bas (sol)	Laine de verre		- de 1 m	ND		0,62	0	

[redacted]

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr
2017

461					+ de 1 m	ND		0,52			
Nombre total d'unités de diagnostic		**6**	**Nombre d'unités de classe 3**			**0**		**% de classe 3**		**0,00 %**	

LEGENDE			
Localisation	**HG :** en Haut à Gauche **MG :** au Milieu à Gauche **BG :** en Bas à Gauche	**HC :** en Haut au Centre **C :** au Centre **BC :** en Bas au Centre	**HD :** en Haut à Droite **MD :** au Milieu à Droite **BD :** en Bas à Droite
Nature des dégradations	**ND :** Non dégradé **EU :** Etat d'usage	**NV :** Non visible **D :** Dégradé	

7 COMMENTAIRES

Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	**OUI**	**NON**
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☑
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☑

Situations de dégradation du bâti	**OUI**	**NON**
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	☐	☑
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	☐	☑
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	☐	☑

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise immédiatement à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé : ☐ **Oui** ☑ **Non**

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

[redacted]

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.
L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

[redacted]

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

CABINET
Geoffroy Boguet
diagnostics immobiliers
Sète : Port St Clair II – 2bis quai de la Dunette - 34200 Sète - Tél. 04 67 51 00 95 - Fax 04 67 51 27 40 - sete@cabinetboguet.com
Béziers : chemin du Lirou – 34500 Béziers – Tél. 04 67 31 04 04 – Fax : 04 67 31 04 05 – beziers@cabinetboguet.com

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.2)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES

N° de rapport : [redacted]7702 23.03.21 Valable jusqu'au : **31/12/2024 (décret N°2020-1610 du 17/12/2020).** Type de bâtiment : **Maison Individuelle** Nature : **Maison individuelle** Année de construction : **1800** Surface habitable : **154 m²**	Date du rapport : **29/03/2021** Diagnostiqueur : **AZAIS Régis** Signature :
Adresse : **5 rue du Château** **34320 MARGON** INSEE : **34149** Etage : N° de Lot :	**Référence ADEME :**
Propriétaire : Nom : [redacted] Adresse :	**Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu):** Nom : Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années , prix des énergies indexés au 15/08/2015

	Moyenne annuelle des consommations (détail par énergie dans l'unité d'origine)	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh_{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh_{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Consommations d'énergie pour les usages recensés				(1)

(1) coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation réelle : $kWh_{ep}/m^2.an$

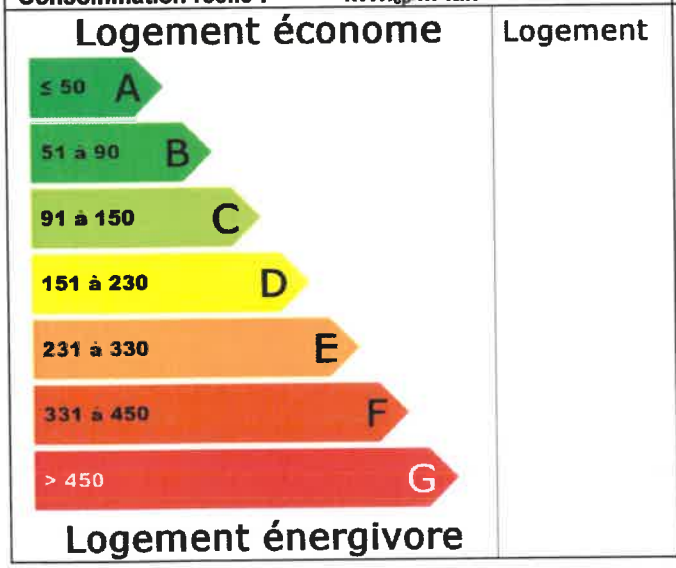

Emissions de gaz à effet de serre (GES)
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : $kg_{eqCO2}/m^2.an$

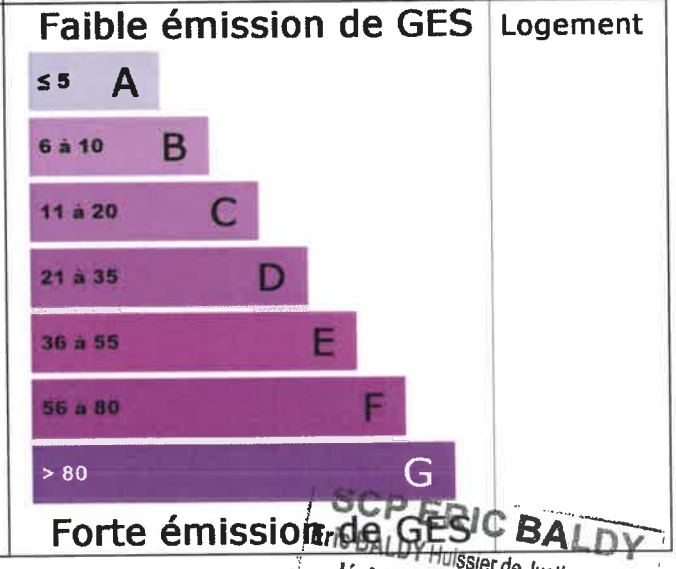

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant	-2	Extérieur	55	Non isolé

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Bois sous solives bois	55	Combles perdus	Epaisseur : 20 cm (intérieure)

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Dalle béton	45	Terre-plein	Non isolé

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Bois Opaque pleine	2	Extérieur		
Fenêtre 1	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical		Extérieur	Oui	Non

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Convecteur électrique NFC	Electrique			NA	2000	Non requis	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Convecteur électrique NFC (surface chauffée : 154 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique			NA		Non requis	Individuel

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Ventilation par ouverture de fenêtres	Non	Non

C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	**Néant**

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.
Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.
L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la partie privative du lot.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 [illegible] - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

[redacted]

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez le à 19 °C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt
Simulation 1	Chauffage électrique : Remplacement des anciens convecteurs électriques par des émetteurs rayonnants au minimum dans les pièces principales.		
Simulation 2	Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw < 1,8 W/m².K et, à partir du 1er janvier 2013, le facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,32. En maison individuelle ce crédit d'impôt ne s'applique que si cette installation s'accompagne d'au moins une autre action de travaux parmi plusieurs catégories selon les textes en vigueur.)		10 % *

* Taux à 32 % pouvant être majorés à 40 % dans la limite d'un taux de 42 % pour un même matériau, équipement ou appareil si les conditions du 5bis de l'article 200 quater A du code général des impôts sont respectées

Commentaires :

Les factures de consommation d'énergie ne sont pas fournies, pas de calculs effectués.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

[redacted]DP

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.
Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature

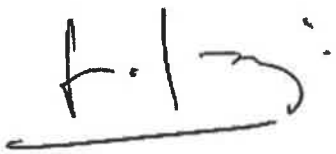

Etablissement du rapport :
Fait à **SÈTE** le **29/03/2021**
Cabinet : **CABINET GEOFFROY BOGUET**
Nom du responsable : **BOGUET Geoffroy**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
N° de police : **10592956604**
Date de validité : **31/12/2021**

Date de visite : **23/03/2021**
Le présent rapport est établi par **AZAIS Régis** dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT**

N° de certificat de qualification : **C 400**
Date d'obtention : **01/10/2017**
Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

CABINET
Geoffroy Boguet
diagnostics immobiliers
Sète : Port St Clair II – 2bis quai de la Dunette - 34200 Sète - Tél. 04 67 51 00 95 - Fax 04 67 51 27 40 - sete@cabinetboguet.com
Béziers : chemin du Lirou – 34500 Béziers – Tél. 04 67 31 04 04 – Fax : 04 67 31 04 05 – beziers@cabinetboguet.com

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

- **Localisation du ou des immeubles bâti(s)**

Département : **HERAULT**
Commune : **MARGON (34320)**
Adresse : **5 rue du Château**
Lieu-dit / immeuble :

Réf. Cadastrale : **B - 575**

- **Désignation et situation du lot de (co)propriété :**

Type d'immeuble : **Maison individuelle**

Date de construction : **Non communiquée**
Année de l'installation : **> à 15 ans**

Distributeur d'électricité : **Enedis**

Rapport n° : [redacted]

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

- **Identité du donneur d'ordre**

Nom / Prénom : **BALDY Eric**
Tél. : **/ 04.67.28.43.00** Email : **scp.eric.baldy@huissier-justice.fr**
Adresse : **3 rue Guibal 34500 BÉZIERS**

- **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : ☐
Autre le cas échéant (préciser) ☑ **Huissiers**

- **Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**

SCI B-JEANGHIS 15 bis avenue de Pomerols 34510 FLORENSAC

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

- **Identité de l'opérateur :**

Nom : **AZAIS**
Prénom : **Régis**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **CABINET GEOFFROY BOGUET**
Adresse : **2 bis quai de la Dunette**
34200 SÈTE
N° Siret : **501 826 770 00023**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
N° de police : **10592956604** date de validité : **31/12/2021**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT** , le 01/10/2017 , jusqu'au 30/09/2022
N° de certification : **C 400**

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

Néant

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Néant

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.6 a2)	Tous les socles de prises de courant comportant un contact de terre sont reliés à la terre.	
B.3.3.6 a3)	Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre.	

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- *« Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.» ;*
- *« Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.» ;*
- *« L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.» ;*
- *« Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »*
- *« L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »*
- *« La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »*
- *« Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »*
- *« Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »*
- *« La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »*
- *« Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »*
- *Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).*

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

R[redacted]

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

Appareil général de commande et de protection
Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation
Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre :
Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Dispositif de protection contre les surintensités :
Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :
Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Matériels électriques présentant des risques de contact direct :
Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :
Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :
Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
Piscine privée ou bassin de fontaine :
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.
Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum): La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **23/03/2021**
Date de fin de validité : **28/03/2024**
Etat rédigé à **SÈTE** Le **29/03/2021**
Nom : **AZAIS** Prénom : **Régis**

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

preventimmo

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : [redacted] 27702 23.03.21
Mode COMMANDE CADASTRE***
Réalisé par un expert Preventimmo
Pour le compte de EURL BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS

Date de réalisation : 29 mars 2021 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° 2012-01-1425-85 du 27 juin 2012.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
5 rue du Château
34320 Margon
Parcelle(s) :
B0575

Vendeur
[redacted]

SYNTHESE

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation	approuvé	24/07/2003	non	non	p.4
PAC*	Inondation	notifié	05/11/2010	non	-	p.4
Zonage de sismicité : 2 - Faible**				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible***				non	-	-

** Porter à connaissance.*
*** Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).*
**** Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.*

Informations complémentaires	Zone
Zonage du retrait-gonflement des argiles	**Aléa Moyen (2)**
Plan d'Exposition au Bruit*	**Non concerné**

** Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb*

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

*** En mode COMMANDE CADASTRE, l'expert Preventimmo est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques.
L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo.
Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
KINAXIA - SAS au capital de 165.004,56 euros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bâtiment C - 06560 Sophia Antipolis - SIREN : 514 061 738 - RCS GRASSE
kinaxia

SOMMAIRE

Synthèse 1
Imprimé officiel 3
Localisation sur cartographie des risques 4
Déclaration de sinistres indemnisés 5
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions 6
Annexes 7

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

*** En mode COMMANDE CADASTRE, l'expert Preventimmo est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques.
L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo.
Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
KINAXIA - SAS au capital de 165.004,56 euros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bâtiment C - 06560 Sophia Antipolis - SIREN : 514 061 738 - RCS GRASSE
kinaxia

preventimmo

Mode COMMANDE CADASTRE*** - 29 mars 2021
5 rue du Château
34320 Margon
[redacted]

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2012-01-1425-85 du 27/06/2012

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) — **Document réalisé le : 29/03/2021**

2. Adresse

Parcelle(s) : B0575

5 rue du Château 34320 Margon

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	**prescrit**	oui	**non** X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	**appliqué par anticipation**	oui	**non** X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	**approuvé**	oui	**non** X

Les risques naturels pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Inondation ☐ — Crue torrentielle — Remontée de nappe — Submersion marine — Avalanche — Mouvement de terrain — Mvt terrain-Sécheresse — Séisme — Cyclone — Eruption volcanique — Feu de forêt — autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn	oui	**non** X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés	oui	non

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	**prescrit**	oui	**non** X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	**appliqué par anticipation**	oui	**non** X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	**approuvé**	oui	**non** X

Les risques miniers pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Risque minier — Affaissement — Effondrement — Tassement — Emission de gaz — Pollution des sols — Pollution des eaux — autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm	oui	**non** X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés	oui	non

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt	**approuvé**	oui	**non** X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt	**prescrit**	oui	**non** X

Les risques technologiques pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Risque industriel — Effet thermique — Effet de surpression — Effet toxique — Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement	oui	**non** X
L'immeuble est situé en zone de prescription	oui	**non** X
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés	oui	non
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location	oui	non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte zone 5 — Moyenne zone 4 — Modérée zone 3 — **Faible zone 2** X — Très faible zone 1

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif zone 3 — Faible avec facteur de transfert zone 2 — **Faible zone 1** X

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente — oui ☐ non ☐

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) — oui ☐ non X

Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

Parties concernées

Vendeur	[redacted]	à	le
Acquéreur		à	le

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être [illegible] les divers documents [illegible] information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.baldy@huissier-justice.fr

*** En mode COMMANDE CADASTRE, l'expert Preventimmo est responsable de la localisation et de la détermination de l'[illegible] parcelles.
L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo.
Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
KINAXIA - SAS au capital de 165.004,56 euros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bâtiment C - 06560 Sophia Antipolis - SIREN : 514 061 738 - RCS GRASSE

preventimmo

Mode COMMANDE CADASTRE*** - 29 mars 2021
5 rue du Château
34320 Margon
C[redacted]
R[redacted]

Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 24/07/2003

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques

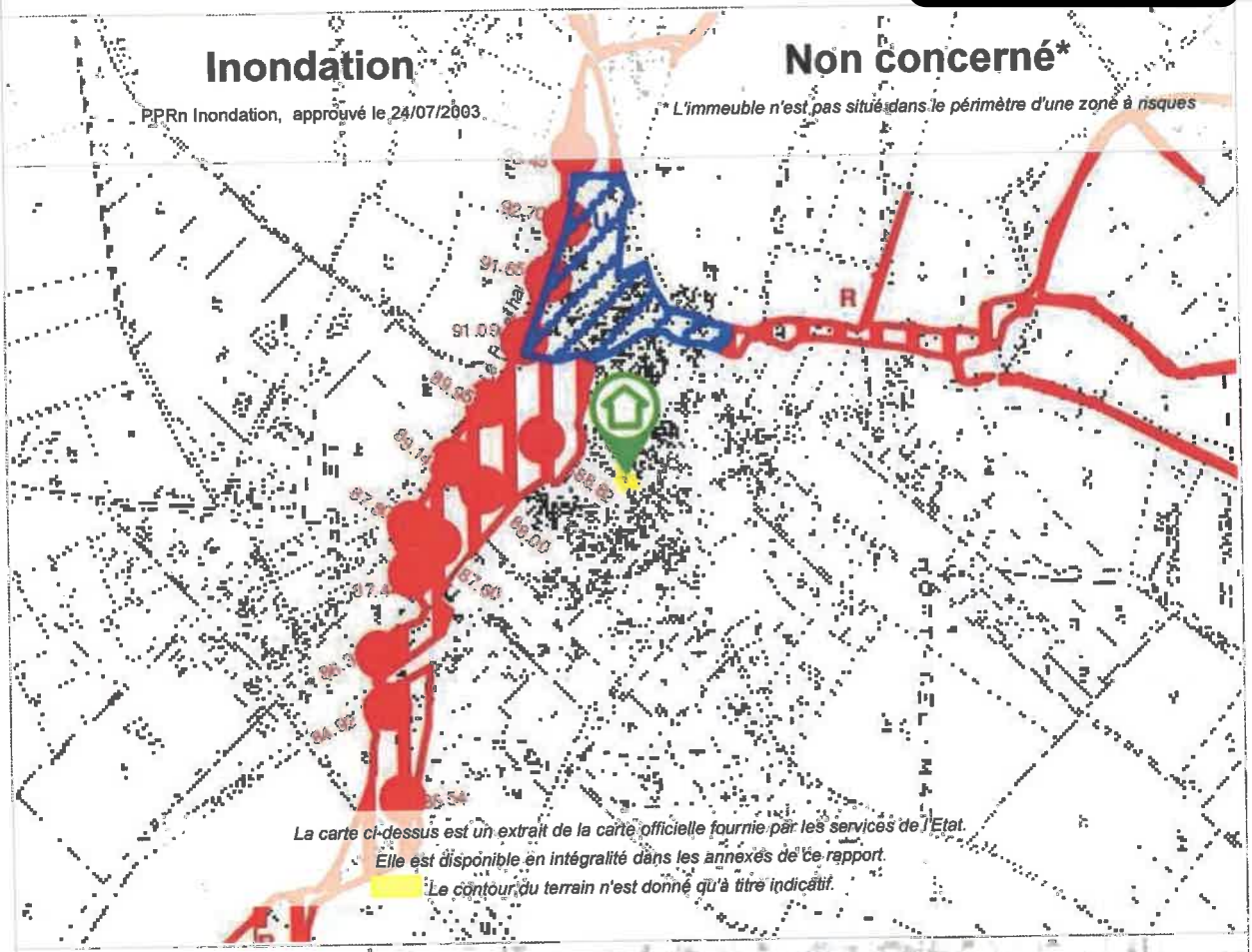

La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.
Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

Inondation

PAC Inondation, notifié le 05/11/2010

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.
Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

*** En mode COMMANDE CADASTRE, l'expert Preventimmo est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques.
L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo.
Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
KINAXIA - SAS au capital de 165.004,56 euros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bâtiment C - 06560 Sophia Antipolis - SIREN : 514 061 738 - RCS GRASSE
kinaxia

preventimmo

Mode COMMANDE CADASTRE*** - 29 mars 2021
5 rue du Château
[redacted]

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	22/10/2019	23/10/2019	31/10/2019	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2017	30/09/2017	20/10/2018	☐
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	28/11/2014	28/11/2014	19/02/2015	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/01/1996	30/01/1996	03/02/1996	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	13/10/1986	17/10/1986	14/02/1987	☐
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	☐

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Montpellier - Hérault
Commune : Margon

Adresse de l'immeuble :
5 rue du Château
Parcelle(s) : B0575
34320 Margon
France

Etabli le :

Vendeur :

B-JEANGHIS

Acquéreur :

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

*** En mode COMMANDE CADASTRE, l'expert Preventimmo est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques.
L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo.
Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
KINAXIA - SAS au capital de 165.004,56 euros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bâtiment C - 06560 Sophia Antipolis - SIREN : 514 061 738 - RCS GRASSE
kinaxia

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par EURL BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS en date du 29/03/2021 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2012-01-1425-85 en date du 27/06/2012 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Le BIEN est également concerné par :
- L'aléa retrait-gonflement des argiles (aléa Moyen)

Kinaxia
80 Route des Lucioles
Espaces de Sophia Antipolis
Bât C
06560 VALBONNE
SIRET : 514 061 738 00035
secretariat@kinaxia.fr
Tél : 04 22 [illegible] - Fax : 04 84.25.27.40

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral n° 2012-01-1425-85 du 27 juin 2012

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 24/07/2003
- Cartographie informative du PAC Inondation, notifié le 05/11/2010
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

*** En mode COMMANDE CADASTRE, l'expert Preventimmo est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques.
L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo.
Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
KINAXIA - SAS au capital de 165.004,56 euros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bâtiment C - 06560 Sophia Antipolis - SIREN : 514 061 738 - RCS GRASSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

ARRETE n° 2012-01-1425-85

ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

Le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département

COMMUNE DE MARGON

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la liste des communes de l'Hérault où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2012-475 du 12 octobre 2012 modifiant l'article R125-24 du code de l'environnement ;

Considérant qu'il convient d'ajouter, au dossier communal d'information, le règlement du plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune sont consignés dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et des risques technologiques pris en compte,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer (note de présentation et règlement des PPRN approuvés, documents graphiques des PPRN approuvés)

Ce dossier est librement consultable en préfecture, sous-préfectures et mairie.

Il est accessible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse http://www.herault.pref.gouv.fr

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

ARTICLE 2 :

Ces informations seront mises à jour selon les modalités prévues par l'article R125-25 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 :

Un exemplaire du présent arrêté et du dossier d'information est adressé au maire et à la chambre départementale des notaires.
Le présent arrêté sera affiché en mairie. Mention de l'arrêté et des modalités et de sa consultation sera annexé dans un journal diffusé dans le département

ARTICLE 4:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

ARTICLE 5:

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, la directrice départementale des territoires et de la mer et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le 27 juin 2012

Le secrétaire général chargé
de l'administration de l'Etat dans le département

Alain ROUSSEAU

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'HERAULT

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

PPR INONDATION APPROUVE

COMMUNE DE MARGON

Réalisation : Janvier 2006

Fond de carte : Cadastre

Echelle : 1 / 10 000

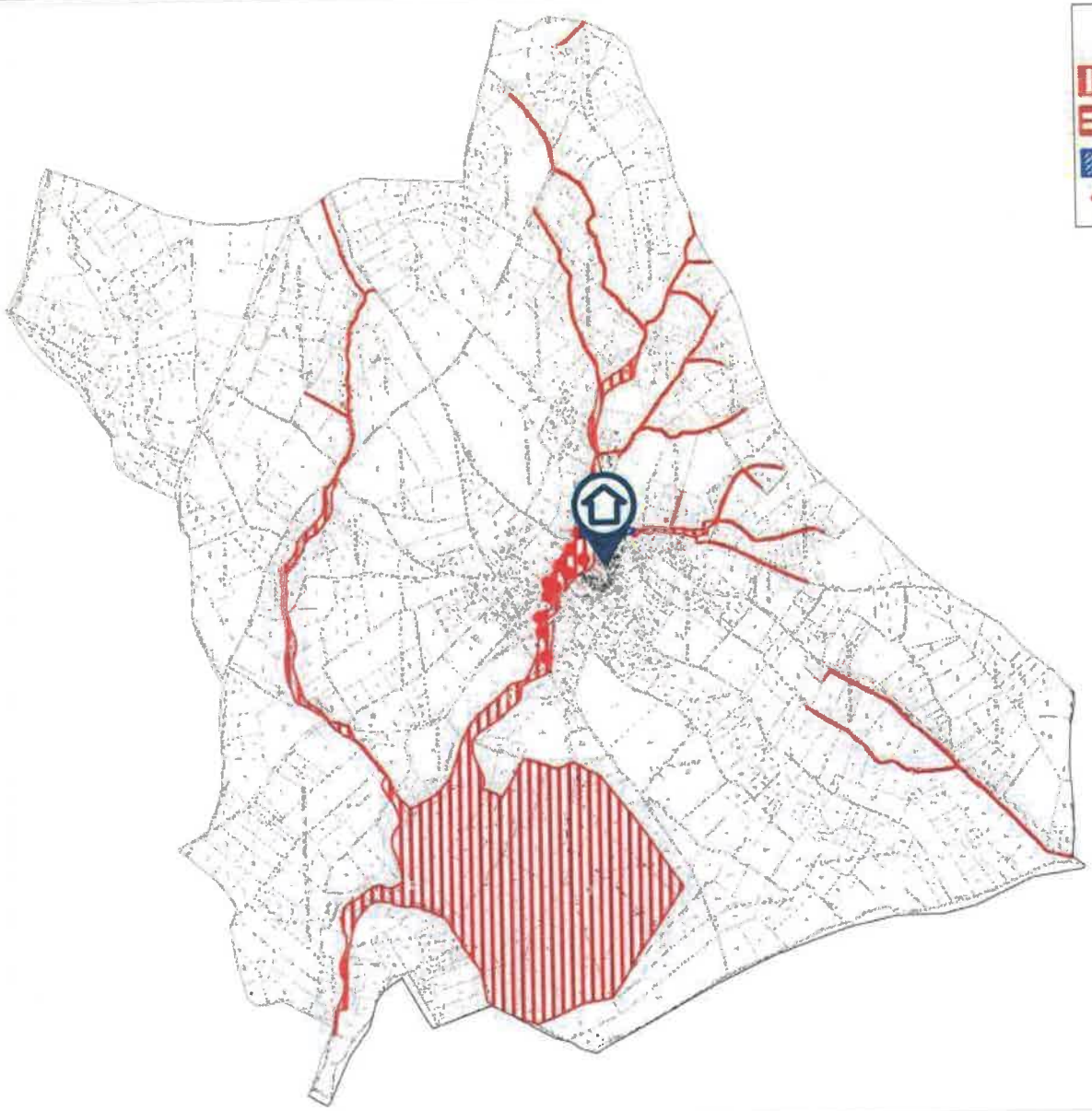

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Atlas des Zones inondables
Méthode hydrogéomorphologique
Bassin Versant de l'Hérault

Cartes aux 1/25 000°

Dalle n°86

Communes : Margon, Roujan, Alignan du Vent

Cours d'eau : la Peyne, la Thongue

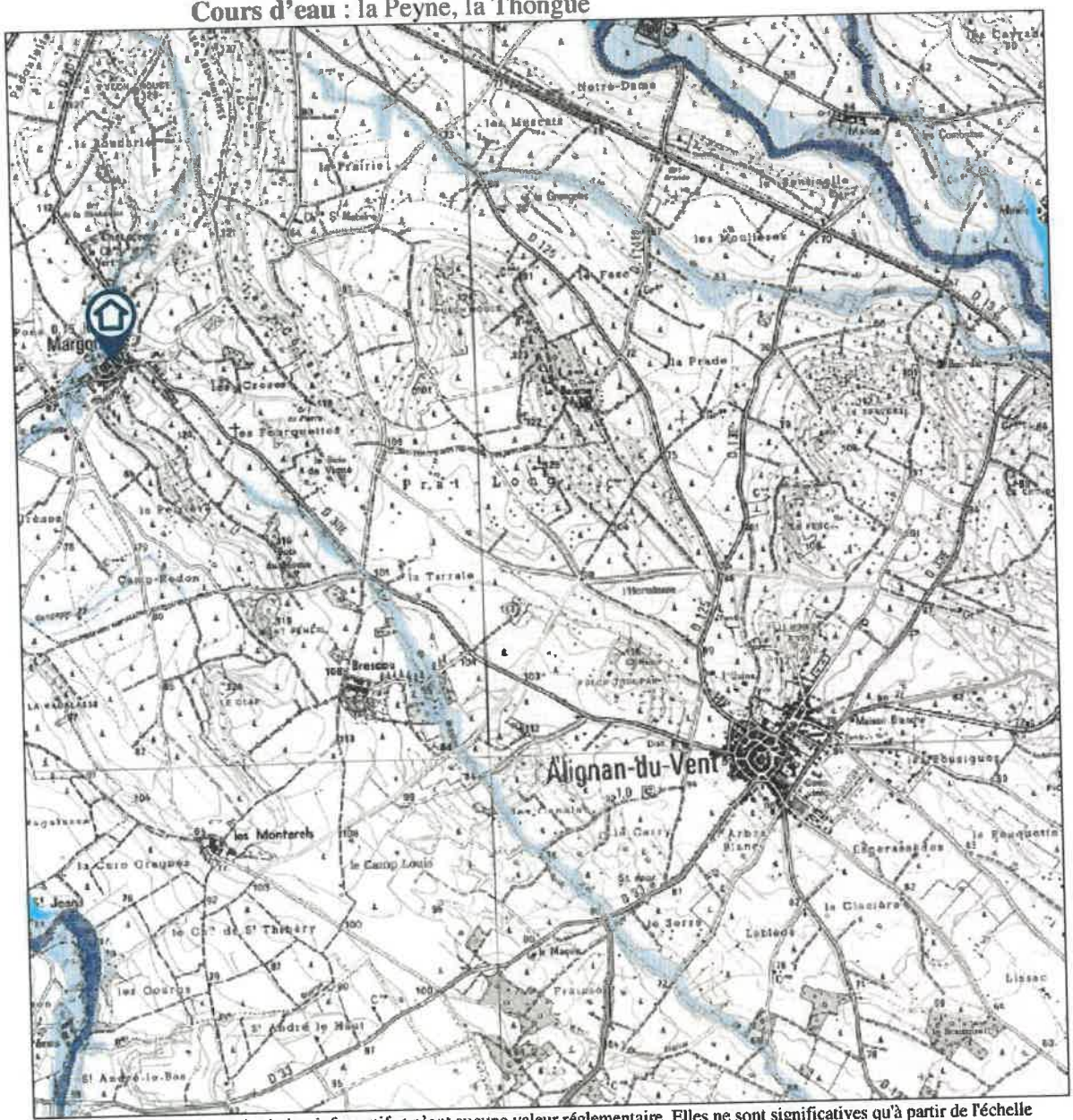

Les données sont fournies à titre informatif et n'ont aucune valeur réglementaire. Elles ne sont significatives qu'à partir de l'échelle du 1:25 000 ème. L'État ne pourra être tenu pour responsable des erreurs de localisation, d'identification ou d'actualisation ou des imprécisions des données.

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

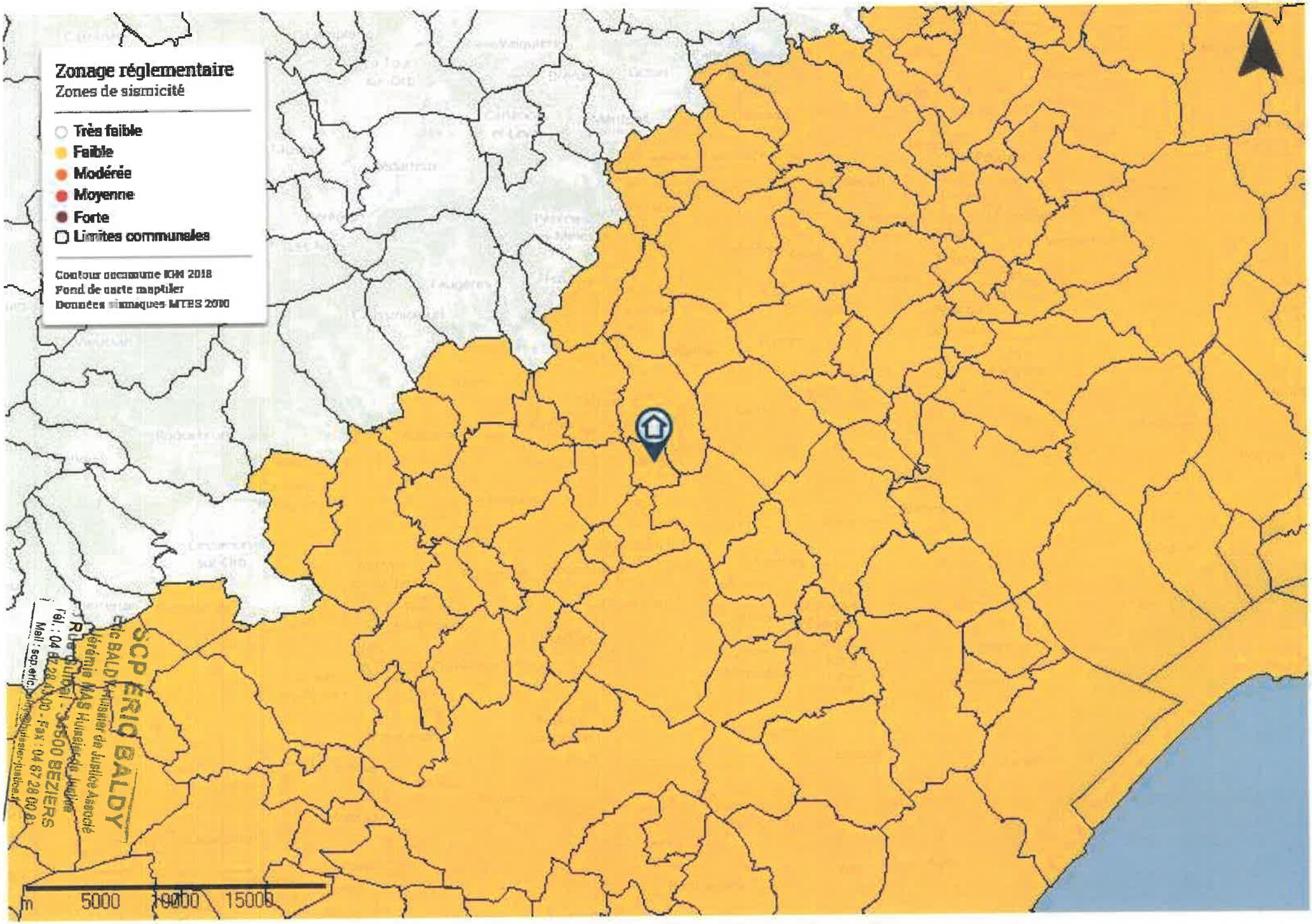
Zonage réglementaire
Zones de sismicité
Très faible
Faible
Modérée
Moyenne
Forte
Limites communales
Contour communes IGN 2018
Fond de carte maptiler
Données sismiques MTES 2010
5000
10000
15000
m

CABINET
Geoffroy Boguet
diagnostics immobiliers
Sète : Port St Clair II – 2bis quai de la Dunette - 34200 Sète - Tél. 04 67 51 00 95 - Fax 04 67 51 27 40 - sete@cabinetboguet.com
Béziers : chemin du Lirou – 34500 Béziers – Tél. 04 67 31 04 04 – Fax : 04 67 31 04 05 – beziers@cabinetboguet.com

NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° [redacted] 27702 23.03.21

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GENERALES	
Type de bien : **Maison individuelle** Nombre de pièces : **7**	
Adresse : **5 rue du Château** **34320 MARGON**	Réf. Cadastrale : **B - 575** Bâti : **Oui** Mitoyenneté : **Oui**
Propriétaire [redacted]	Date du permis de construire : **Non communiquée** Date de construction : **Non communiquée**

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état d'absence de termites le jour de la visite.

EXPOSITION AU PLOMB

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence et Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

RELEVE DE SURFACE

Superficie totale :

160,500 m²

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Les factures de consommation d'énergie ne sont pas fournies, pas de calculs effectués.

DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.

Etat des Risques et Pollutions

Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention

Le bien est situé dans une Zone à Potentiel Radon (Zone 1)

Plan d'exposition au bruit des aérodromes*

Le bien est situé dans une zone de bruit	Zone
Non	/

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Note de Synthèse

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

CABINET
Geoffroy Boguet
diagnostics immobiliers
Sète : Port St Clair II – 2bis quai de la Dunette - 34200 Sète - Tél. 04 67 51 00 95 - Fax 04 67 51 27 40 - sete@cabinetboguet.com
Béziers : chemin du Lirou – 34500 Béziers – Tél. 04 67 31 04 04 – Fax : 04 67 31 04 05 – beziers@cabinetboguet.com

SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° B-JEANGHIS 27702 23.03.21

Attestation d'assurance

AXA

ATTESTATION
D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° 10592956604

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnostiqueur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
2 BIS QUAI DE LA DUNETTE
34200 SETE
Adhérent n°033

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 1 rue des Italiens 75431 Paris Cedex 09, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10592956604.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, *sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.*

CATEGORIE 1 couvrant les activités couramment exercées par les diagnostiqueurs immobiliers

- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE sans mention),
- Diagnostic de performance énergétique des maisons individuelles (DPE sans mention),
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (plomb sans mention),
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (amiante sans mention),
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante sans mention),
- Dossier technique amiante (amiante sans mention),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Etat parasitaire, insectes xylophages et champignons lignivores dont Mérule, (dont attestation spécifique pour la Mérule)
- L'état de l'installation intérieure de gaz,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité,
- L'état d'installation d'assainissement non collectif,
- Assainissement collectif,
- L'état des risques et des pollutions (ERP),
- L'information sur la présence d'un risque de mérule,
- Certificats de surface – Bien à la vente (Loi Carrez),

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 930 Euros
Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Enregistré sous le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances proposées au TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

P 1

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

- Certificats de surface – Bien à la location (Loi Boutin),
- Vérifications de conformité de la sécurité des piscines,
- Document Unique d'évaluation des risques pour syndics de copropriété,
- Diagnostic humidité,
- Etats des lieux locatifs (des parties privatives),
- Assistance à la livraison de biens neufs,
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance,
- Certificat de logements décents, Normes d'habitabilité (notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robien, Scellier, Prêts conventionnés – prêts à taux zéro –,
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la RT 2012. (DPE sans mention)
- DPE en vue de l'obtention d'un Prêt à taux zero (DPE sans mention),
- Vérification de l'installation électrique du logement dans le cadre du télétravail,

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :
500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 29/12/2020
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :

LSN
1, rue des Italiens-CS 40020
75431 Paris Cedex 09
Tél. : 01 53 20 50 50

AXA France IARD SA

y 2

Certification

QUALIXPERT

Certificat N° C0400

Monsieur Régis AZAIS

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2006-966 libre III du 8 juin 2006 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 19/12/2018 au 18/12/2023	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification
Amiante avec mention	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 26 juillet 2013 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'établissement de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 30/10/2017 au 29/10/2022	Arrêté du 02 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat du risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des services en charge d'empêcher le plomb des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des poussières ou des constats après travaux de présence de plomb et les critères d'accréditation des organismes de
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment, mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le jeudi 06 décembre 2018

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

CABINET
Geoffroy Boguet
diagnostics immobiliers
Sète : Port St Clair II – 2bis quai de la Dunette - 34200 Sète - Tél. 04 67 51 00 95 - Fax 04 67 51 27 40 - sete@cabinetboguet.com
Béziers : chemin du Lirou – 34500 Béziers – Tél. 04 67 31 04 04 – Fax : 04 67 31 04 05 – beziers@cabinetboguet.com

SÈTE le lundi 12 avril 2021

Référence Rapport : [redacted]
Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien :
5 rue du Château
34320 MARGON
Type de bien : Maison individuelle
Date de la mission : 23/03/2021

Maître,

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Geoffroy BOGUET , atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).
Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- *présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- *ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),*
- *n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Geoffroy BOGUET
CABINET GEOFFROY BOGUET

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B–
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

1

3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04
Mail : scp

2

3

3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS

4

5

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BÉZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 43 01
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

6

7

BALDY
Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

8

9

ERIC BALDY
Jérémie MAS Huissier de Justice
BEZIERS

10

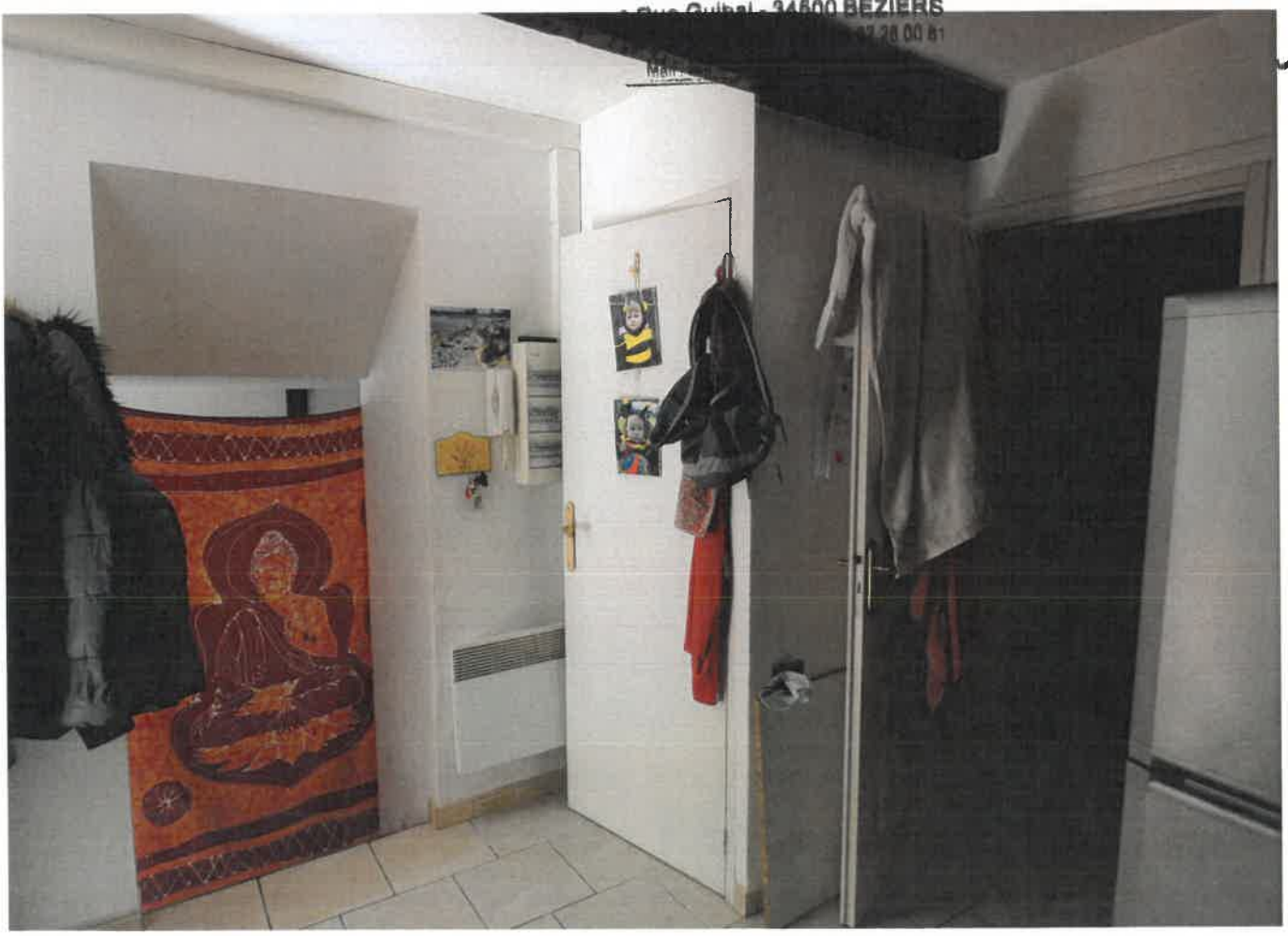

11

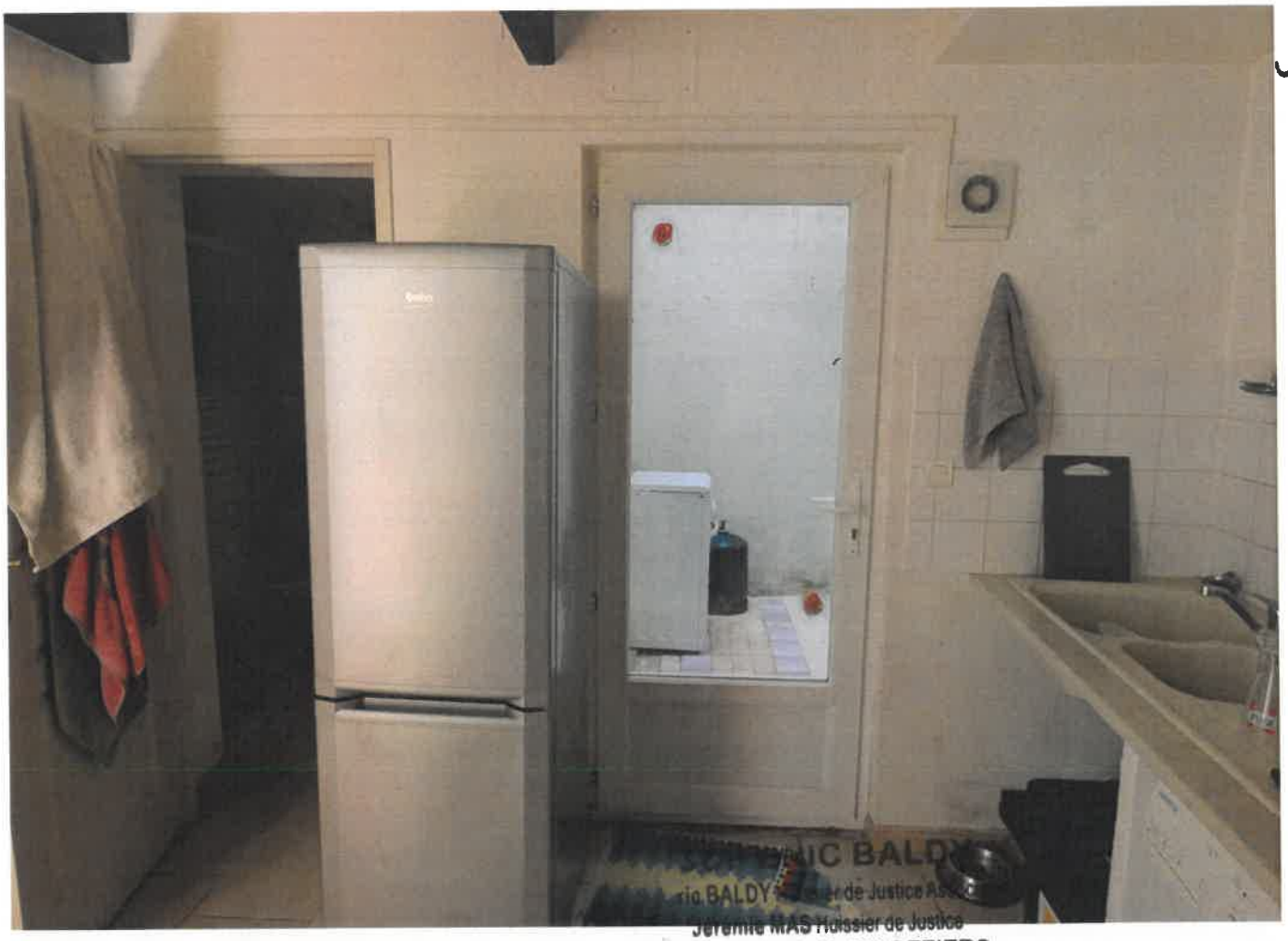

IC BALDY
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

12

13

SCP ERIC BALDY

Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 61
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

14

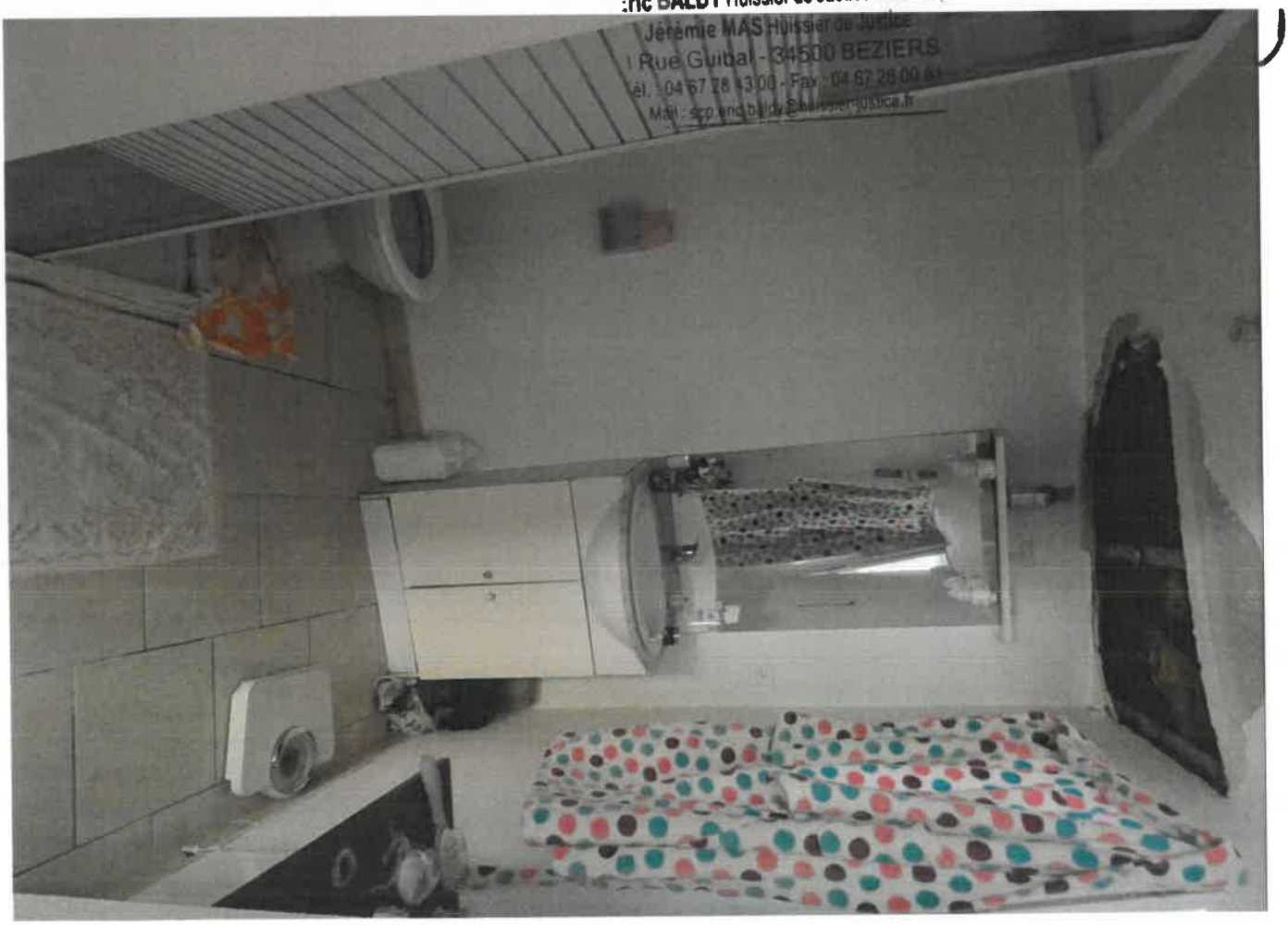

15

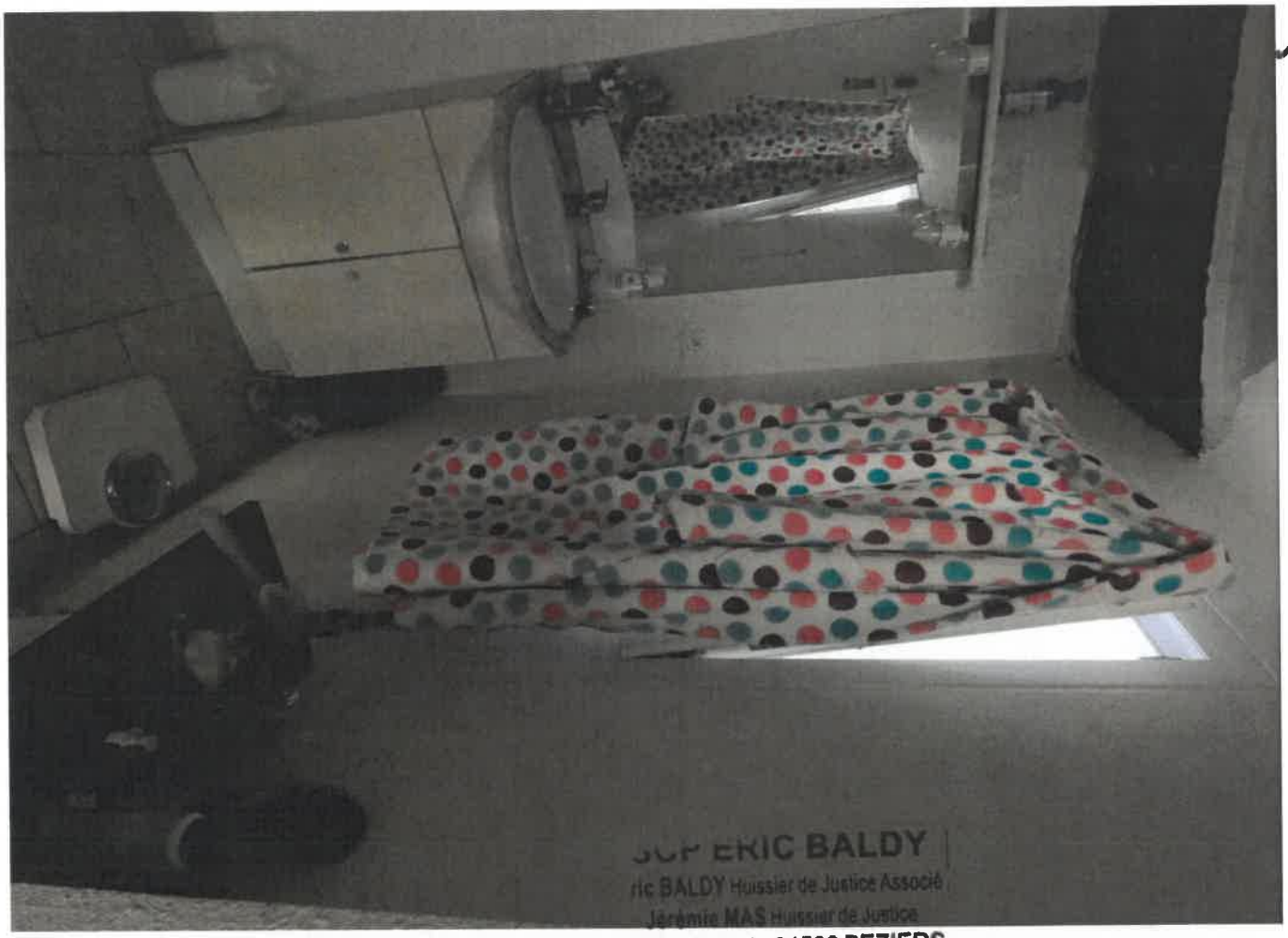

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

16

17

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 90 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

18

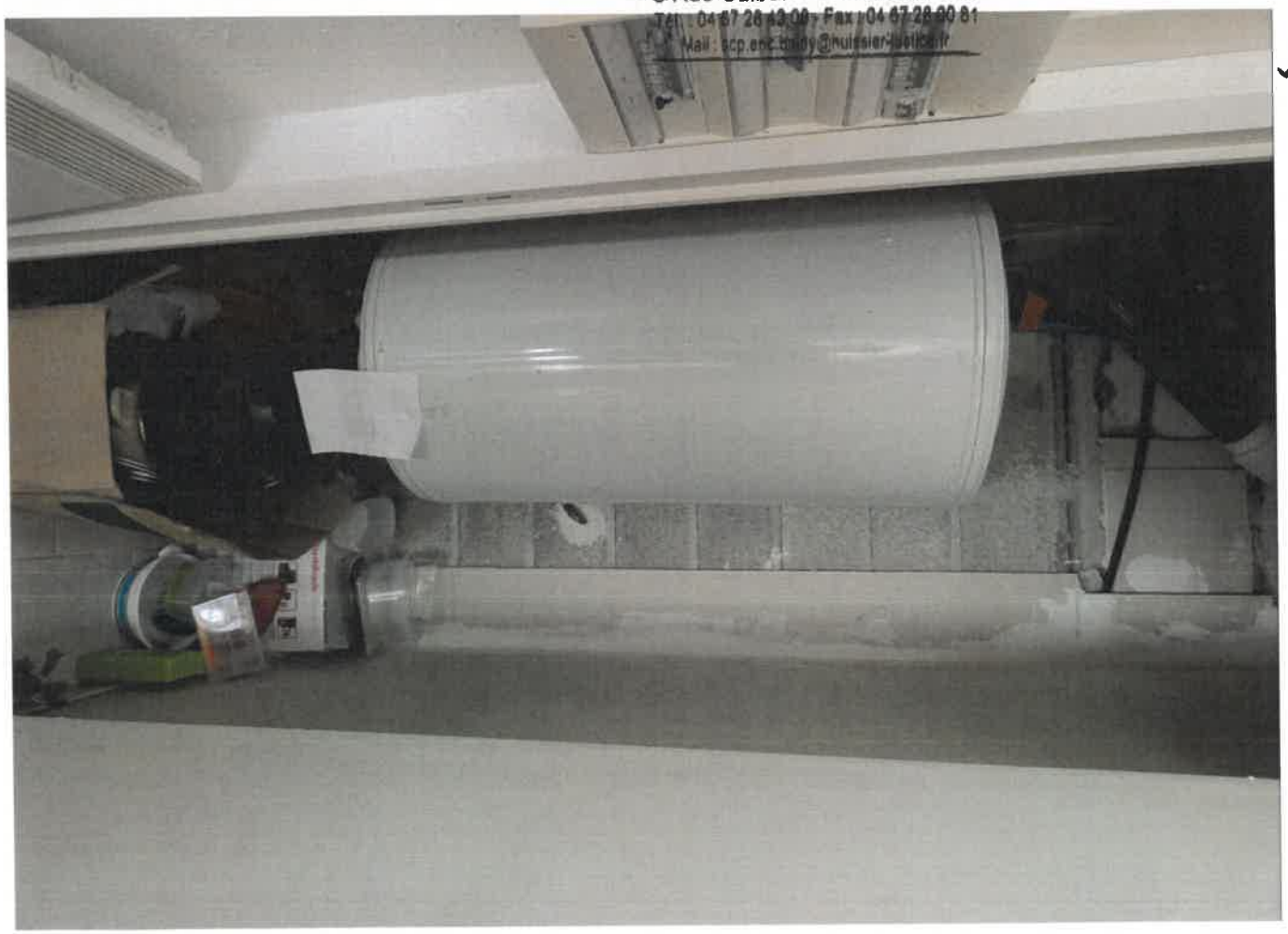

19

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tel : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

20

2

SCP ERIC BALDY
ric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
él. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

22

23

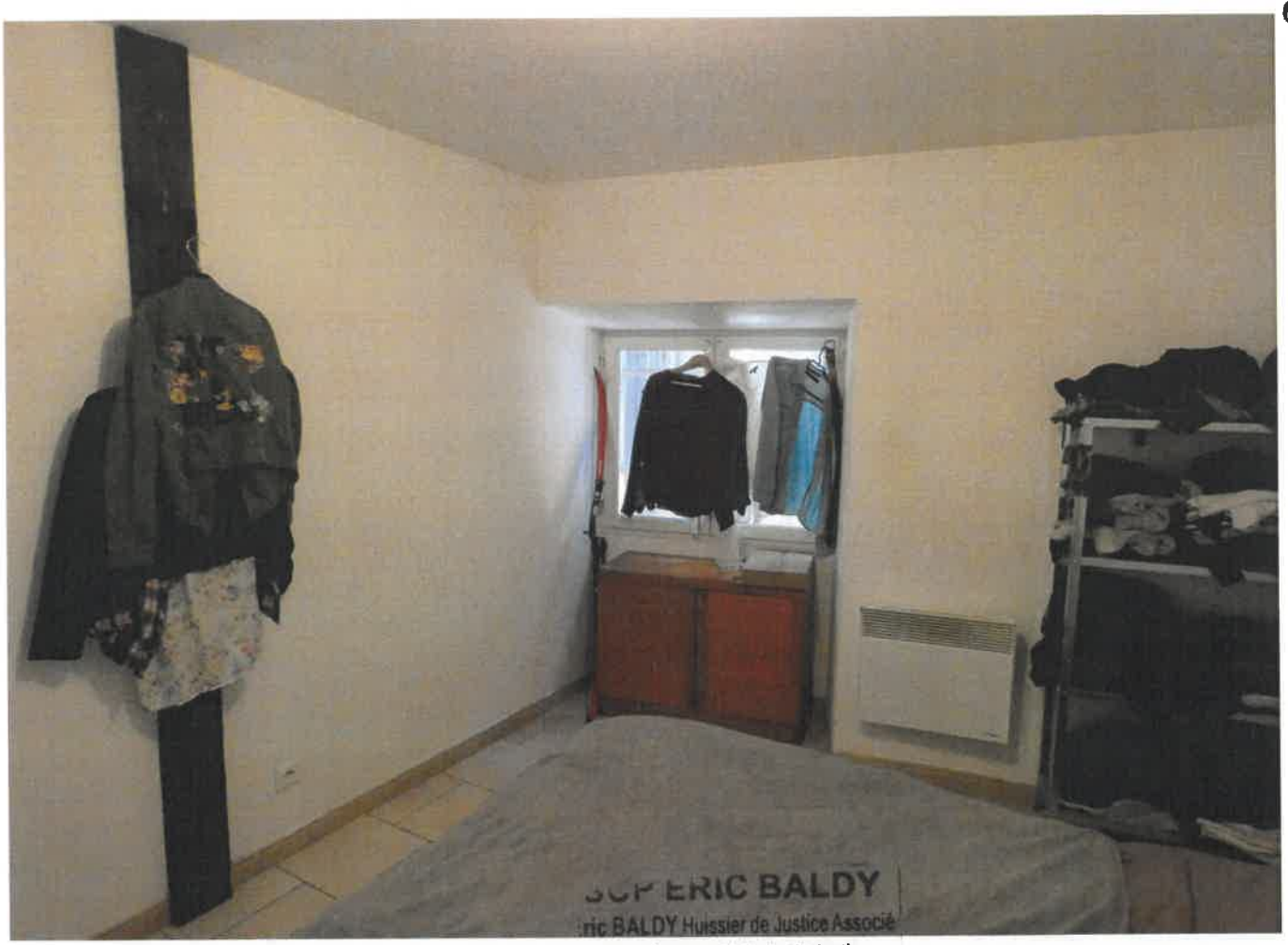

SCP ERIC BALDY
ric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
Rue Guibal - 34500 BEZIERS
él. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

24

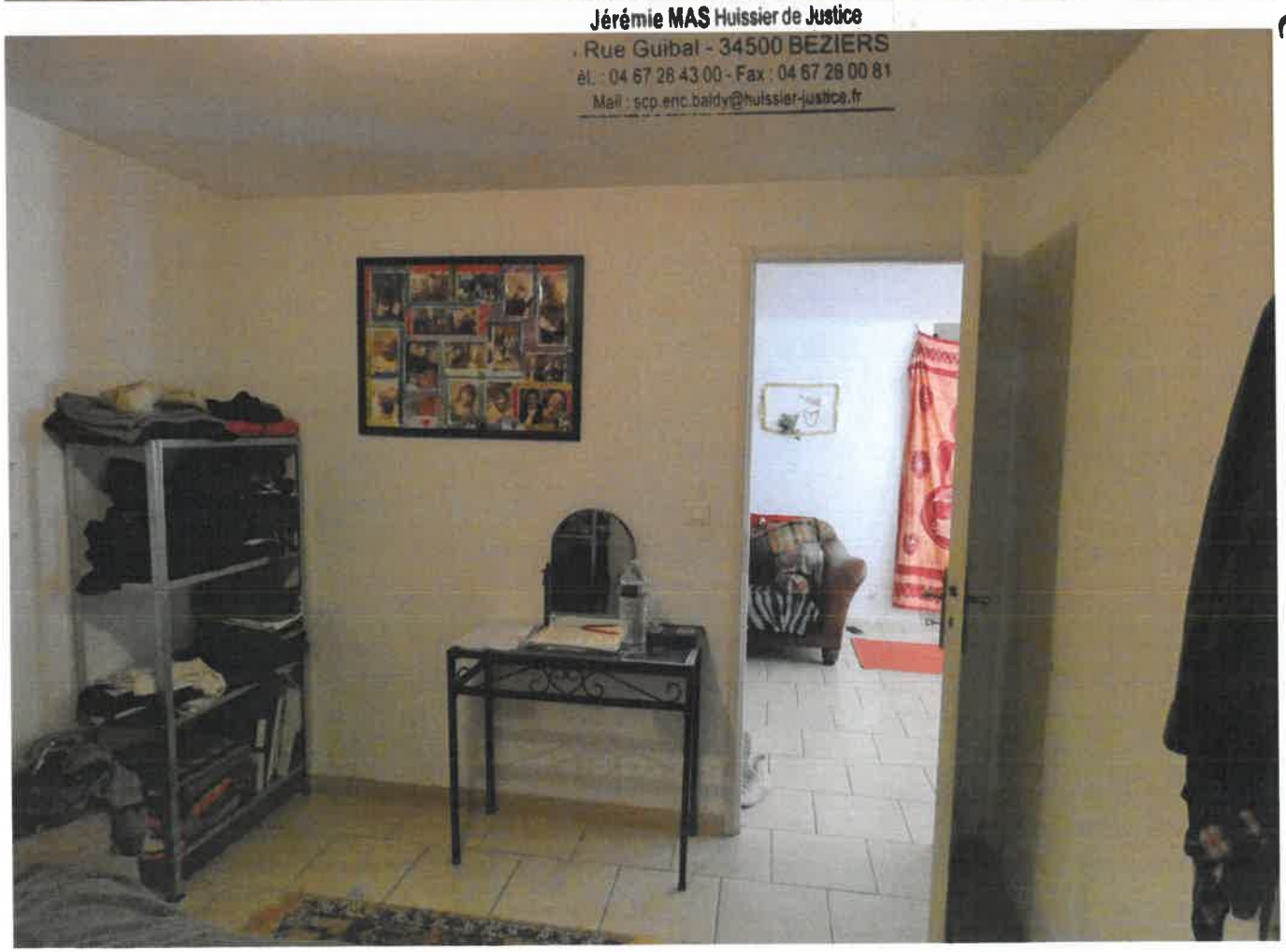

25

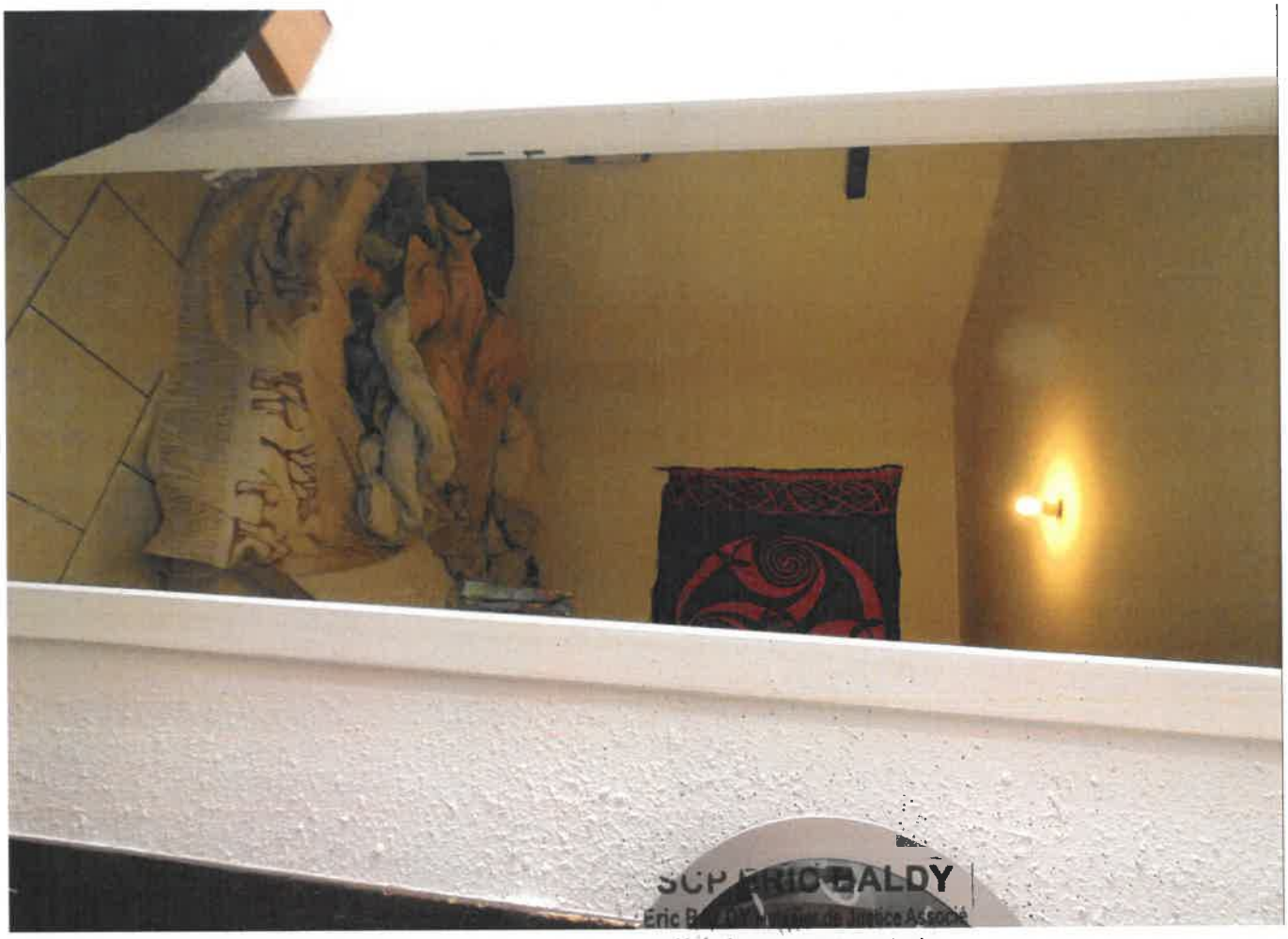

SCP ERIC BALDY
Eric B[illegible] Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

26

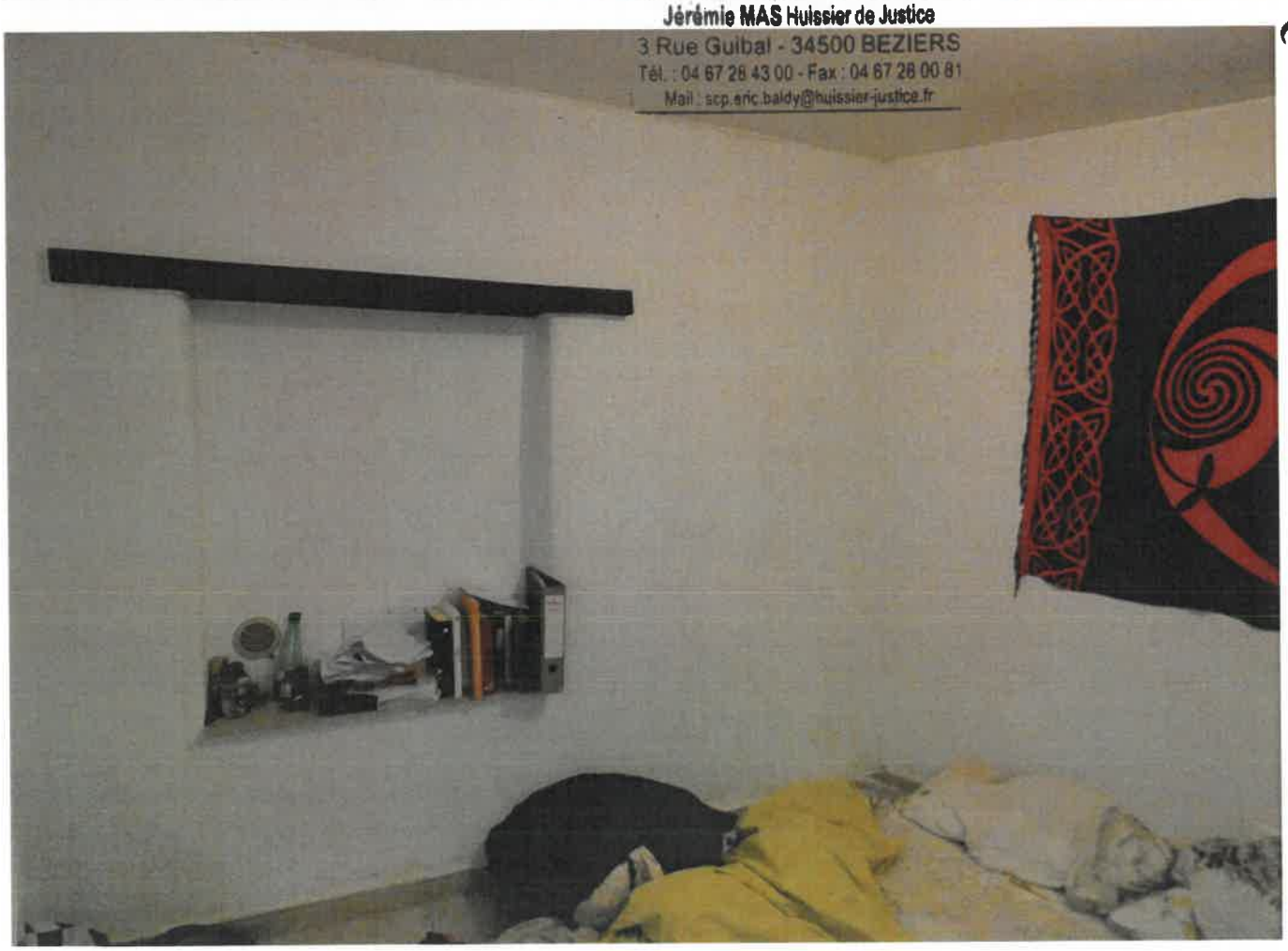

27

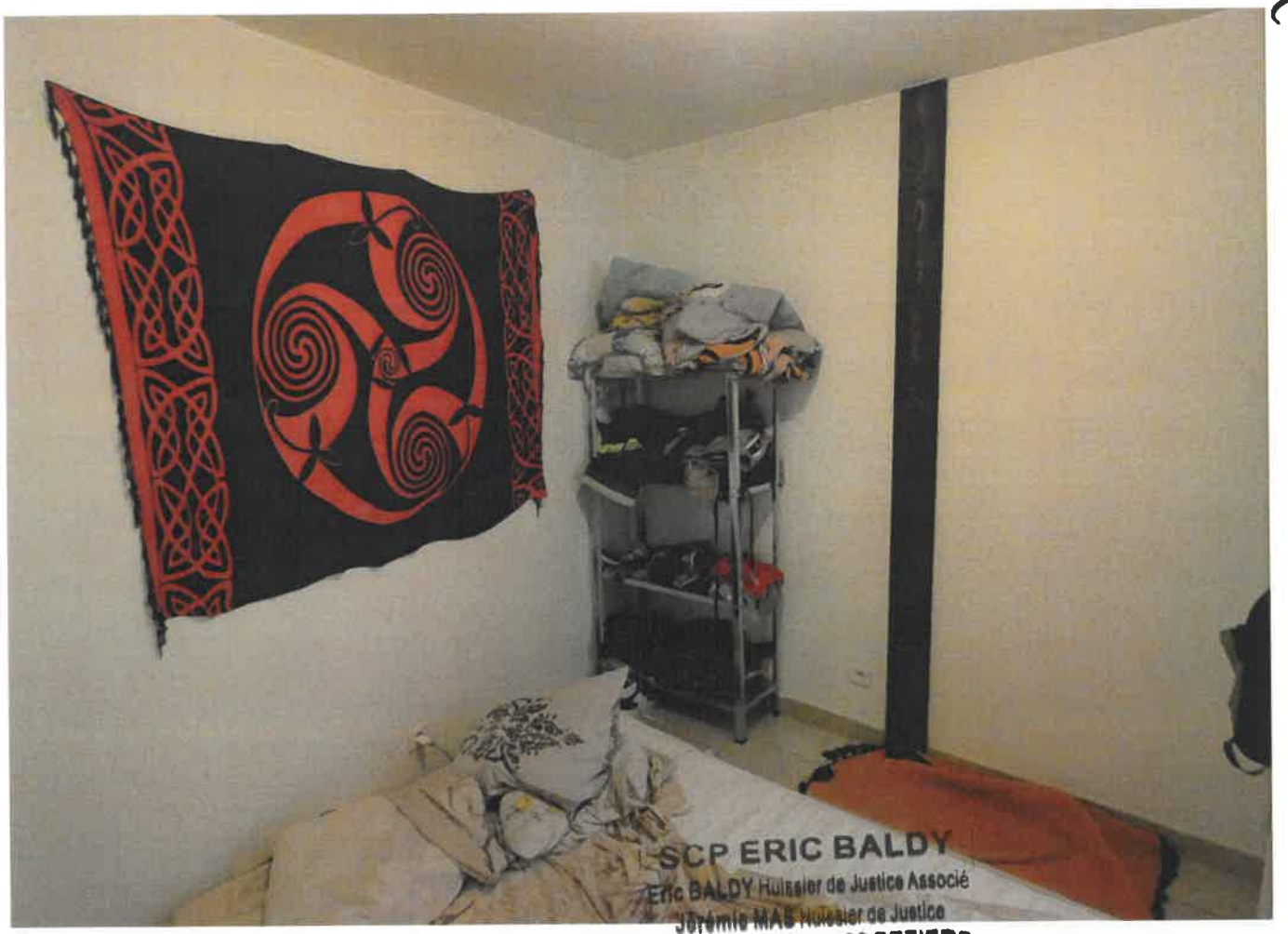

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

28

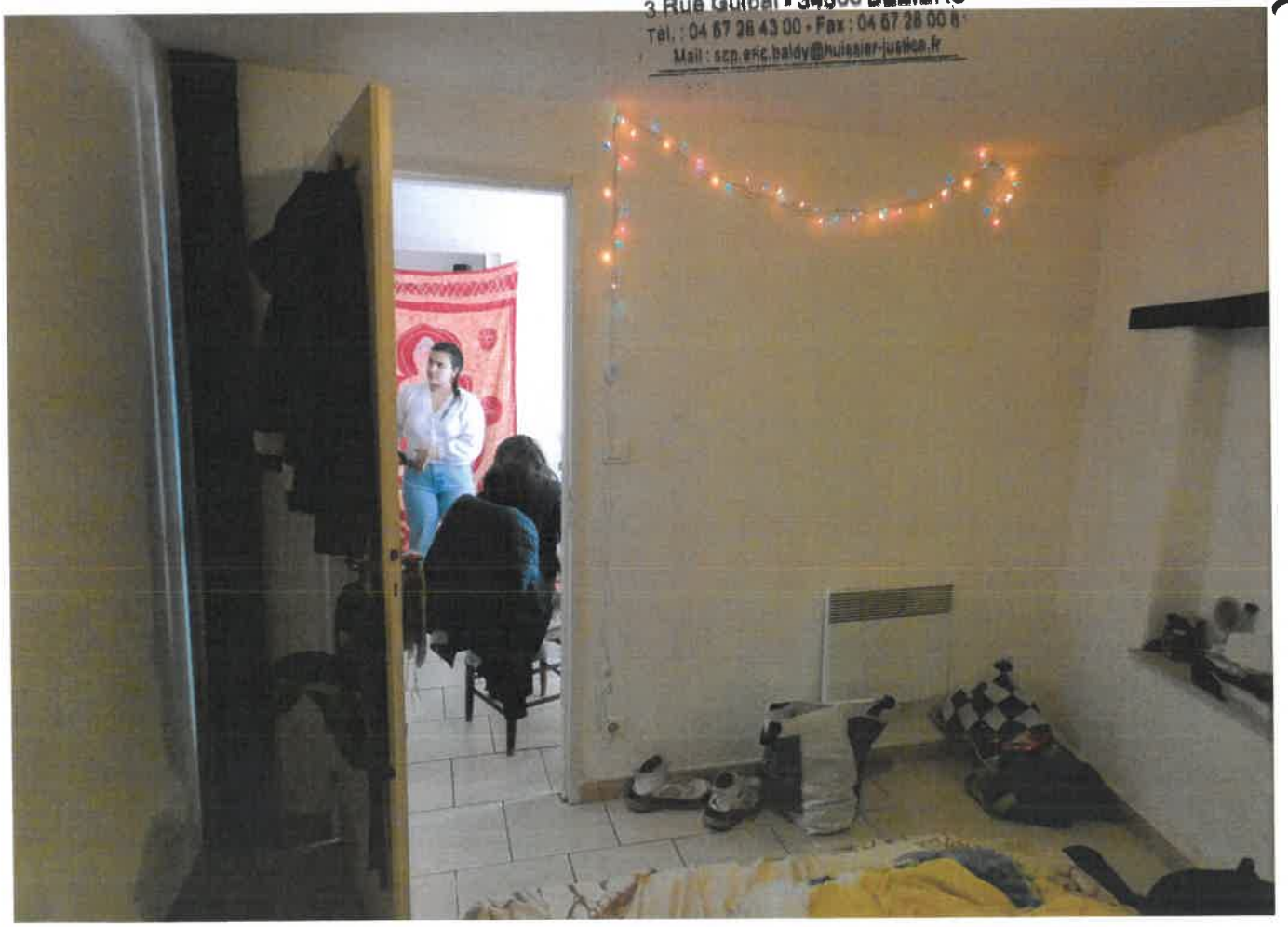

29

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 3450[illegible]
Tél. : 04 67 28 43 00 - [illegible]
Mail : scp.eric.bal[illegible]

30

31

Jérémie MAS Huissier de Justice
Rue Gulbal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : eric.baldy@huissier-justice.fr

32

33

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

34

35

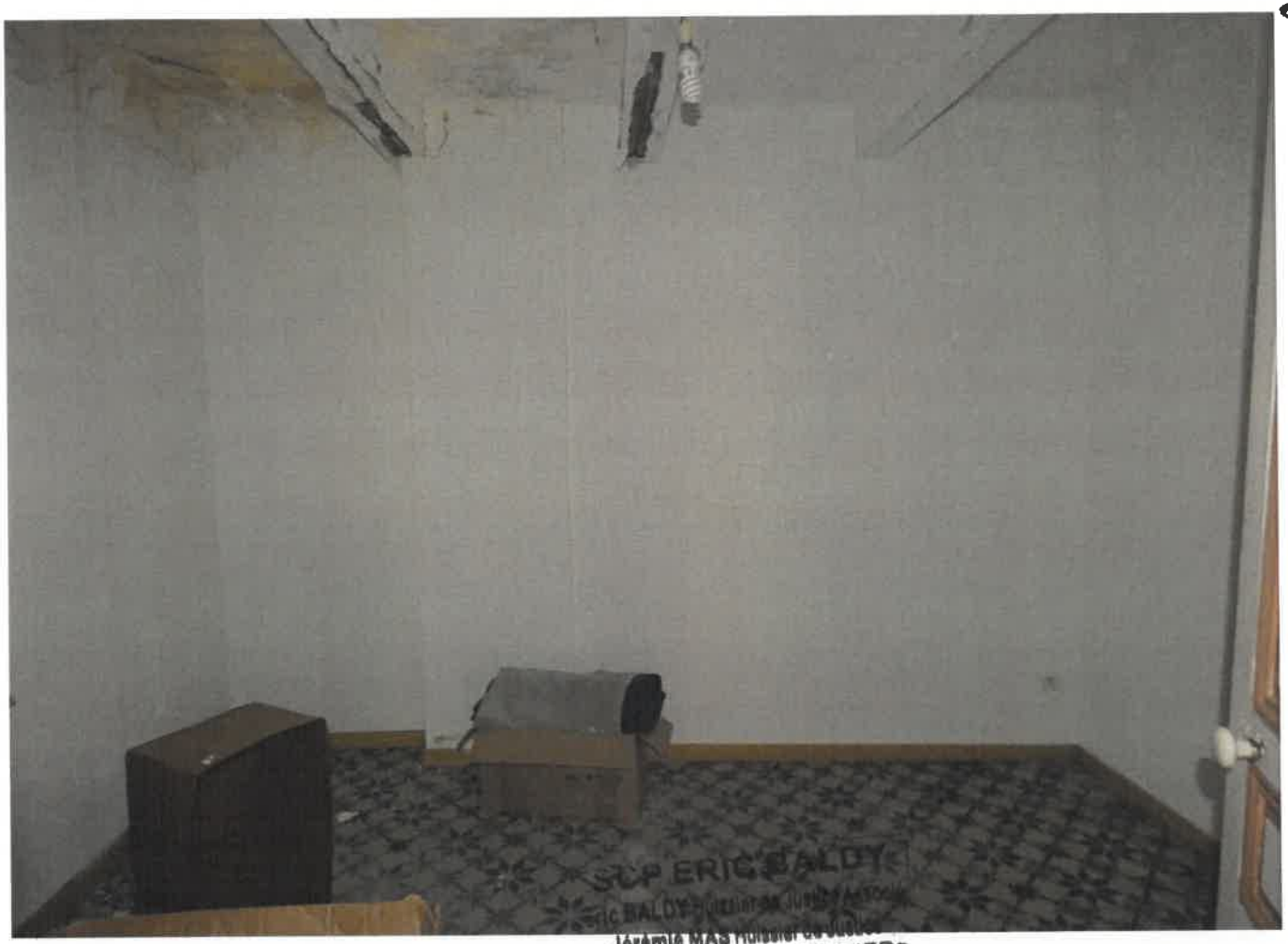

SCP ERIC BALDY
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

36

37

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

38

39

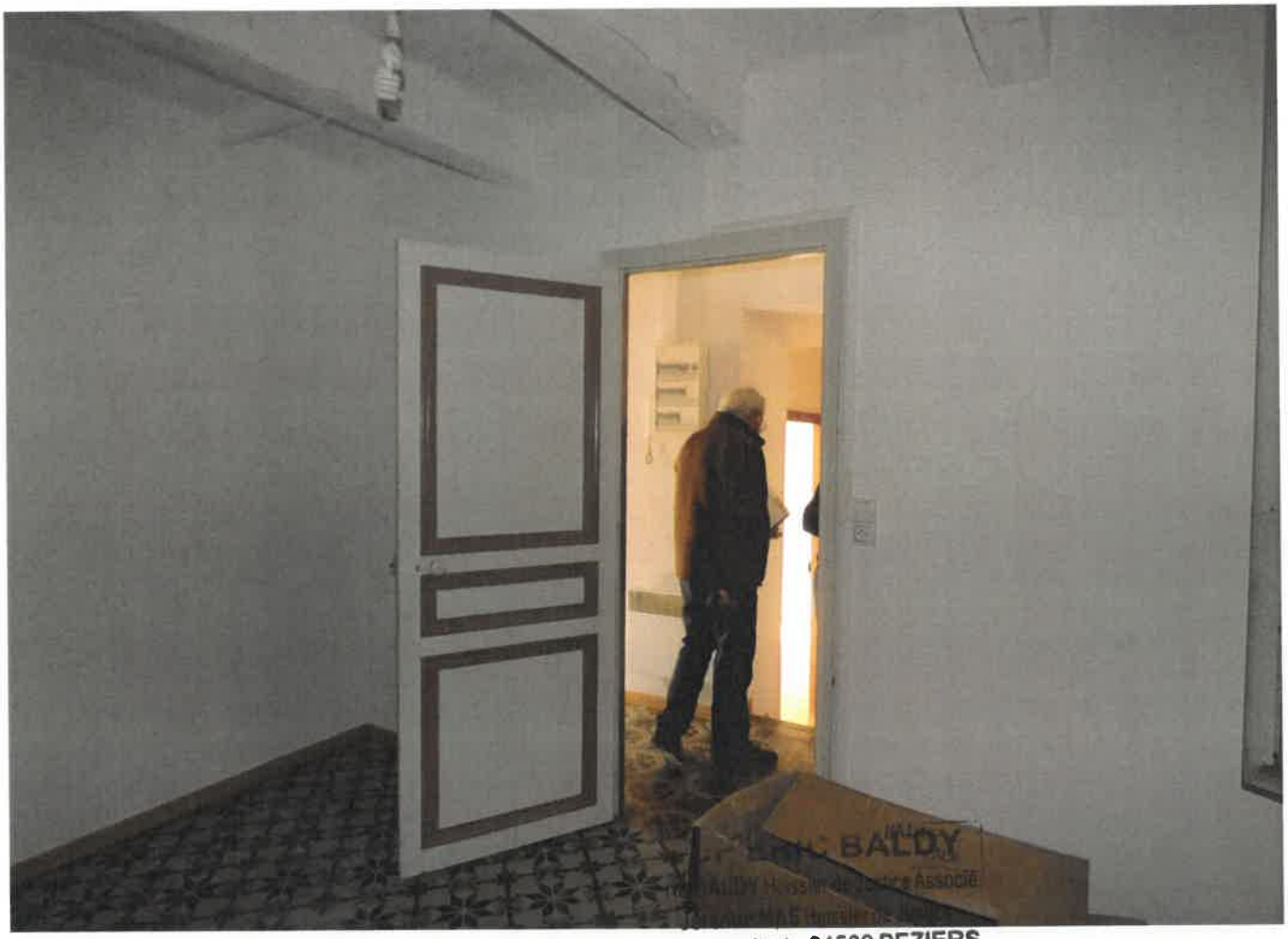

3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS

40

41

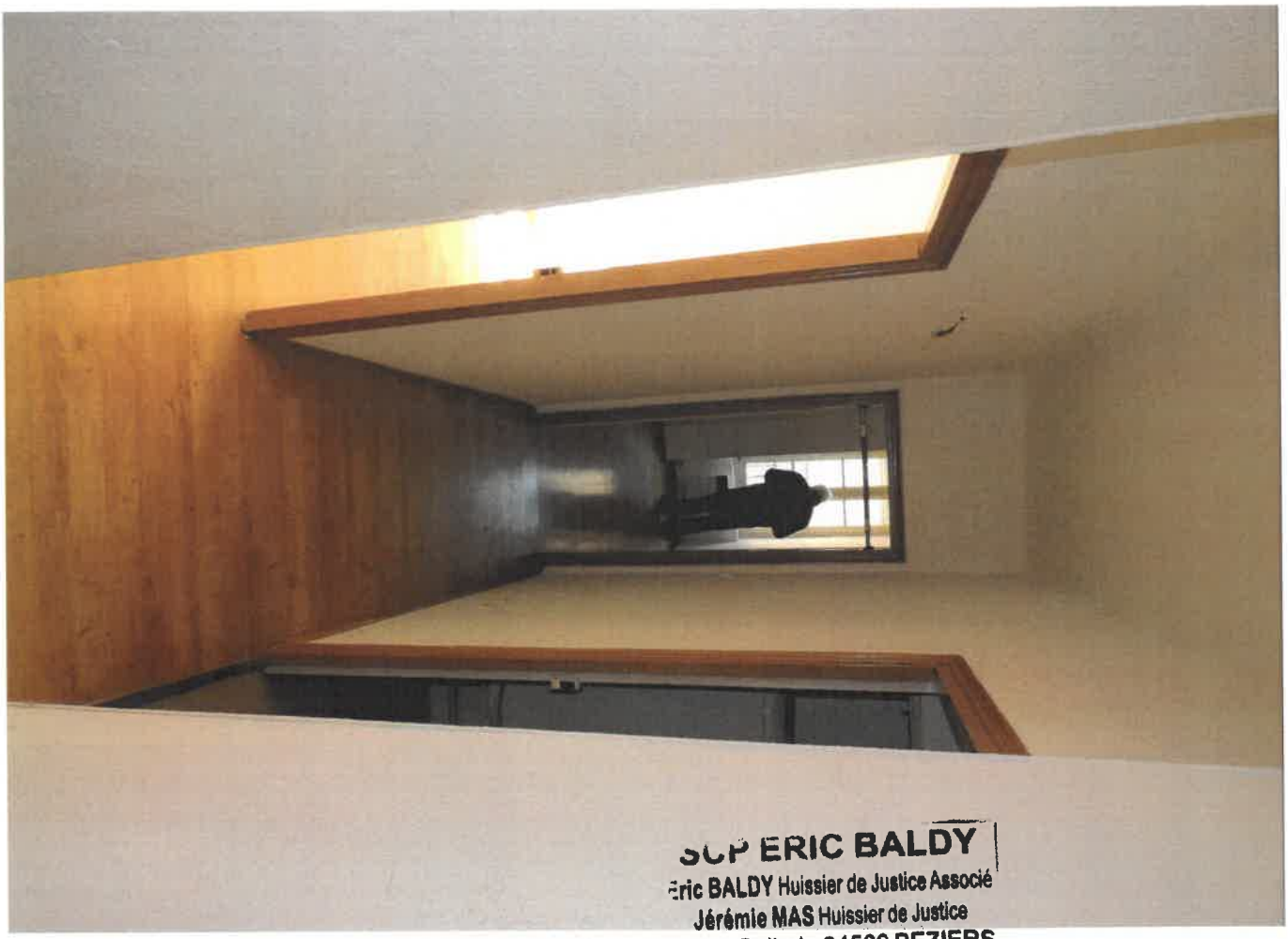

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

42

43

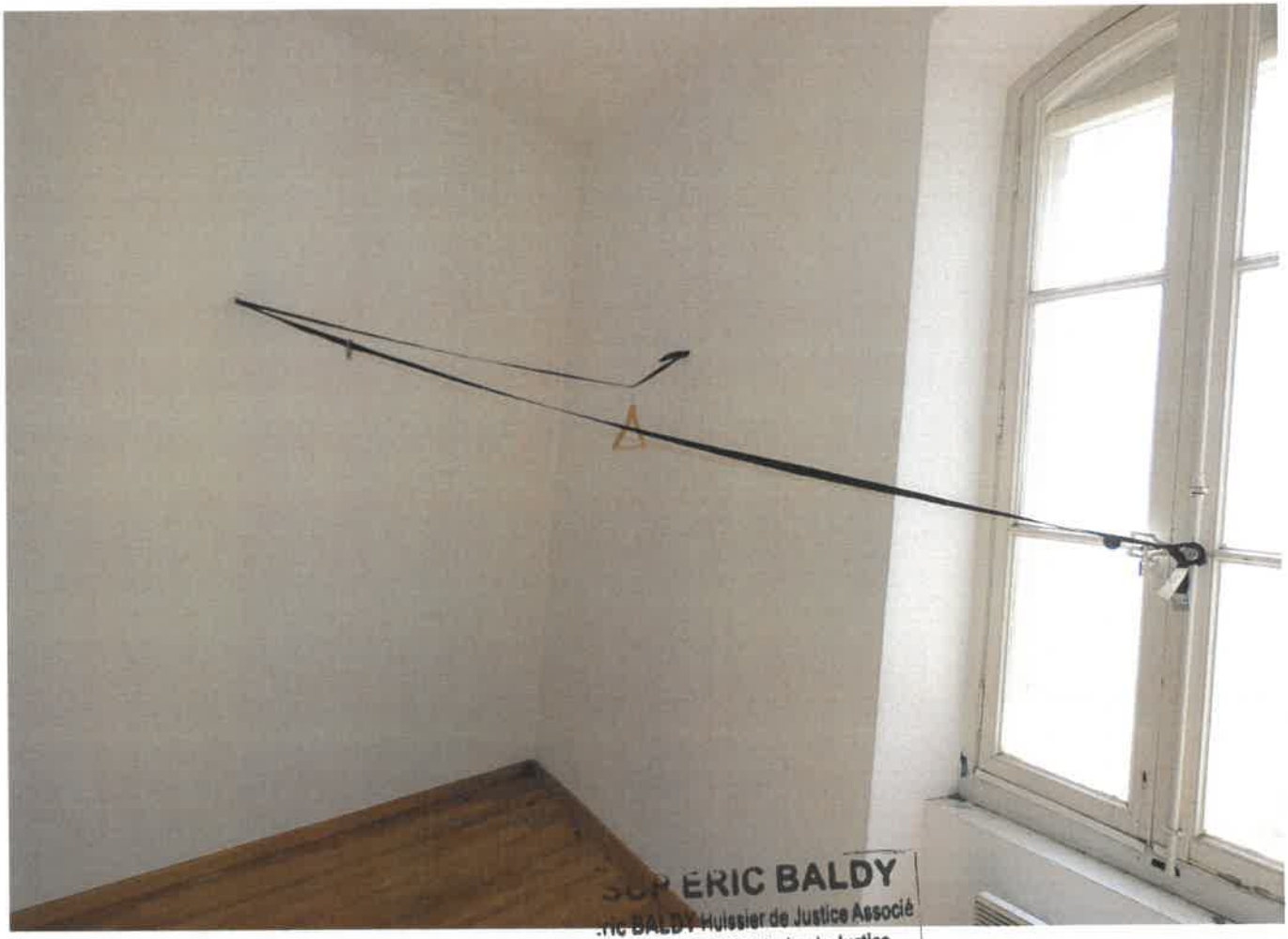

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
1 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

44

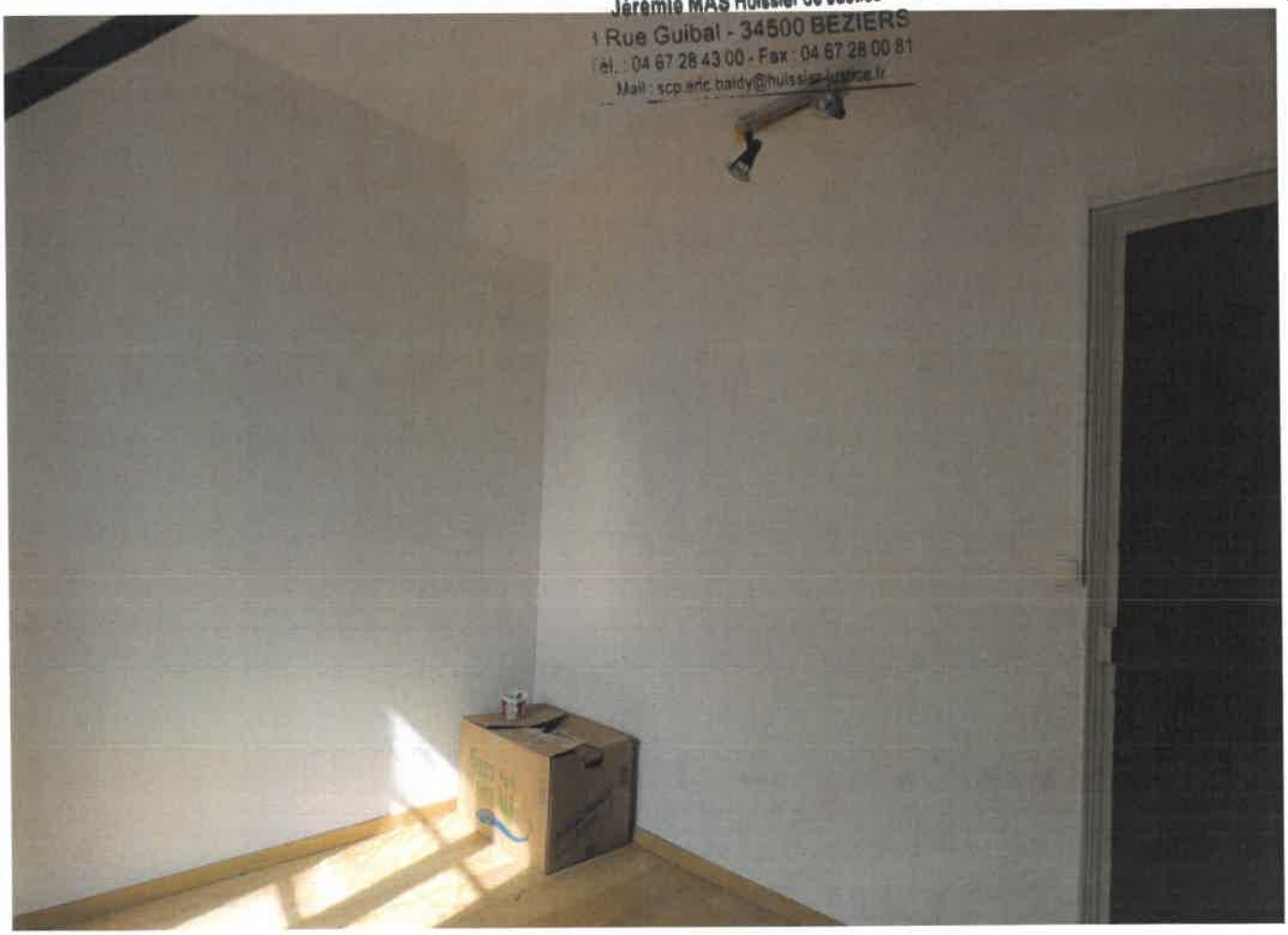

45

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
Rue Guibal - 34500 BEZIERS

46

47

.ric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Hu
3 Rue Guibal - 34
RS
él. : 04 67 28 43 00 -
00 81
Mail : scp.eric.baldy@
fr

48

49

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

50

S1

ERIC BALDY
Huissier de Justice Associé
Jérôme MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
baldy@huissier-justice.fr

S2

53

54

55

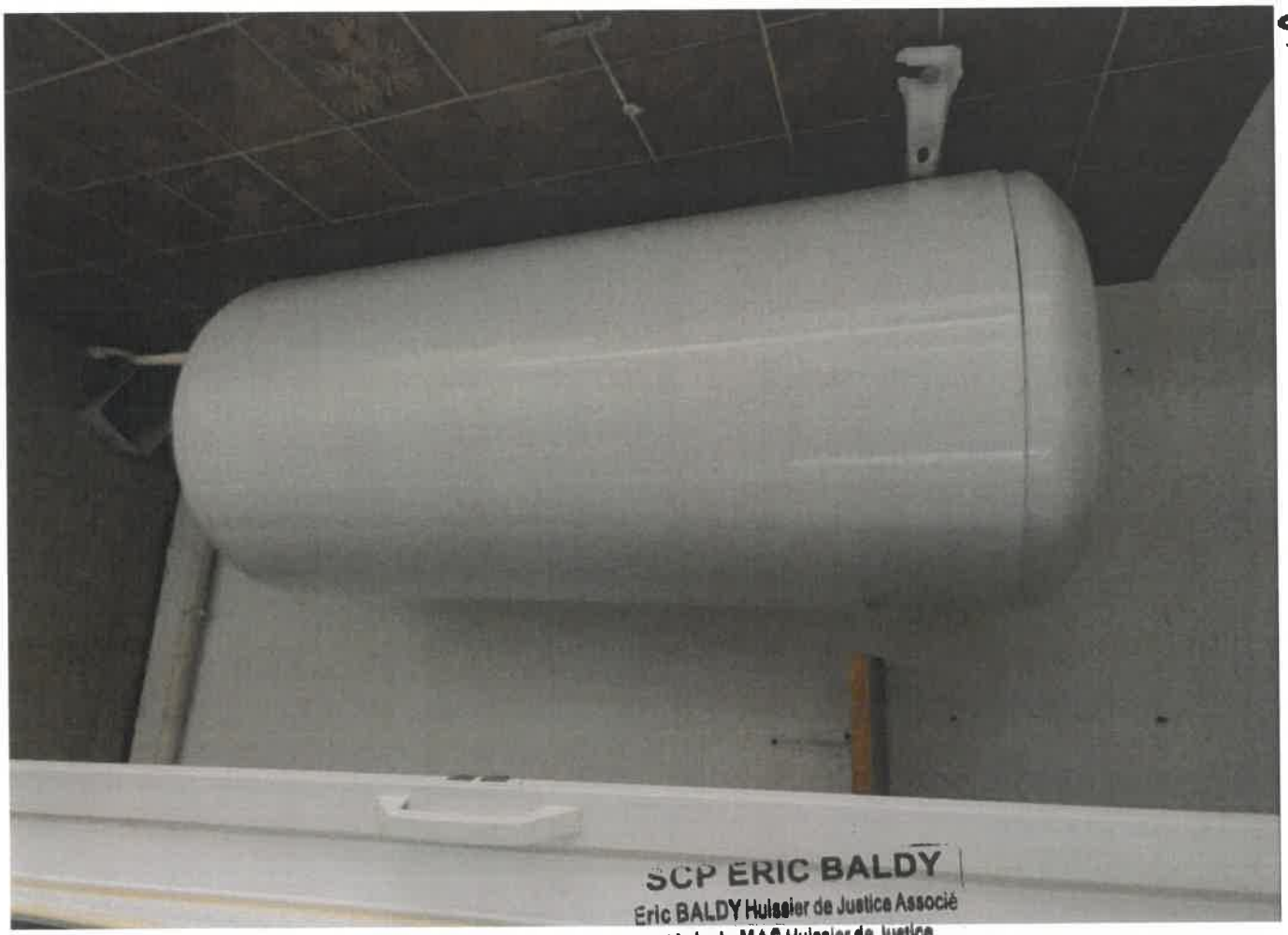

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice

56

57

Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

58

59

:ue Guibal - 34500 BEZIERS

60

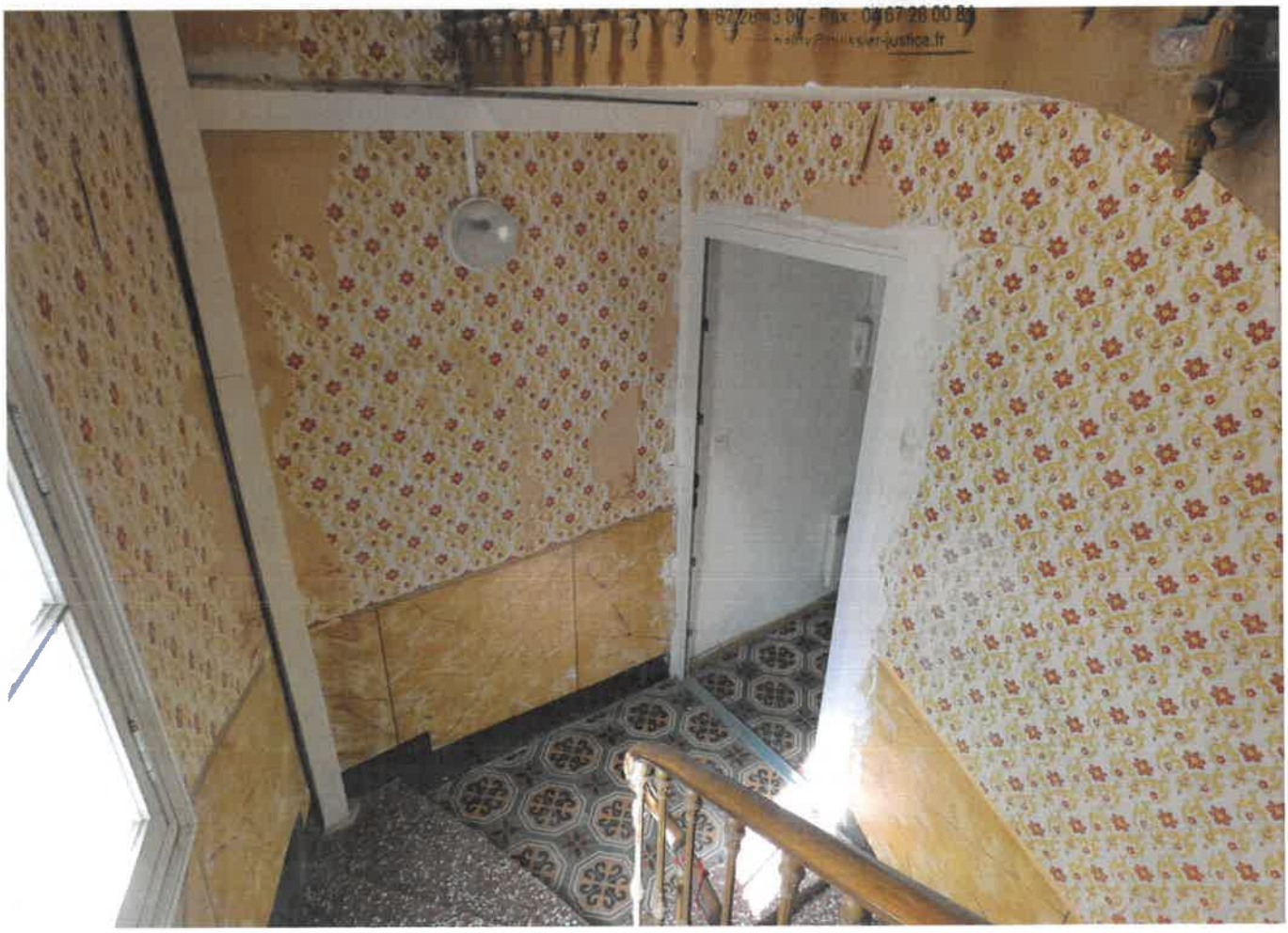

B1

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

62

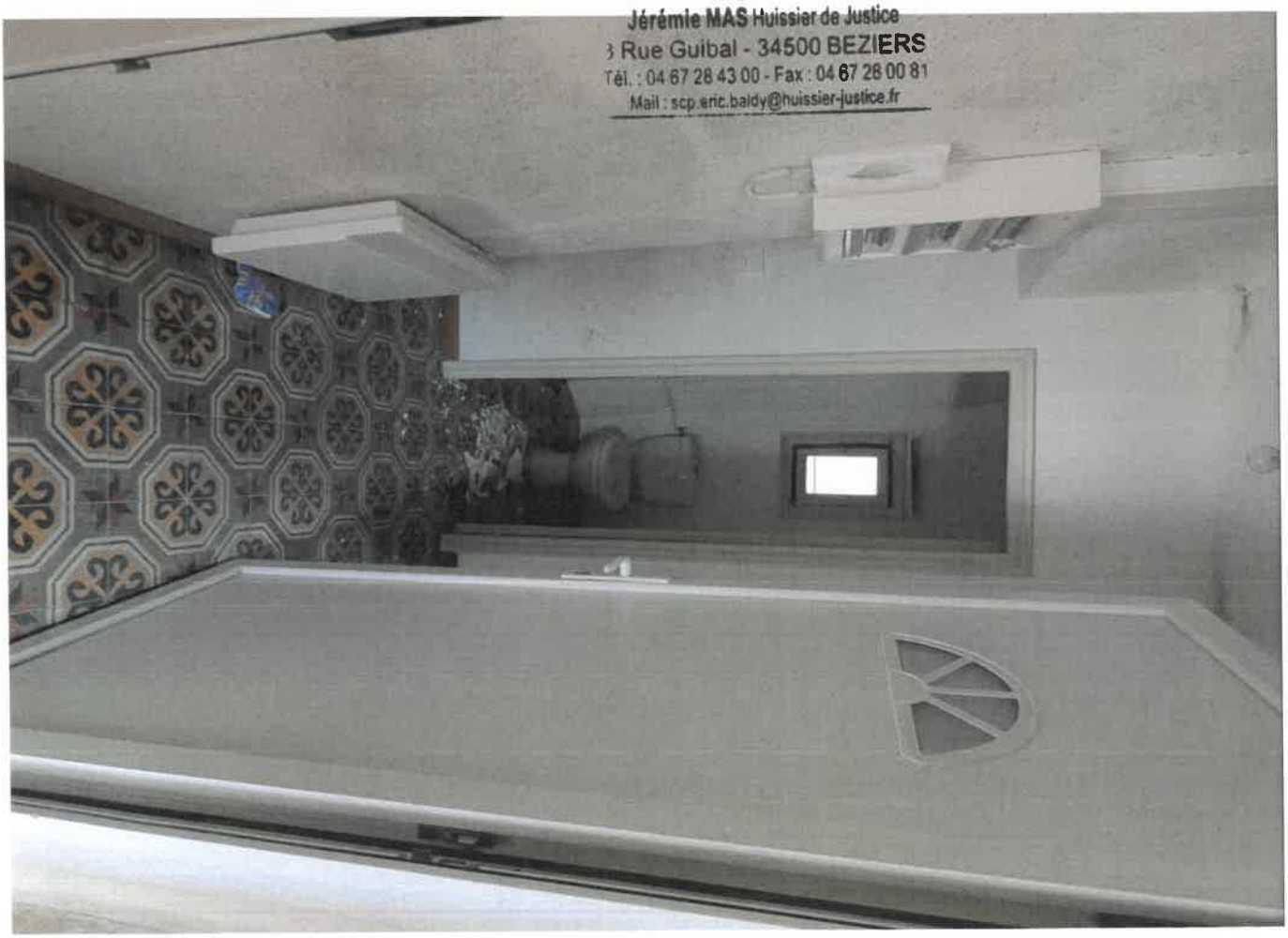

63

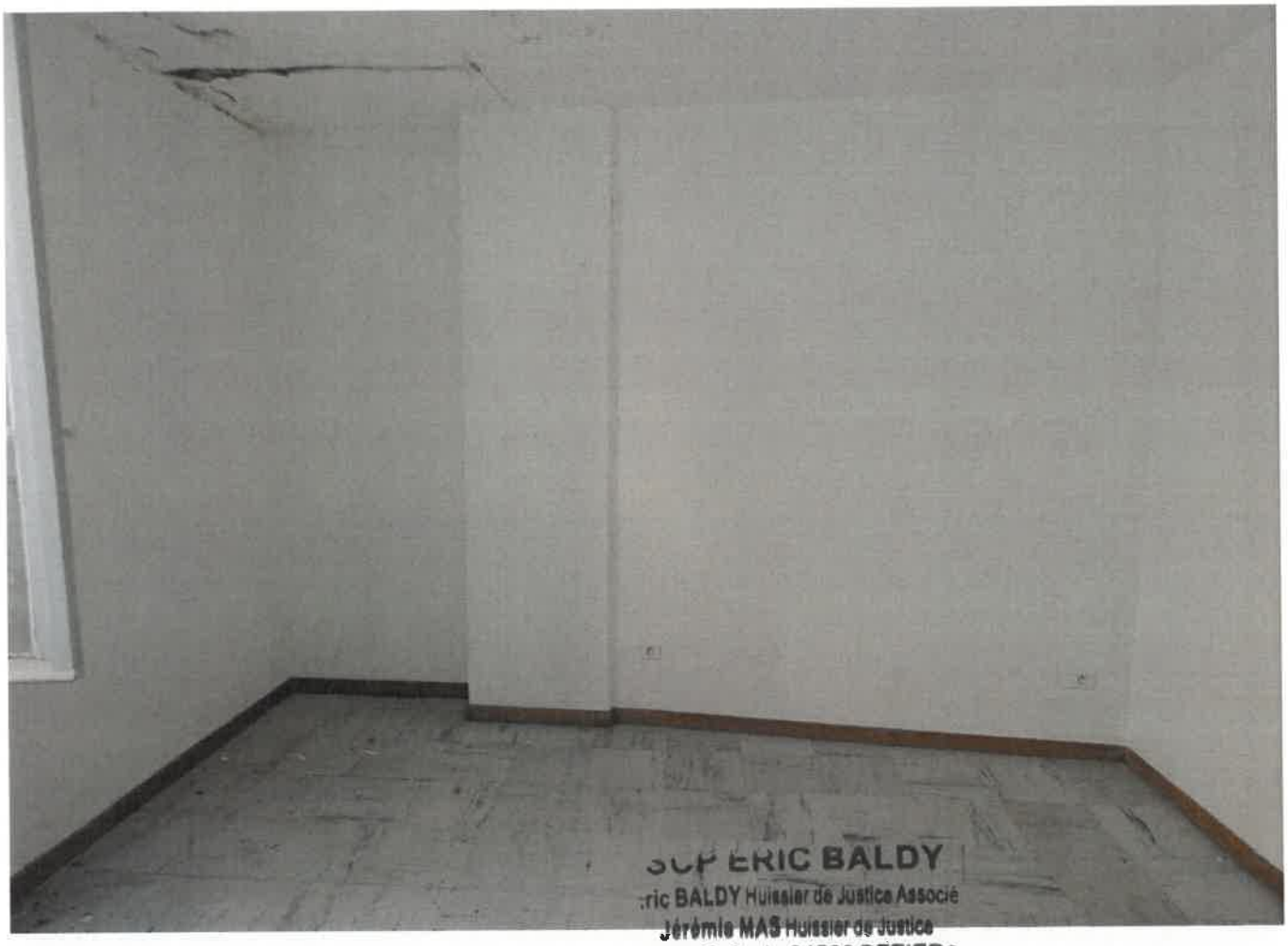

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

64

65

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY
Jérémie MAS Huissier de
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

66

64

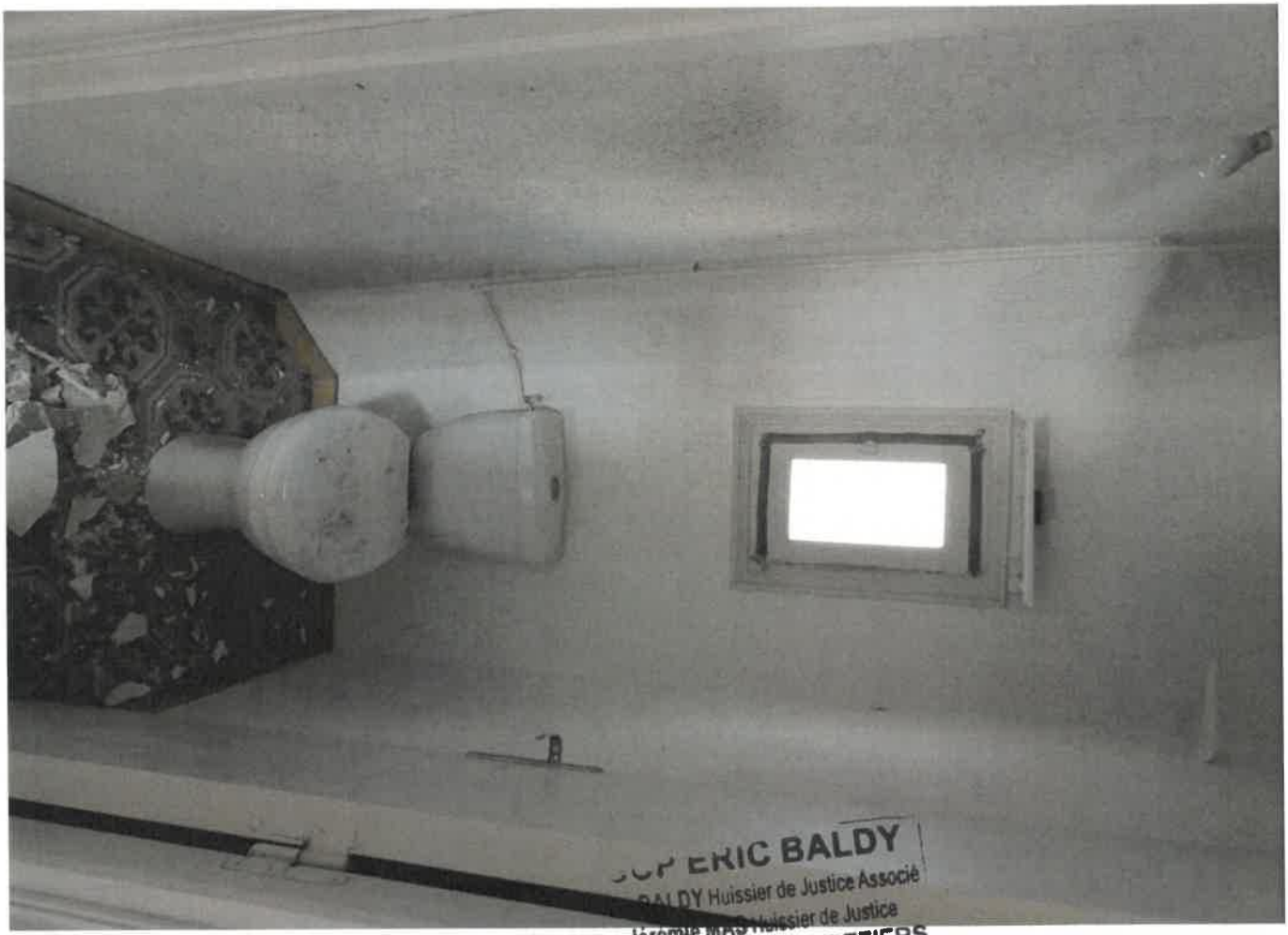

SCP ERIC BALDY
BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

68

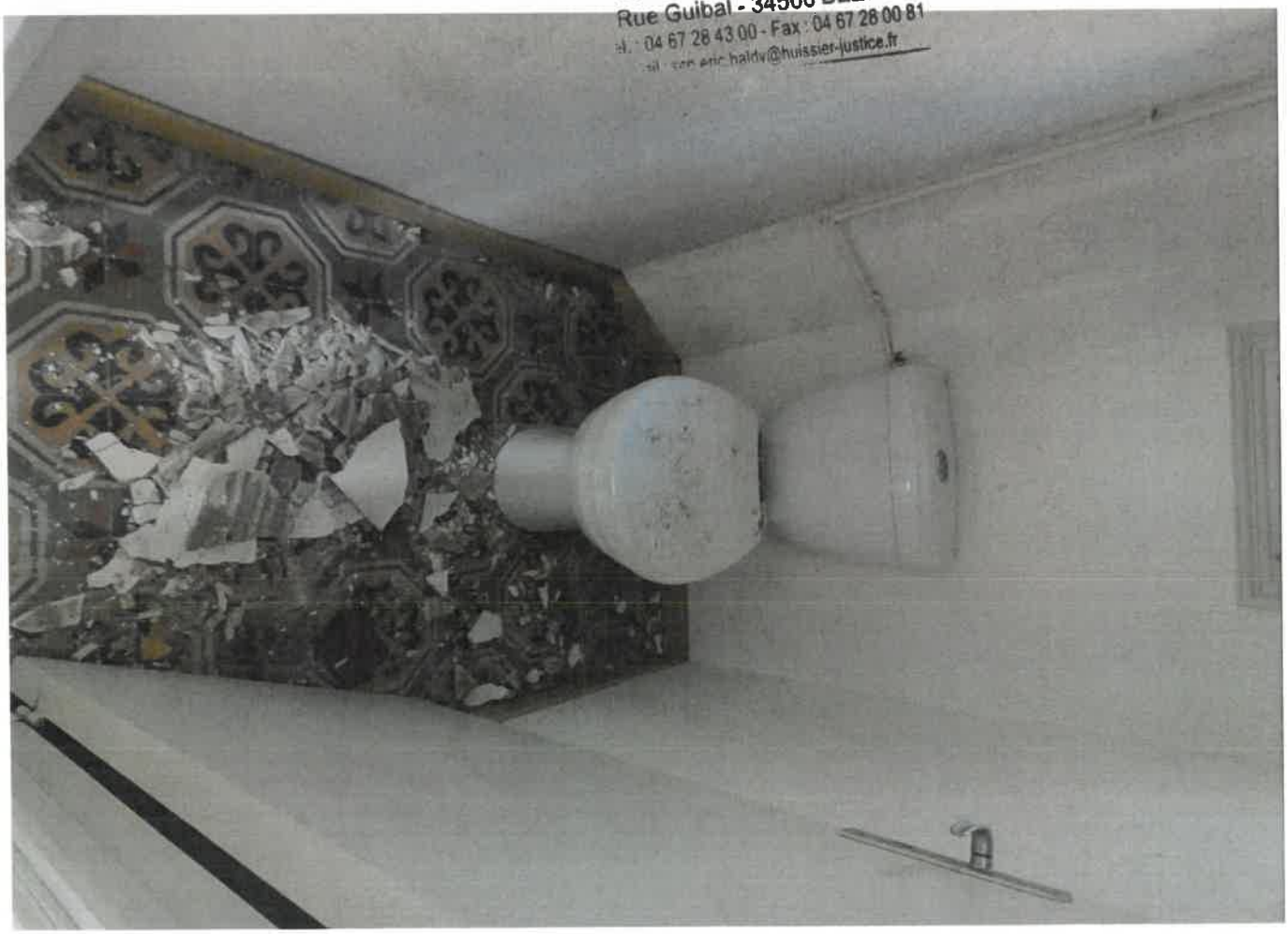

69

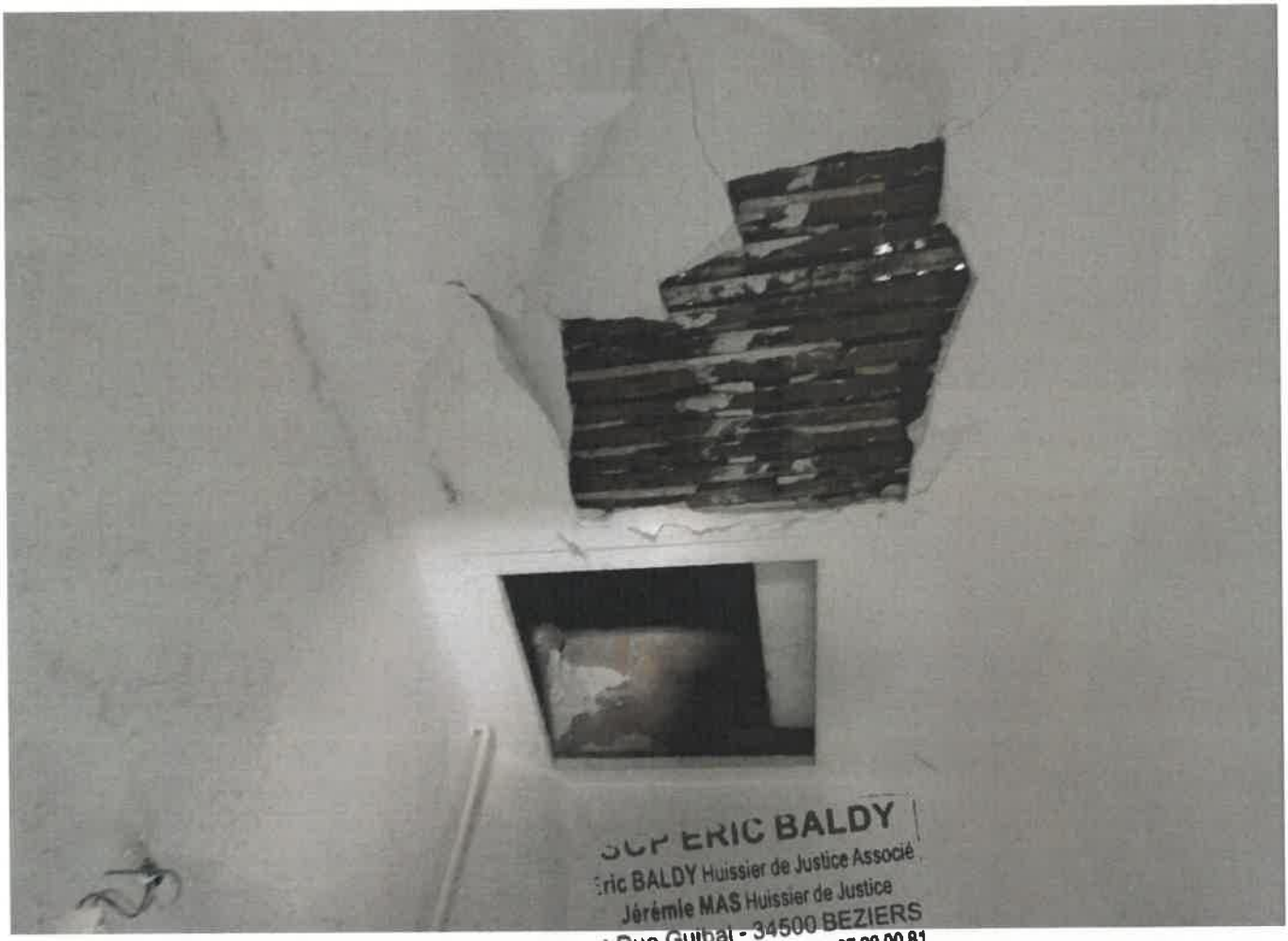

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
él. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

90

71

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

72

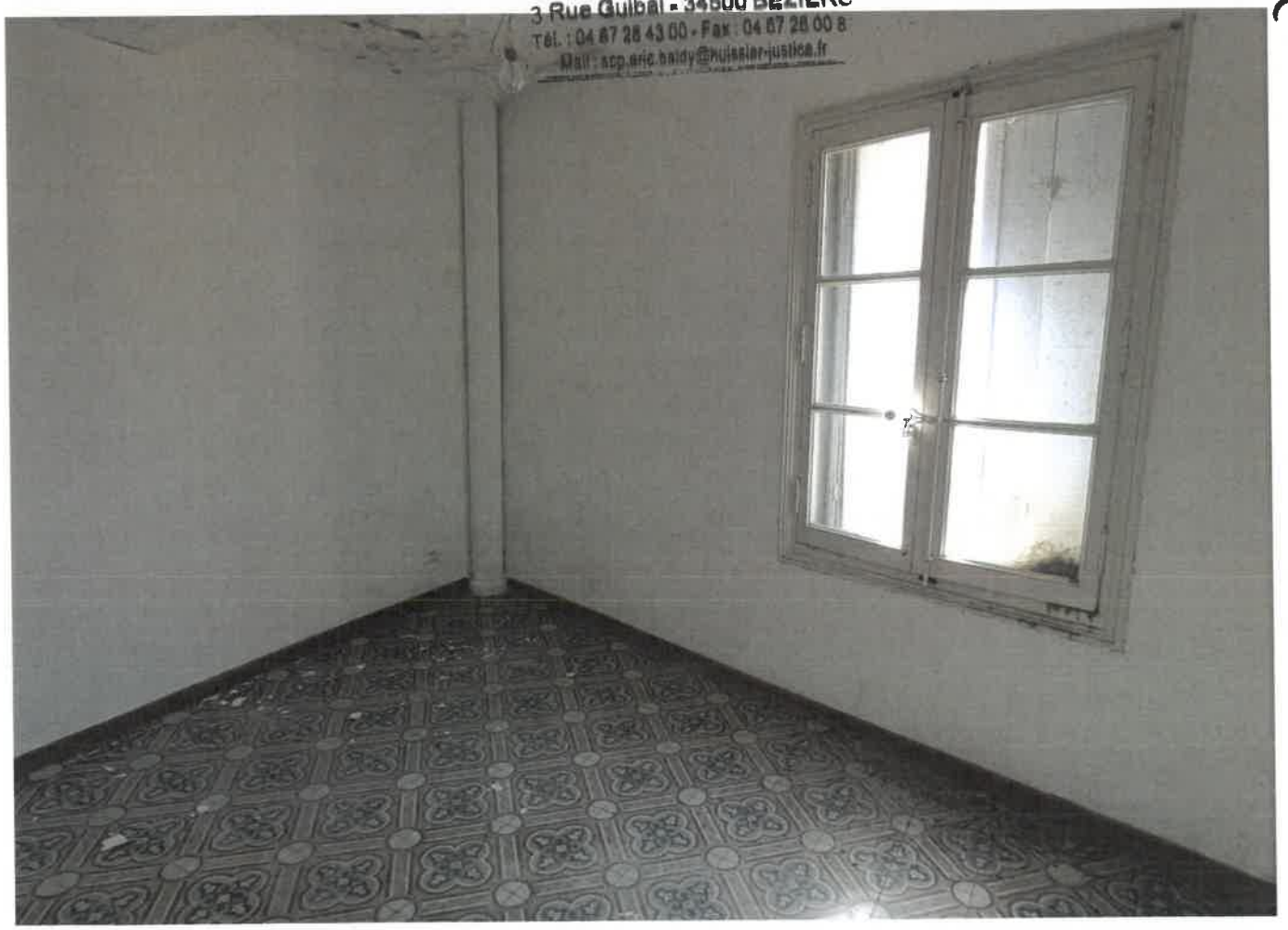

73

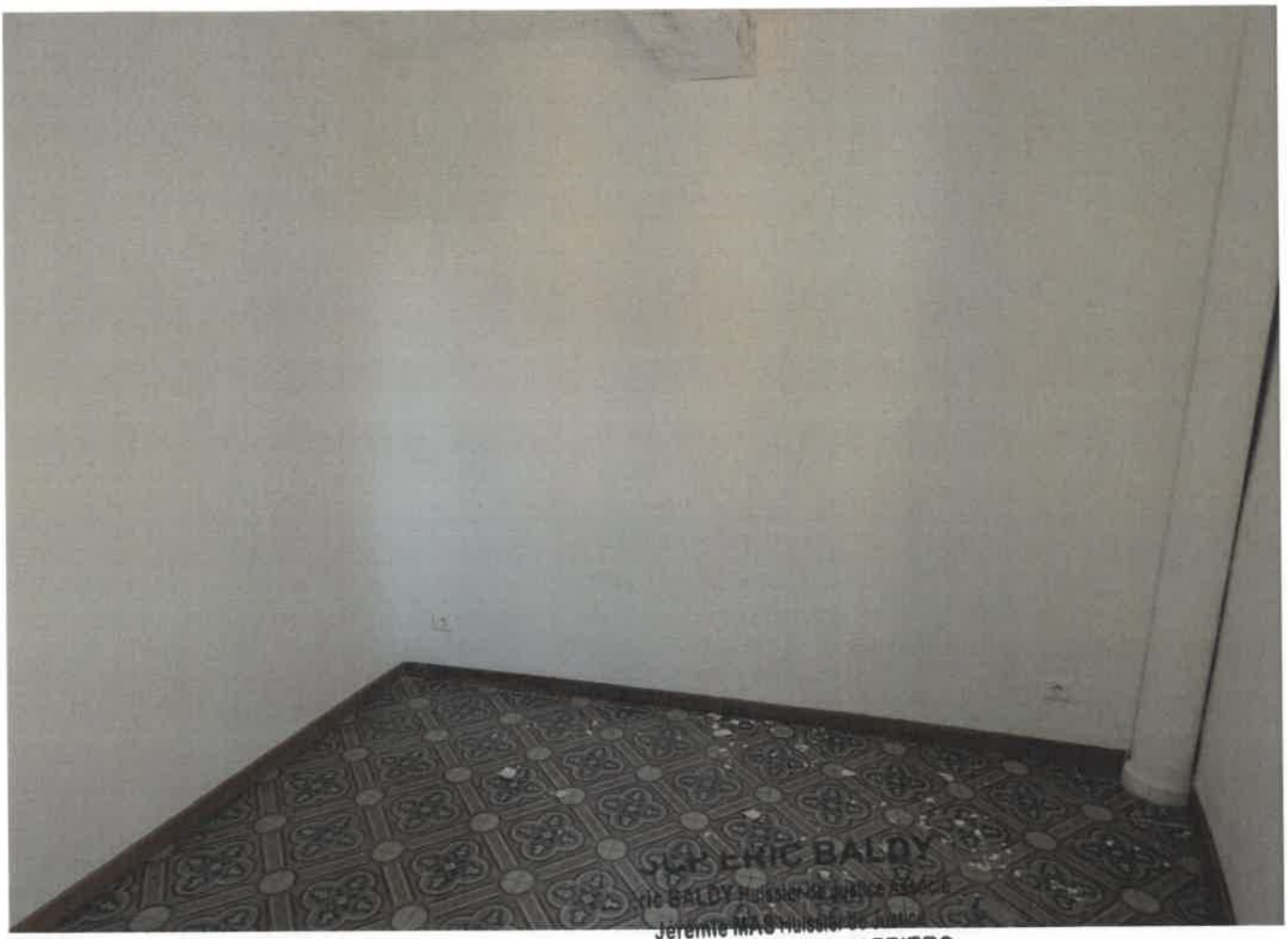

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

74

75

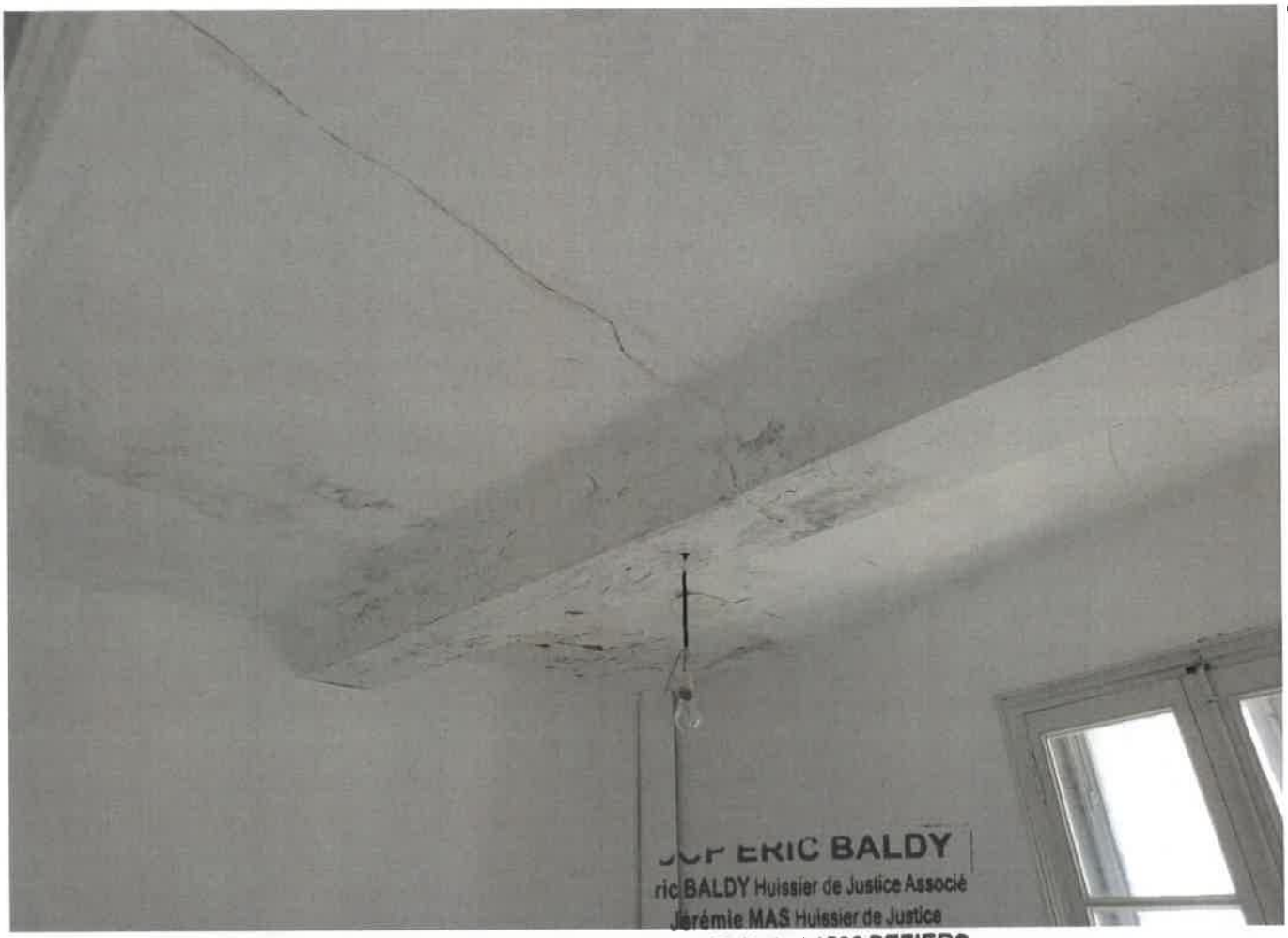

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

76

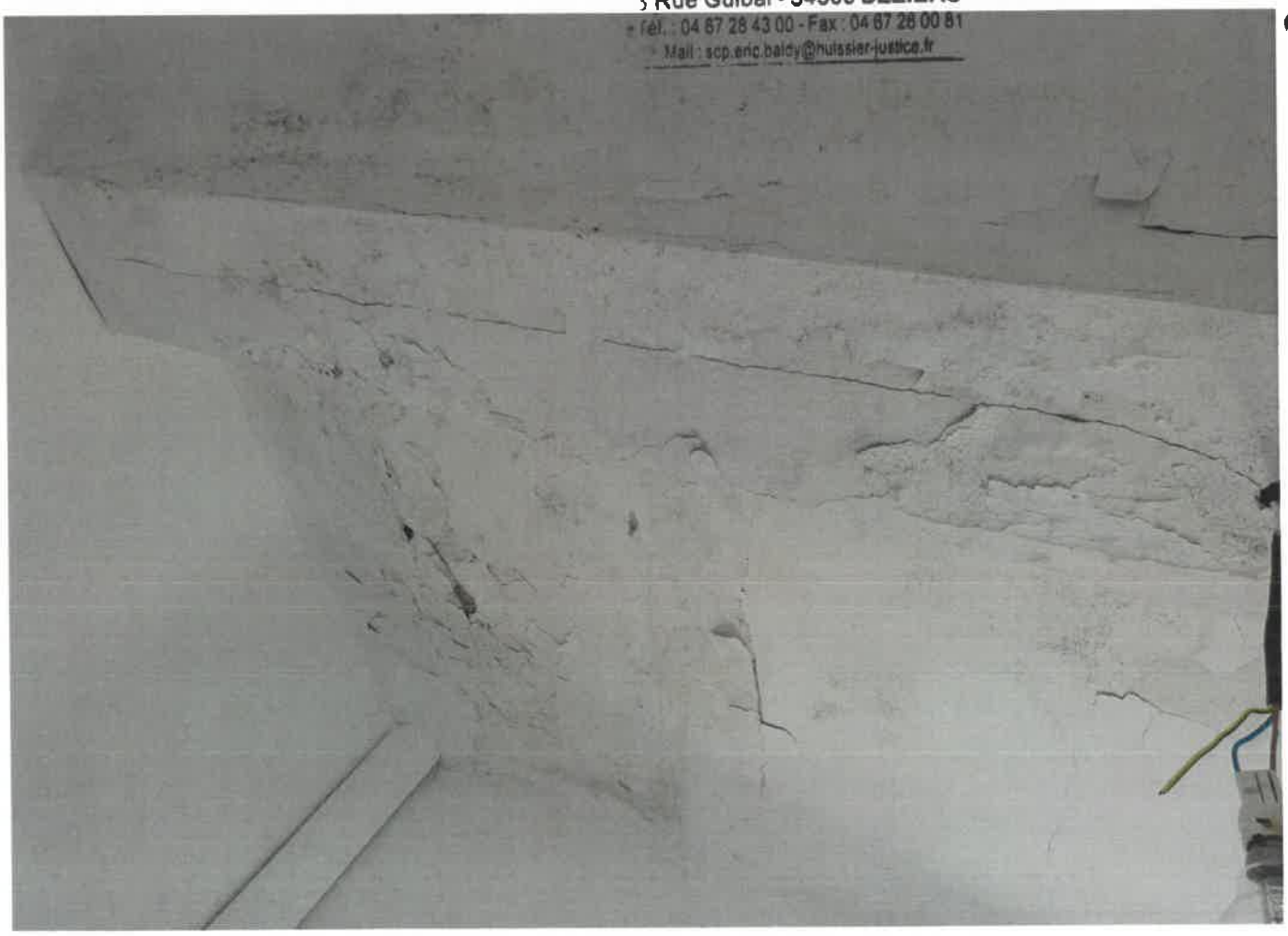

97

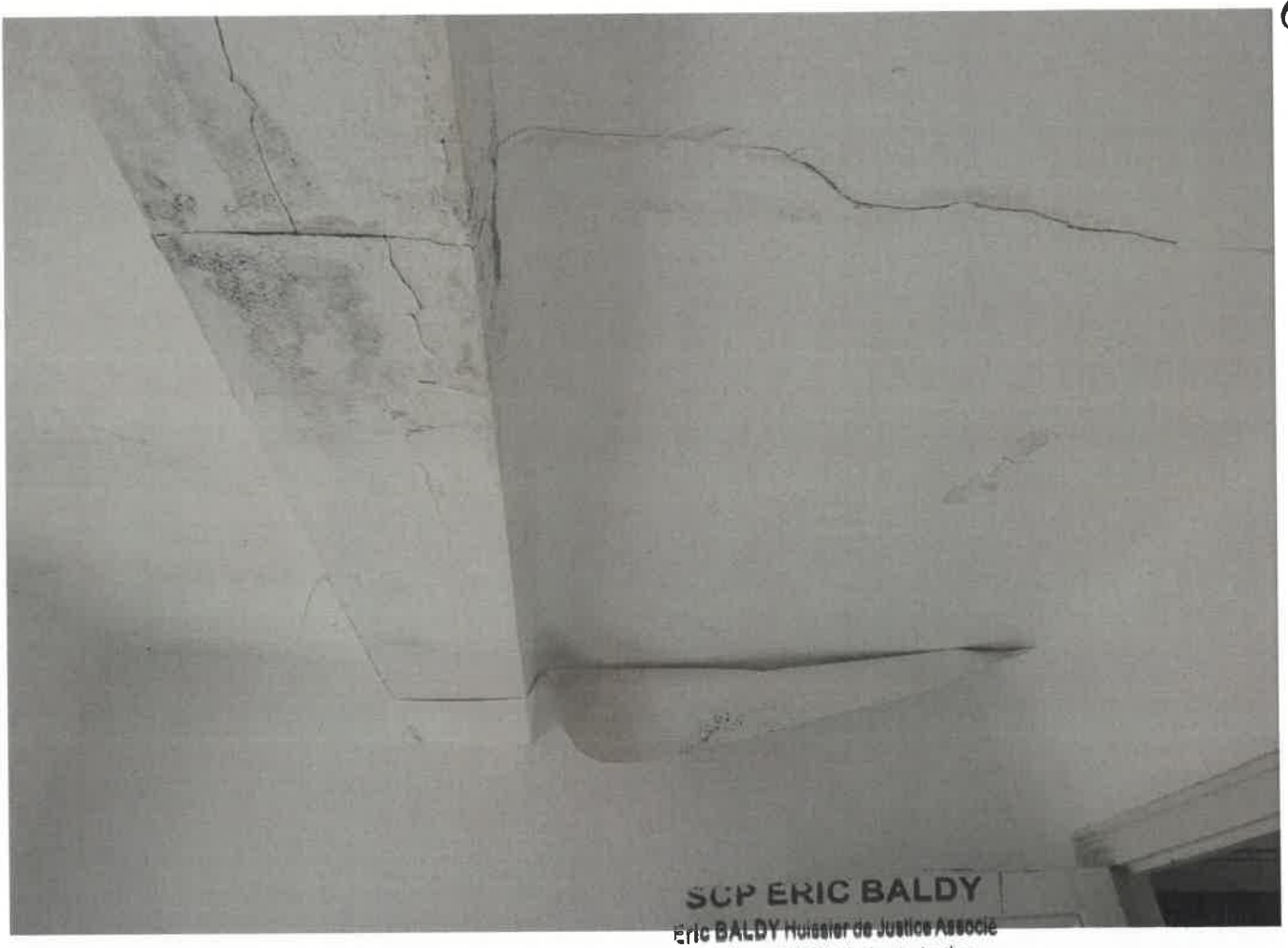

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.

78

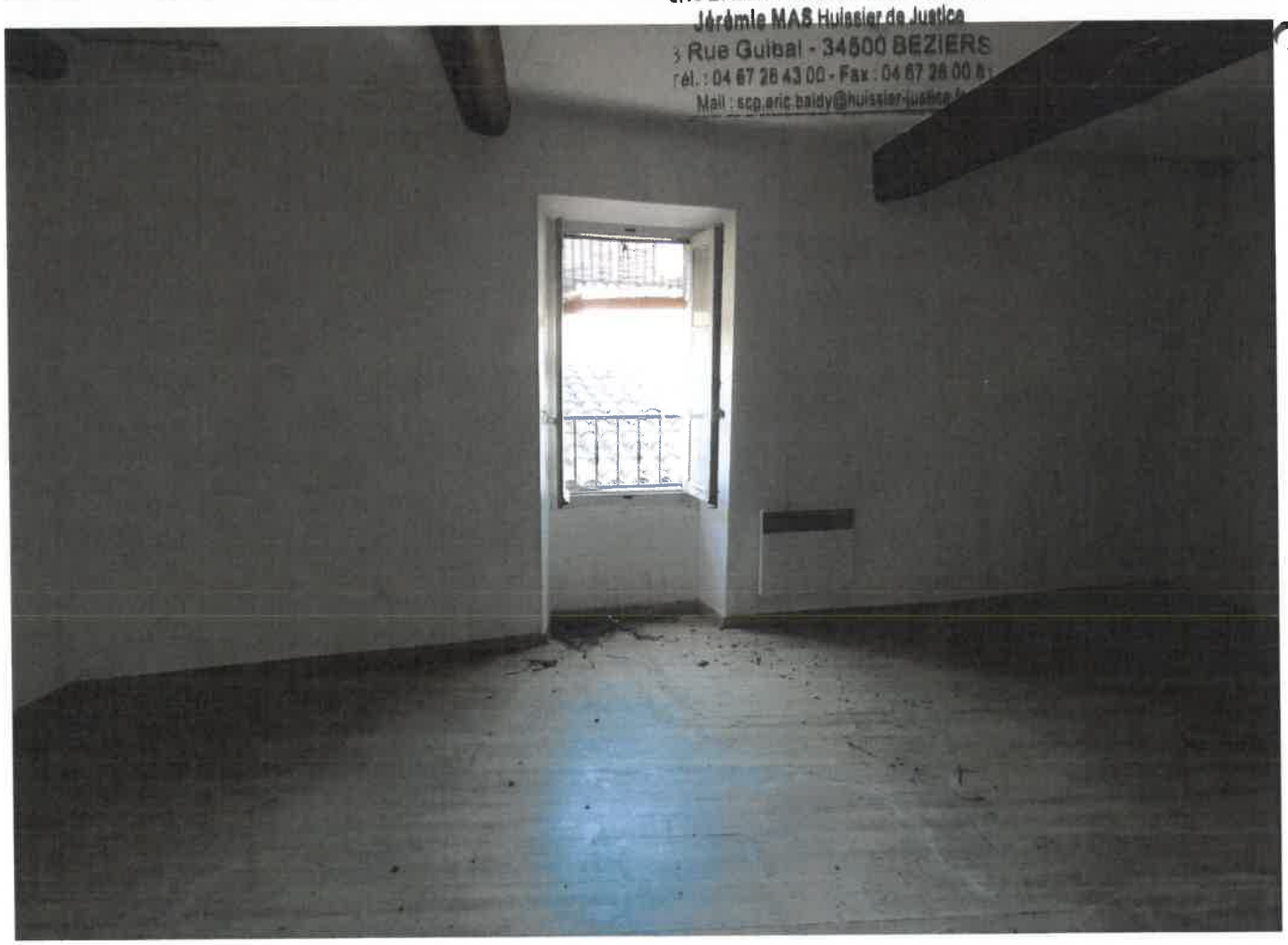

79

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
@huissier-justice.fr

80

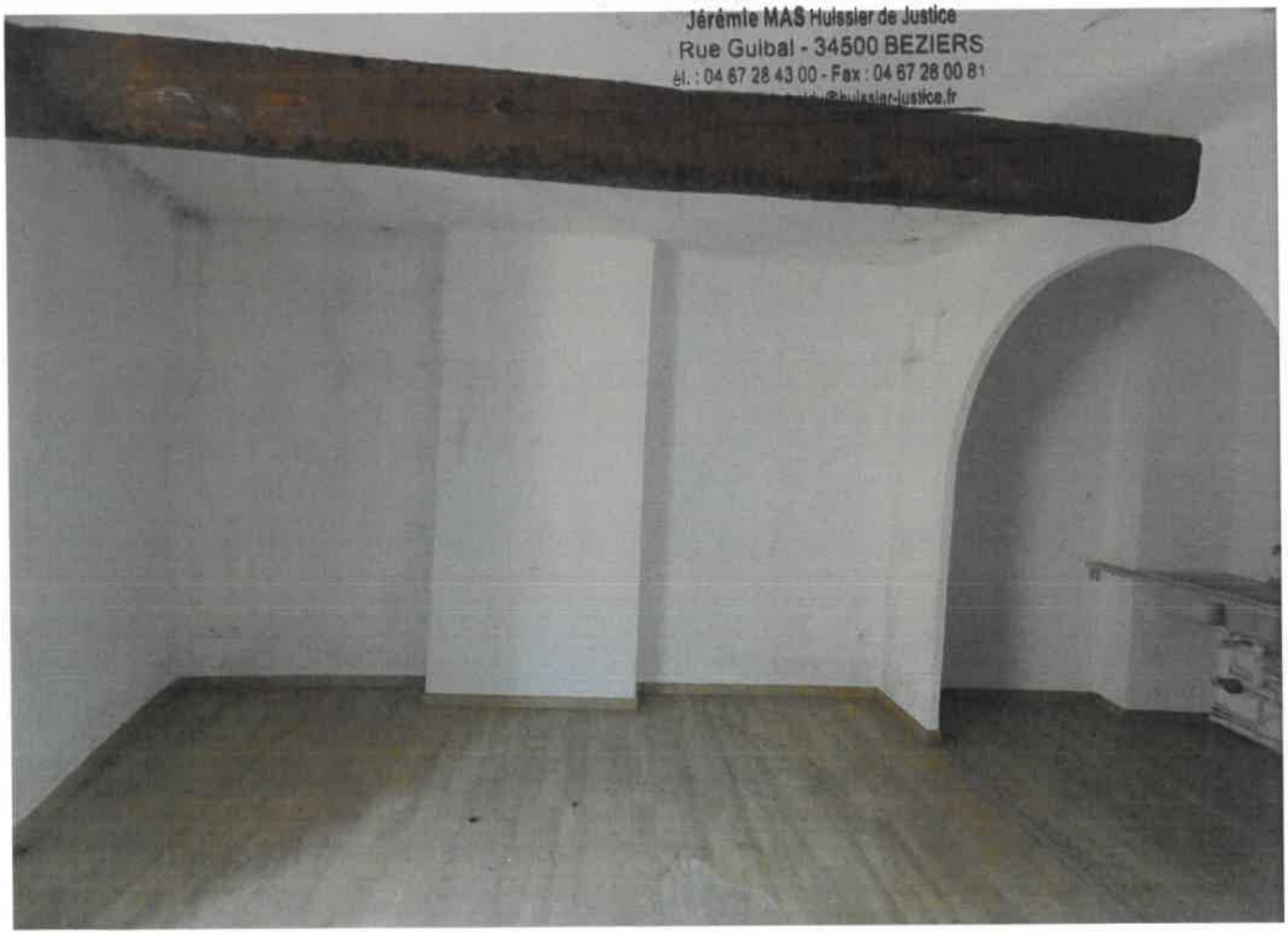

81

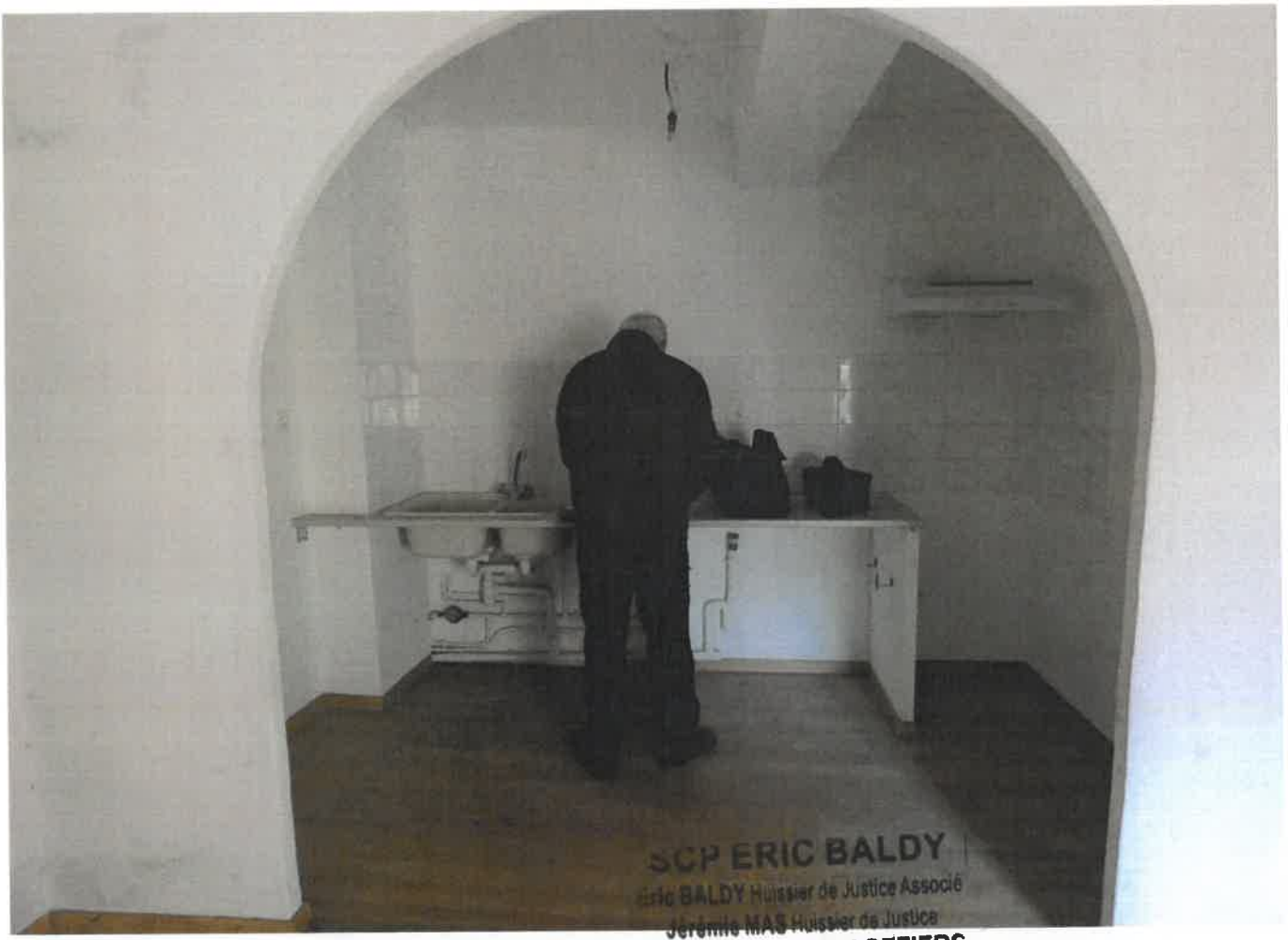

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

82

83

ERIC BALDY
BALDY Huissier de Justice Associé
rémie MAS Huissier de Justice
e Guibal - 34500 BEZIERS

84

85

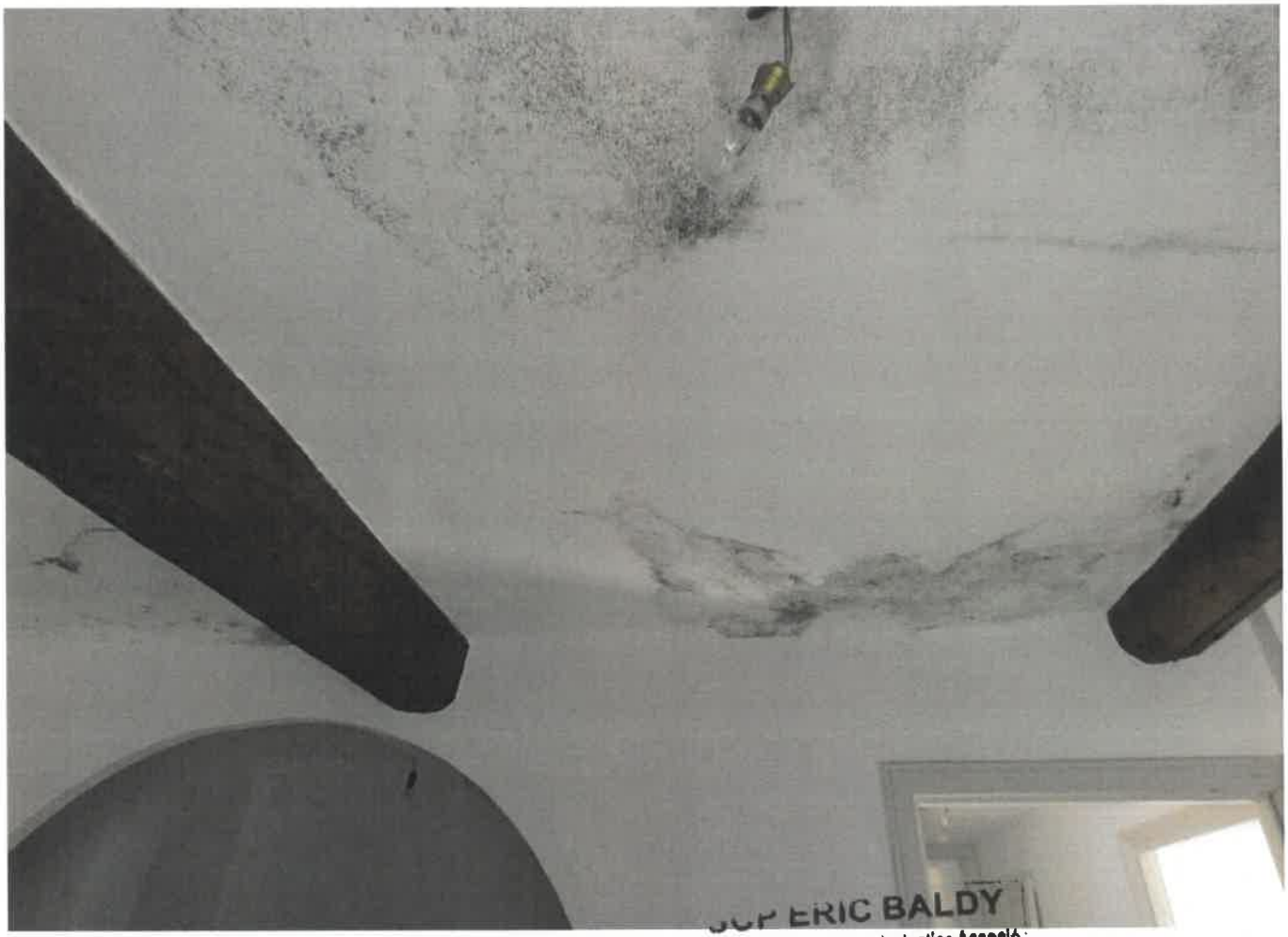

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
Rue Gulbal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

86

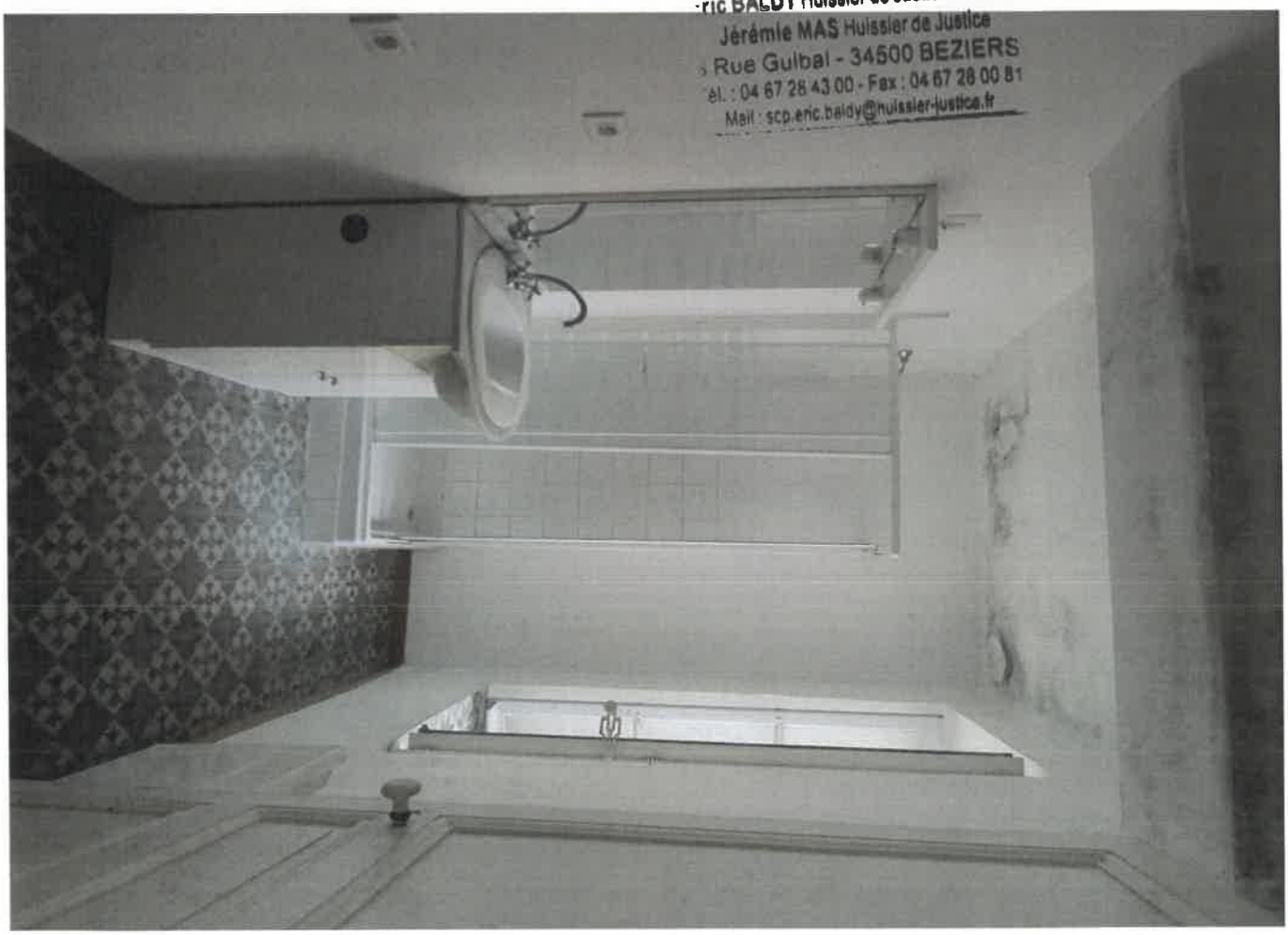

87

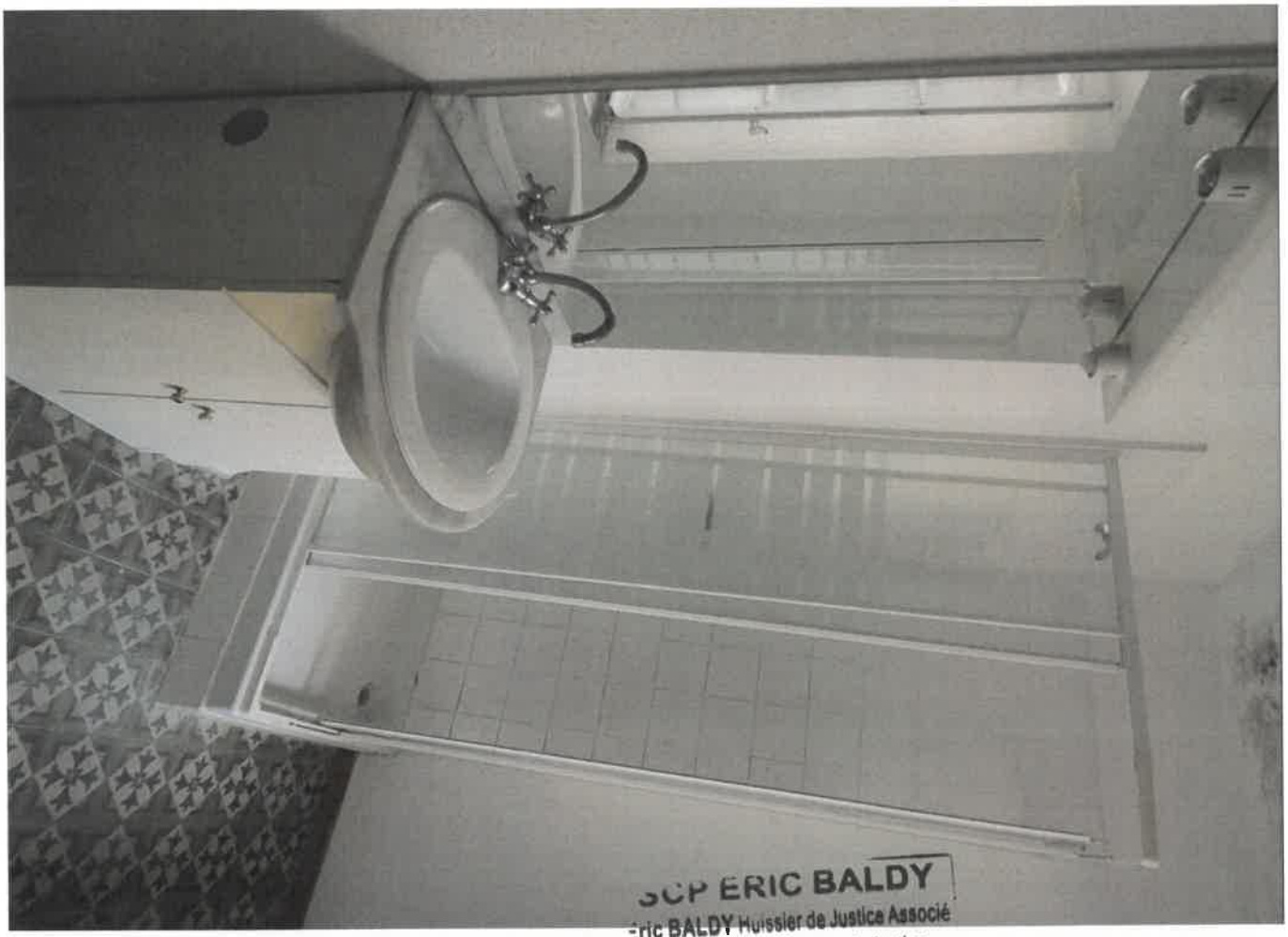

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

88

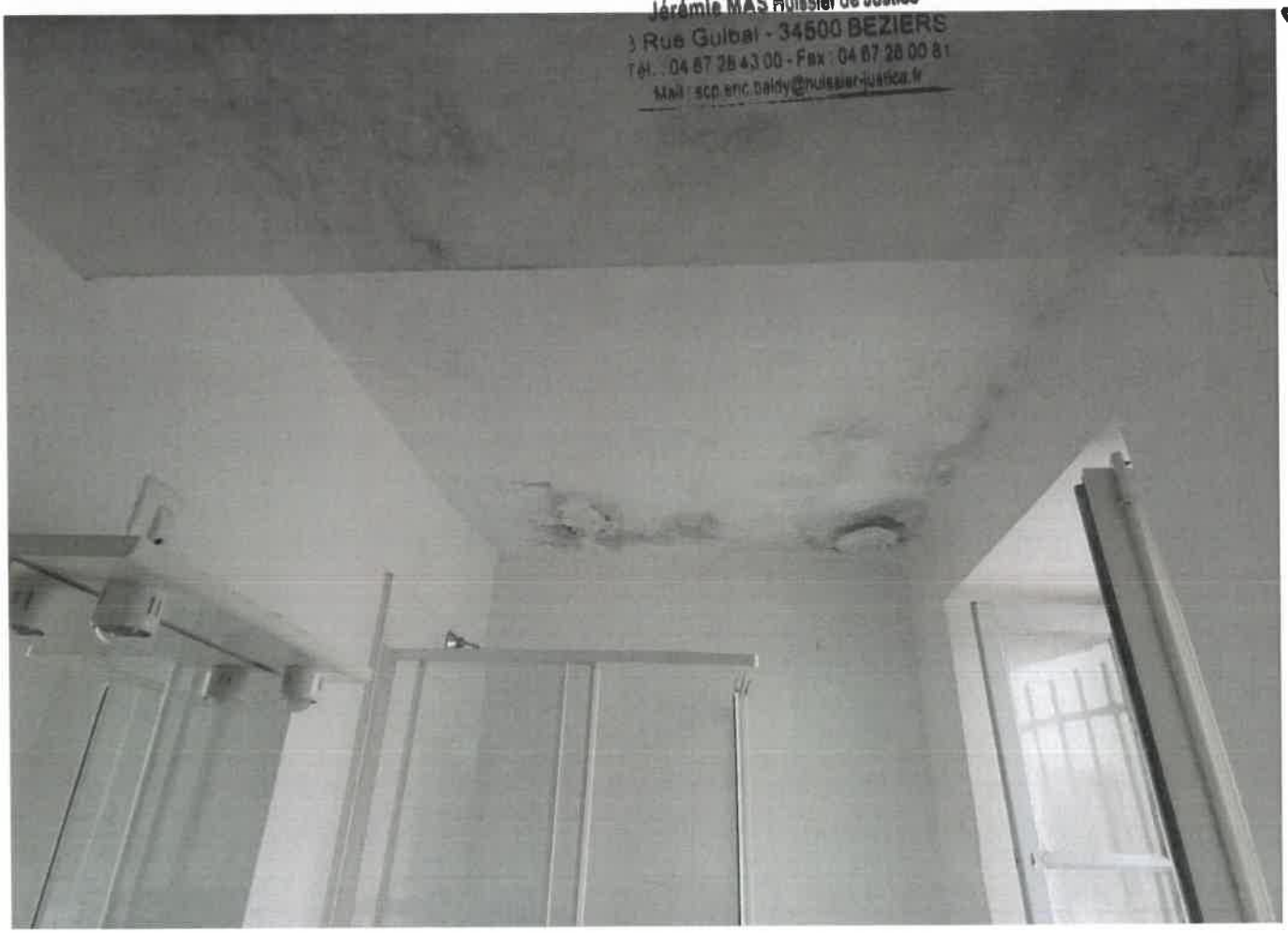

89

Jérémie MAS Huissier de Justice
Rue Guibal - 34500 BEZIERS

90

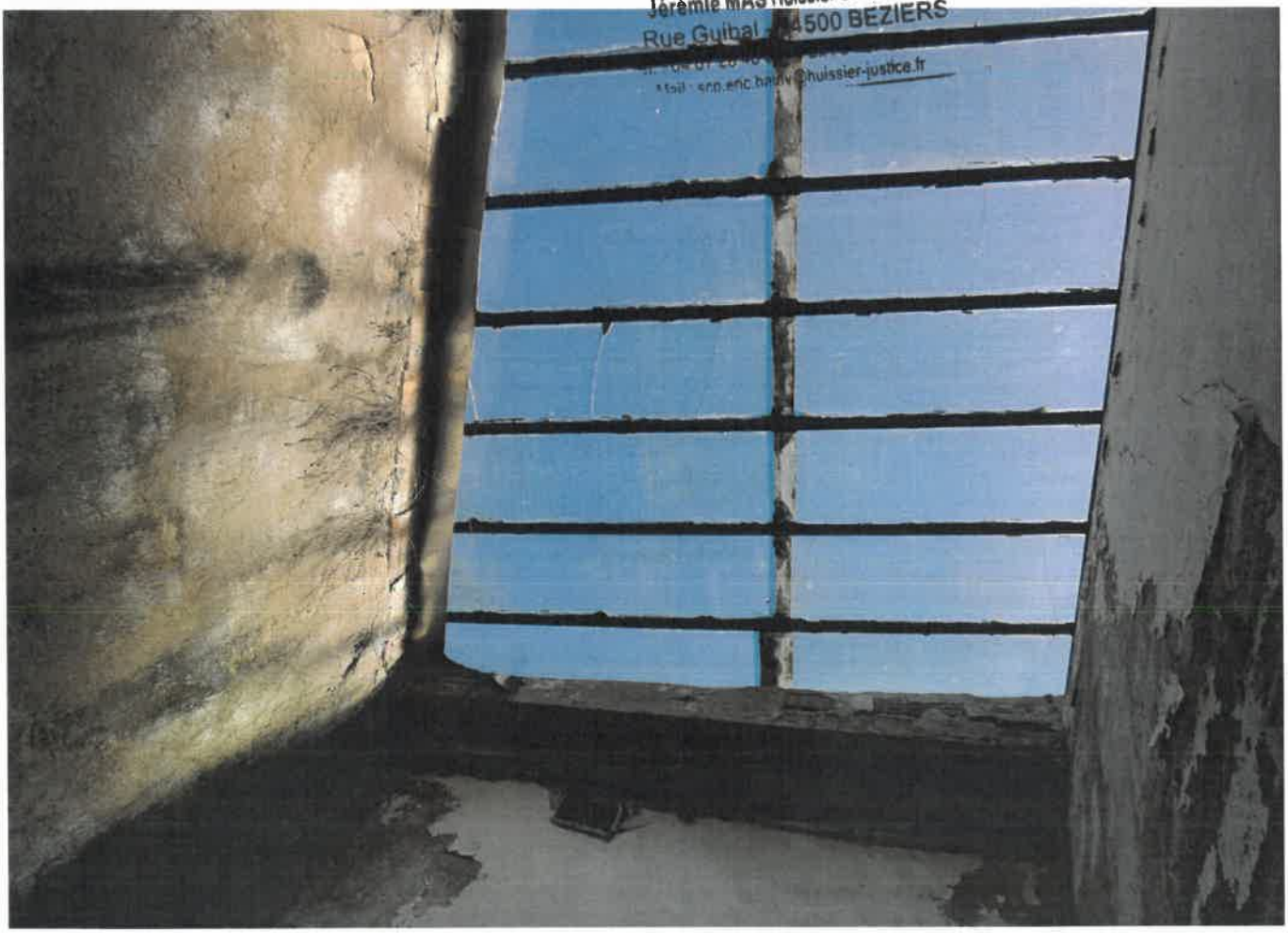

91

SCP ERIC BALDY
Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

92

93

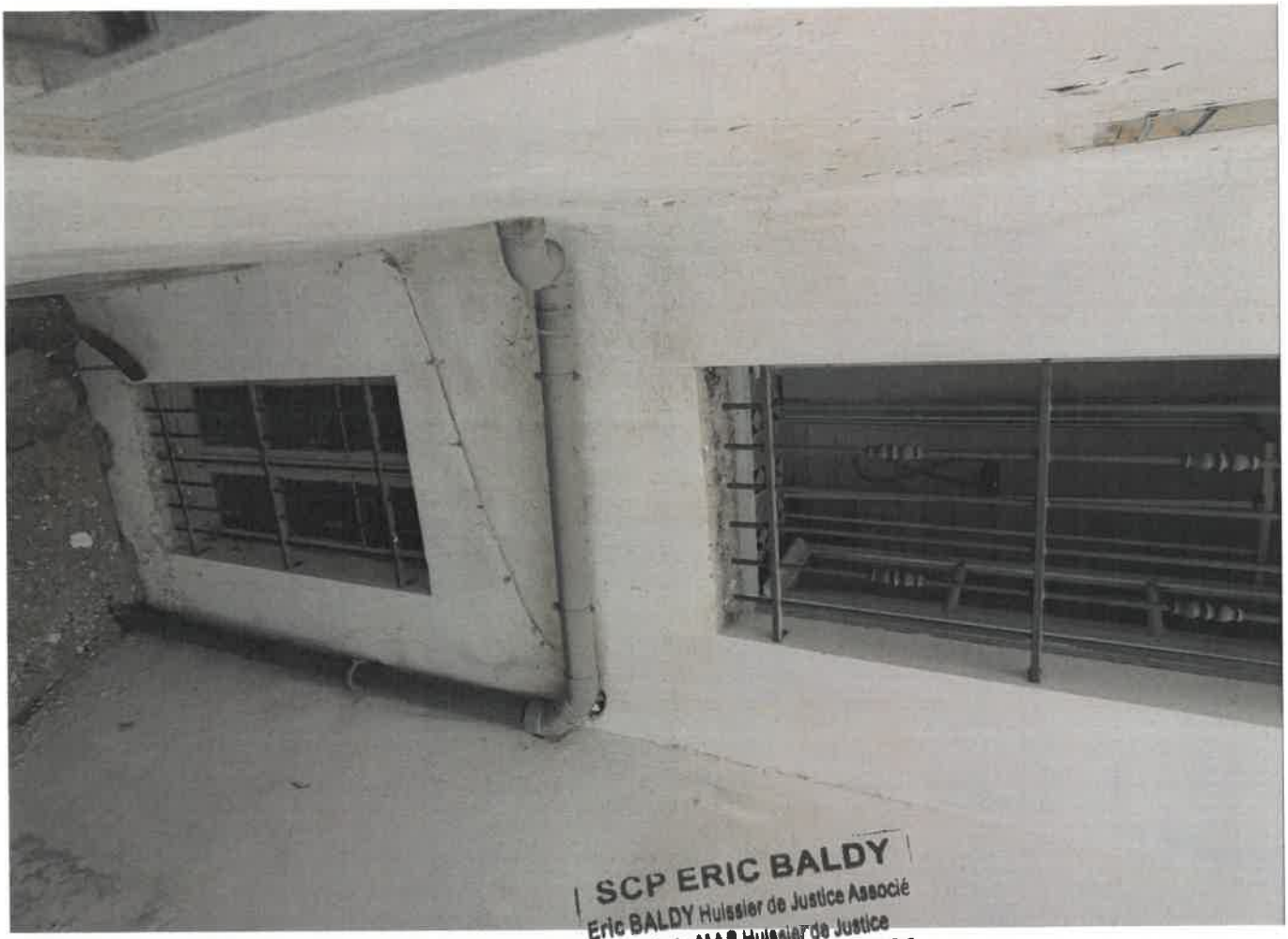

SCP ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tel : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

94

95

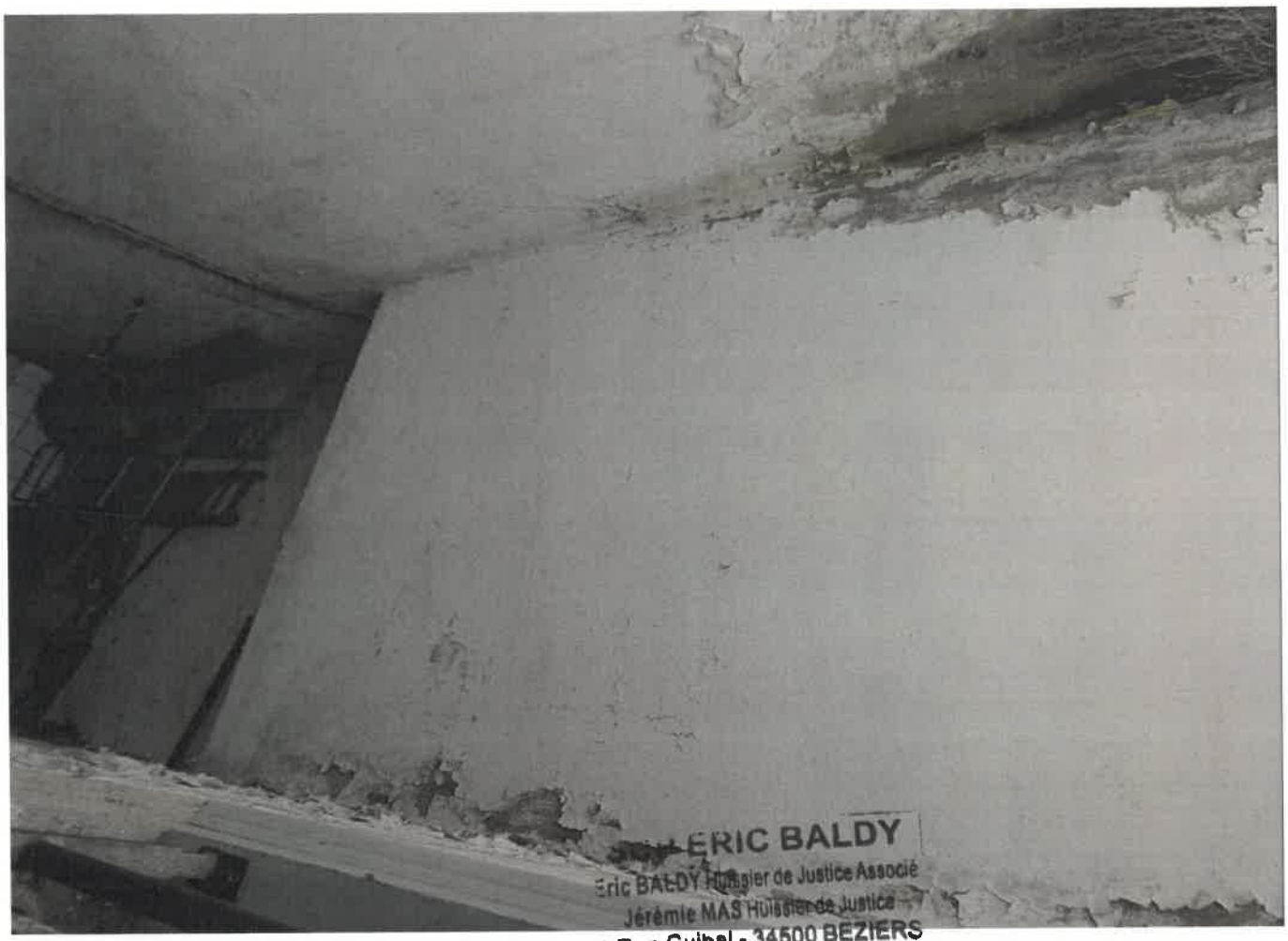

ERIC BALDY
Eric BALDY Huissier de Justice Associé
Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

96

97

98

Jérémie MAS Huissier de Justice
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81
Mail : scp.eric.baldy@huissier-justice.fr